



REGION DU CENTRE-SUD

**PROGRAMME REGIONAL
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
PR-AEP 2022-2030
REGION DU CENTRE-SUD**



Financé par l'Union européenne

IRC

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT

REGION DU CENTRE SUD

DIRECTION REGIONALE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT

Email : drea.centresud@gmail.com

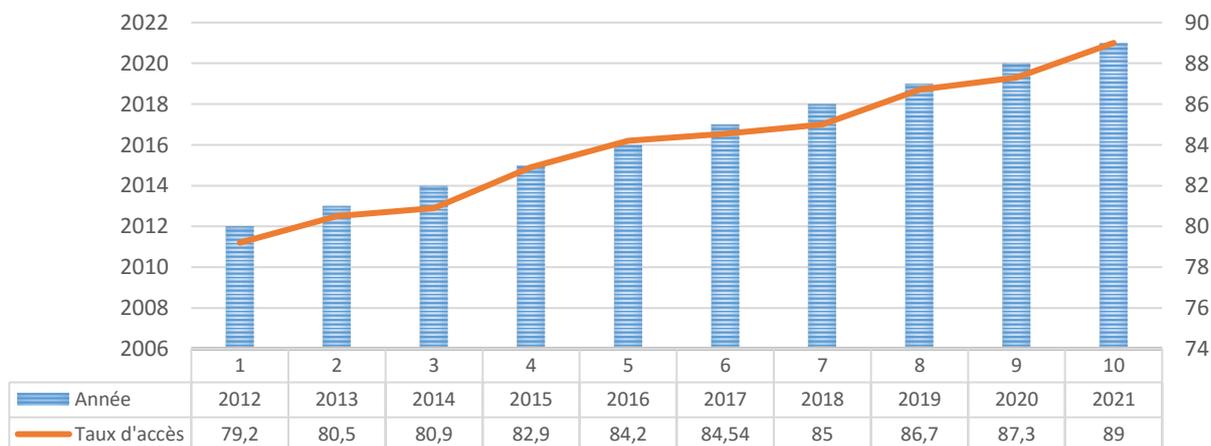


BURKINA FASO
Unité Progrès Justice



PROGRAMME REGIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (PR-AEP)

EVOLUTION DU TAUX D'ACCÈS DE LA RÉGION DU CENTRE SUD



OCTOBRE 2022

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	1
I.1	Contexte et justificatif.....	1
I.2	Concept du PR-AEP	1
I.3	Méthodologie et étapes d'élaboration du PR-AEP.....	2
II.	SYNTHESE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE.....	3
II.1	Données générales de la région	3
II.2	Ressources en eau de surface	3
II.3.	Ressources en eau souterraines.....	4
II.4	Points d'Eau Modernes	4
II.5	Forages à gros débit.....	6
II.6	Adductions d'Eau Potable Simplifiées	6
II.7	Taux d'accès à l'eau potable.....	7
II.8	Gestion du service public de l'eau.....	8
II.9.	Situation de l'AEP dans le périmètre de l'ONEA.....	9
II.10	Organisation et performances du service	10
II.11	Suivi de la qualité de l'eau	11
II.12	Situation des projets et programmes en cours en milieu urbain.....	11
II.13.	Financement du secteur de l'eau potable	11
II.14.	Orientations stratégiques	12
III.	DESCRPTION DU PR-AEP	13
III.1.	Objectifs du PR-AEP	13
III.1.1.	Objectif stratégique.....	13
III.1.2.	Objectifs Opérationnels	13
III.2.	Approche Stratégique du PR-AEP.....	13
III.2.1.	Axe 1 – Mobilisation de la ressource en eau pour l'AEP.....	13
III.2.2.	Axe 2 – Assurer l'accès universel à l'eau potable	14
III.2.3.	Axe 3 – Gestion du service public de l'eau.....	14
IV.	Plan d'investissement	16
IV.1	Approche méthodologique de planification des investissements	16
IV.2	Hypothèses techniques	16
IV.3	Investissement pour assurer l'accès universel en milieu rural	18
IV.3.1.	Présentation synthétique de la planification	18
IV.3.2.	Systèmes AEP multi-villages	18
IV.3.3.	Adductions d'Eau Potable Simplifiées/Postes d'Eau Autonomes (AEPS/PEA)	40
IV.3.4	Forage équipé de Pompe à motricité humaine	41

IV.4. Investissement pour assurer l'accès universel en milieu urbain.....	41
V. Synthèse de la planification	46
V.1. Types d'ouvrages	46
V.2. Solutions planifiées par commune	47
VI. Phasage des investissements	49
VI.1. Critères de priorisation des investissements	49
VI.2. Phasage de mise en œuvre.....	52
VII. Organisation et gestion du service public de l'eau potable	56
VII.1. Situation actuelle	56
VII.1.1. Gestion actuelle des systèmes AEP.....	56
VII.1.2. Analyse des différents modes de gestion	58
VII.2. Pistes d'organisation de la gestion dans le cadre du PR-AEP.....	60
VII.2.1. Intercommunalité	60
VII.2.2. Maîtrise d'ouvrage communale	61
VII.2.3. Délégation de la gestion du service public de l'eau.....	62
VII.2.4. Veille citoyenne, suivi technique et financier	63
VII.2.5. Voies de mise en œuvre	64
VII.3 Renforcement de la gouvernance sectorielle.....	66
VII.3.1. Opérationnalisation de l'AFDH dans la programmation et la mise en œuvre des activités	66
VII.3.2. Renforcement des cadres régionaux et locaux de concertation.....	67
VII.3.3 Développement d'une synergie d'action entre les différents intervenants	67
VII.3.4. Renforcement des capacités des acteurs.....	68
VIII. Ancrage institutionnel et dispositifs de mise en œuvre du PR – AEP	69
VIII.1. Coordination et pilotage	69
VIII.2. Rôle et responsabilité des acteurs.....	69
IX. Dispositif de suivi-évaluation.....	75
IX.1. Cadre logique et Matrice des indicateurs de performance	76
X. Aspects environnementaux et sociaux du PR-AEP	81
X.1. Contraintes d'ordre environnemental.....	81
X.2. Risques/Impacts environnementaux et sociaux probables	82
X.3. Approche envisagée pour la gestion environnementale et sociale	85
X.4. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du PR-AEP	87
XI. Modalités de financement du PR-AEP.....	89
XI.1. Contribution de l'ETAT	89
XI.2. Contribution des Partenaires Techniques et Financiers	89
XI. 3. Contribution des ONG	90
XI.4. Contribution des collectivités territoriales	90
XI.5. Contribution du privé	90

XI.6. Contribution des usagers.....	90
XI.7. Récapitulatif.....	91
XII. CONCLUSION.....	92
XIII. ANNEXES.....	93

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1: Définition du niveau d'accès selon les ODD.....	7
Tableau 2: Situation des investissements réalisés dans les centres ONEA	9
Tableau 3: Situation de l'ensemble des financements en millions	12
Tableau 4: Synthèse des Systèmes Multi-Villages	20
Tableau 5: Répartition par zone et coût des travaux de forages	41
Tableau 6: Système AEP du milieu urbain.....	42
Tableau 7: Synthèse du system AEP régional	46
Tableau 8: Solutions planifiées par commune.....	47
Tableau 9: Critères de priorisation des SAEP MV	49
Tableau 10: Classement des SAEP-MV par ordre de priorité	50
Tableau 11: Répartition des investissements infrastructurels par phase	52
Tableau 12: Analyse de la mode de gestion actuelle des ouvrages.....	58
Tableau 13: Responsabilité des acteurs de mise en oeuvre	71
Tableau 14: Cadre Logique	76
Tableau 15: Matrice des indicateurs de performance	77
Tableau 16: Risques/impacts négatifs du PR-AEP et mesures de mitigation.....	82
Tableau 17: Impacts positifs du PR-AEP et mesures de bonification	84
Tableau 18: Risques du PR-AEP et mesures d'atténuation	88
Tableau 19: Répartition du financement par acteur.....	91

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des PEM	4
Figure 2: Situation des Points d'Eau Moderne	5
Figure 3: Cartographie des forages dans la région	5
Figure 4: Cartographie des forages à gros débits.....	6
Figure 5: Niveau d'accès à l'eau.....	7
Figure 6: Evolution du taux d'accès des différents centres.....	10
Figure 7: Appercue générale des SAEP-MV	19
Figure 8: Réseau AEP-MV Guiaro	22
Figure 9: Réseau AEP-MV Kampala	23
Figure 10: Réseau AEP-MV Pô1.....	23
Figure 11: Réseau AEP-MV Ziou	24
Figure 12: Réseau AEP-MV Zecco.....	25
Figure 13: Réseau AEP-MV Tiébélé3.....	25
Figure 14: Réseau AEP-MV Gaongo	26
Figure 15: Réseau AEP-MV Douougou	27
Figure 16: Réseau AEP-MV Nobéré1.....	27
Figure 17: Réseau AEP-MV Nobéré2.....	28
Figure 18: Réseau AEP-MV Saponé1	29
Figure 19: Réseau AEP-MV Saponé2.....	29
Figure 20: Réseau AEP-MV Saponé3.....	30
Figure 21: Réseau AEP-MV Toécé1	31
Figure 22: Réseau AEP-MV Toécé2	31
Figure 23: Réseau AEP-MV Toécé-Béré	32
Figure 24: Réseau AEP-MV Guiba.....	33
Figure 25: Réseau AEP-MV Kombissiri_1.....	33
Figure 26: Réseau AEP-MV Kombissiri2.....	34
Figure 27: Réseau AEP-MV Kayao1.....	35
Figure 28: Réseau AEP-MV Kayao2.....	35
Figure 29: Réseau AEP-MV Sakuilga_1	36
Figure 30: Réseau AEP-MV Sakuilga_2	37
Figure 31: Réseau AEP-MV Tiébélé_2.....	37
Figure 32: Réseau AEP-MV Gonbousougou_1	38
Figure 33: Réseau AEP-MV Gonbousougou_3.....	39
Figure 34: Réseau AEP-MV Binde.....	39
Figure 35 : système de Pô.....	43
Figure 36 : système de Manga	43
Figure 37 : Système de Kombissiri	44
Figure 38 : Système de Tiébélé	45
Figure 39 : Système de Gombousougou	45

SIGLES ET ABREVIATIONS

- ABS** : Appui Budgétaire Sectoriel
- AEP** : Approvisionnement en eau potable
- AEPHA** : Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
- AEP-MV** : Adduction d'Eau Potable Multi-Villages
- AEPS** : Adduction d'Eau Potable Simplifiée
- AFD** : Agence Française de Développement
- AFDH** : Approche Fondée sur les Droits Humains
- AMOC** : Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Communale
- AR** : Artisan Réparateur
- ATC** : Agent Technique Communal
- AUE** : Association des Usagers de l'Eau
- BE** : Bureau Exécutif
- BF** : Borne Fontaine
- BM** : Banque Mondiale
- BP** : Branchement Particulier
- CEMEau** : Centre des Métiers de l'Eau
- CCEA** : Cadre de Concertation Communal Eau et Assainissement
- CNEau** : Conseil National de l'Eau
- CPE** : Centre de Production d'Eau potable
- CT** : Collectivité Territoriale
- CVD** : Conseil Villageois de Développement
- DAO** : Dossier d'Appel d'Offres
- DGEP** : Direction Générale de l'Eau Potable
- DPEA** : Direction Provinciale de l'Eau et de l'Assainissement
- DRAAHM** : Direction Régionale de l'Agriculture des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation
- DREA** : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
- IEC** : Information, Éducation et Communication
- IRC** : International Rescue Committee

IMS : Intermédiation Sociale

INO : Inventaire National des Ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural

MEEEA : Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement

MINEFIP : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective

MOC : Maitrise d'Ouvrage Communale

MOT : Maitrise d'Œuvre Technique

ONEA : Office National de l'Eau et de l'Assainissement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OS : Objectif Spécifique

PAEA : Programme d'Approvisionnement en Eau et Assainissement P

PCD-AEPA : Plan Communal de Développement Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

PEA : Poste d'Eau Autonome

PEA/GIZ : Programme Eau et Assainissement de la Coopération Internationale Allemande

PEM : Point d'Eau Moderne

PEPA MR: Projet d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural

PHA : Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement

PMH : Pompe à Motricité Humaine

PN-AEP : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable

PR-AEP : Programme Régional d'Approvisionnement en Eau Potable

PNDES : Programme National de Développement Économique et Social

PPP : Partenariat Public Privé

PROGEA II: Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement en milieu rural Phase II (PROGEA II)

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

I. INTRODUCTION

I.1 Contexte et justificatif

Le Burkina Faso, à l'instar de la communauté internationale, s'est engagé à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, notamment l'objectif 6 « Garantir l'accès à tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Afin de concrétiser cet engagement, le Gouvernement a adopté en juin 2016, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable à l'horizon 2030 (PN-AEP 2016-2030). Il est l'un des cinq (05) programmes de la stratégie nationale en matière d'eau. Devenu le référentiel et le cadre programmatique des investissements dans le domaine de l'eau potable, le PN-AEP a pour objectif de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité. Outre l'objectif d'un accès universel en 2030, le PN-AEP ambitionne de faire évoluer le taux d'accès de 65% en 2015 à 100% en 2030; d'augmenter la proportion de la population rurale desservie par borne fontaine, par branchement privé et diminuer l'approvisionnement par PEM. Pour se faire, le PN-AEP préconise la construction de Centres de Production d'Eau (CPE) pour mobiliser la ressource en eau là où elle est abondante et satisfaire les besoins des zones déficitaires.

Le PN-AEP précise par ailleurs que la planification opérationnelle des CPE sera réalisée à l'échelle de chaque région dans le cadre de nouveaux outils à mettre en place; d'où l'élaboration des Programmes Régionaux d'Approvisionnement en Eau Potable (PR-AEP).

Le PR AEP est élaboré sous la direction technique des Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) et sous la supervision et l'assistance des experts de IRC. Le processus d'élaboration de ces documents est financé par l'AFD.

I.2 Concept du PR-AEP

Le PR-AEP se conçoit donc comme la déclinaison régionale du PN-AEP. Il constitue le schéma directeur du développement du service public de l'eau potable dans la région en apportant des réponses concrètes à la problématique de l'accès à l'eau

potable. À l'image du PN-AEP, le PR-AEP intègre les milieux rural, semi-urbain, péri-urbain et urbain.

Les actions prioritaires du PR-AEP alimenteront les Plans Communaux de Développement (PCD) et le Plan Régional de Développement (PRD) de la région. Conformément à la nouvelle nomenclature nationale des instruments de planification, le PR-AEP sera mis en œuvre sous forme de plan d'action régional.

1.3 Méthodologie et étapes d'élaboration du PR-AEP

Le processus d'élaboration du PR-AEP a suivi les trois principales étapes suivantes: (i) l'élaboration et la validation du rapport diagnostic assorti des orientations stratégiques, (ii) l'élaboration du plan d'investissement et des modalités de mise en œuvre (iii) l'élaboration et la validation du PR-AEP.

Le Rapport diagnostic validé le 23 juin 2022 lors d'un atelier régional, a fait la situation actuelle en matière d'AEP en se basant sur les documents d'ordre général de la région, les données sur l'Inventaire National des Ouvrages (INO 2021), des sorties ponctuelles de terrain pour compléter, vérifier ou valider certaines données. Il a fait ressortir les mécanismes de financement du secteur et a dégagé les orientations stratégiques dans la perspective de l'élaboration du programme.

La deuxième étape a consisté à planifier tous les investissements pour la réalisation de l'accès universel à l'eau potable dans la région du centre sud. Le plan d'investissement fait ressortir les approches de planification des ouvrages, les solutions retenues par commune et par village, le coût détaillé et le coût total des solutions retenues par localité, les phases de mise en œuvre et enfin les modalités et les priorités de mise en œuvre.

La dernière étape a consisté à élaborer le document du PR-AEP du Centre Sud. Le document du PR-AEP intègre le diagnostic, et le plan d'investissement ainsi que les dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation, les mécanismes de financement, les mesures environnementales et sociales et les hypothèses et risques liés à la mise en œuvre.

II. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE

La synthèse de l'étude diagnostique sur l'approvisionnement en eau potable de la région du centre sud élaborée et validée en juin 2022 comporte les points ci-dessous résumés:

II.1 Données générales de la région

La région du Centre-Sud, comme toutes les régions du Burkina Faso est à la fois une circonscription administrative et une collectivité territoriale administrée respectivement par un Gouverneur et un président de conseil régional.

Créée par la loi n° 2001-013/AN du 02 juillet 2001, elle a pour chef-lieu Manga. Elle est limitée au Nord par la région du Centre, au Sud par le Ghana, à l'Est par les régions du Centre-Est et du Plateau central et à l'Ouest par la région du Centre-Ouest. Composée de trois (03) provinces que sont le Bazèga, le Nahouri et le Zoundwéogo, la région du Centre-Sud a une population estimée à 788 731 habitants et 146 644 ménages répartis comme suit:

Les principales activités socio-économiques sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse, l'industrie, l'artisanat et le commerce.

La région de centre-sud enregistre un indice de pauvreté de 40,5 % contre un taux national de 40,1 %. Elle se classe à la sixième position sur le plan national, (EMC, 2020).

Le relief de la région est constituée de :

- ✓ plateaux avec une altitude moyenne de 300 m couvrant une superficie de 5 200,57 km², soit 45 % du territoire régional ;
- ✓ plaines, avec une altitude moyenne de 200 m couvrant une superficie de 6 303,65 km², soit 55 % de l'espace régional.

Le climat est de type tropical, avec une température moyenne de 30°C et une pluviométrie qui varie entre 700 à 1000 mm de pluie par an.

II.2 Ressources en eau de surface

Les eaux de surface dans la région du centre-sud sont essentiellement alimentées par les eaux de pluies. Elles sont constituées par des cours d'eau, des mares naturelles qui se répartissent dans les bassins du Nakanbé et du Nazinon à travers

des plans d'eau artificiels comprenant les ouvrages de mobilisation d'eau de surface (barrages, boulis). Le parc hydraulique de la région du Centre-Sud est composé de 108 barrages, de 2 mares et de 10 boulis qui contribuent au développement d'activités génératrices de revenus, à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

II.3. Ressources en eau souterraines

C'est la principale ressource en eau exploitée présentement pour l'approvisionnement en eau potable des populations de la région du Centre sud. On rencontre les forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPMH), les Puits Modernes, les mini réseaux d'AEP, les Postes d'Eau Autonomes (PEA) et les réseau AEP de l'ONEA présent dans les grands centres urbains. La région est dans sa globalité située dans la zone du socle. A cet effet, trouver un forage à gros débit est donc aléatoire dans la région. Les débits moyens obtenus dans les forages en zone de socle sont de 3 m³/h en moyenne.

II.4 Points d'Eau Modernes

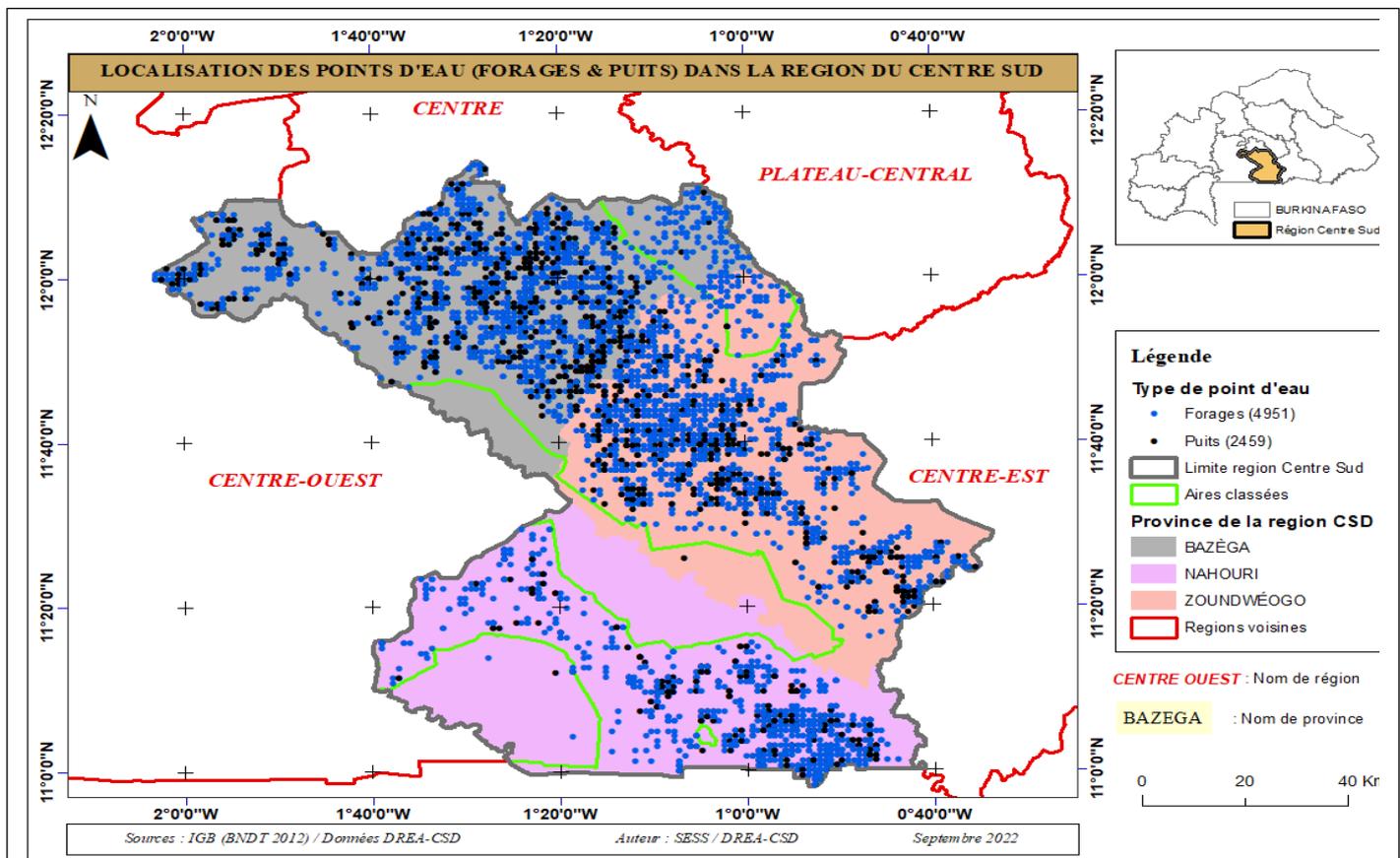


Figure 1: Répartition des PEM

En milieu rural, selon les données de l'Inventaire National des Ouvrages (INO), mis à jour en 2021, la région compte **4546** forages équipés de PMH et fonctionnels, **140** forages abandonnés et **655** puits modernes permanents dont **54** équipés de pompes, **72** forages récents non-encore équipés, **1158** puits modernes temporaires.

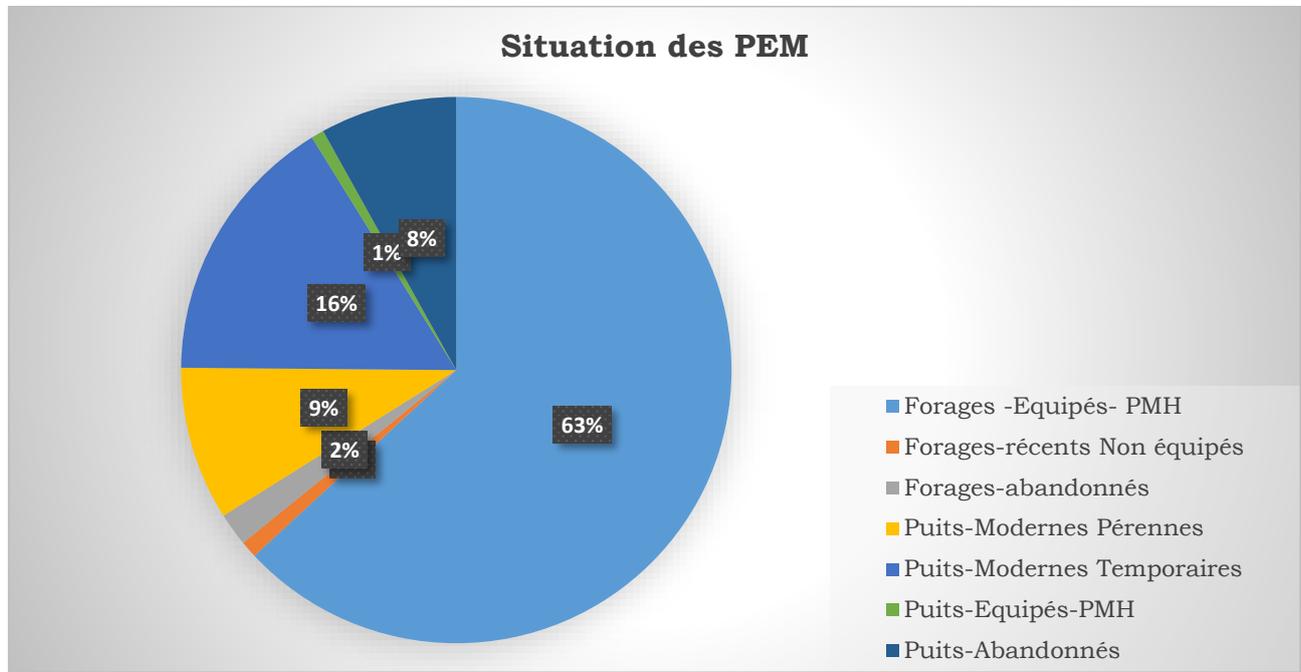


Figure 2: Situation des Points d'Eau Moderne

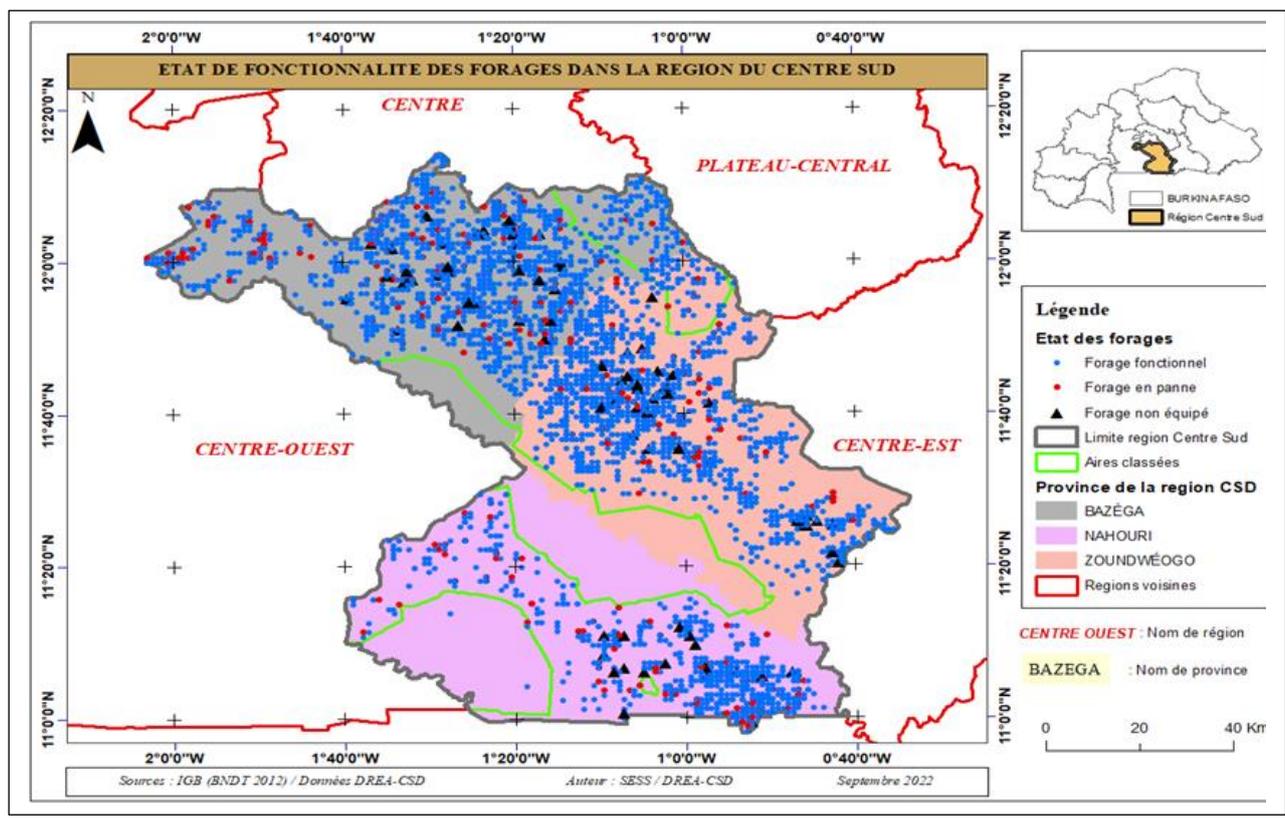


Figure 3: Cartographie des forages dans la région

II.5 Forages à gros débit



Figure 4: Cartographie des forages à gros débits

L'état des lieux permet de distinguer principalement une zone de socle (environ 100% de la région), très peu pourvue en forages à gros débit du fait de la faible productivité des nappes. En effet il est aléatoire lors des prospections dans les localités d'avoir des forages à gros débit pour satisfaire aux besoins de la population. A l'image de la situation générale du pays, la région a un relief relativement plat et ne favorise pas la réalisation de grands ouvrages de retenue d'eau de surface. Les gros débits considérés dans la région sont les forages qui débitent plus de 5 m³/h. Il est important de rappeler que dans la région, le plus gros débit trouvé à ce jour est de 21m³/h.

II.6 Adductions d'Eau Potable Simplifiées

La région du Centre Sud dispose de 90 AEPS dont les deux tiers (2/3) sont des ouvrages privés. La région compte au total 355 bornes fontaines dont 325 fonctionnelles, soit un taux de fonctionnalité de 91,5%. Quant aux branchements particuliers, ils sont au nombre de 665 dont 638 fonctionnelles, soit un taux de fonctionnalité de 95,9%. On compte également plus de 100 PEA privés dans la région.

II.7 Taux d'accès à l'eau potable

Selon les données de l'INO, quelque 1.3% de personnes, à défaut de disposer de source d'eau potable, continuent d'utiliser l'eau de source insalubre. Parallèlement, c'est seulement 9.7% de la population de la région qui disposent de l'eau de boisson provenant d'une source améliorée située sur place et disponible en cas de besoin, exempte de contamination de matières fécales. Enfin, l'accès à l'eau potable demeure toujours une corvée pour 89% de la population régionale.

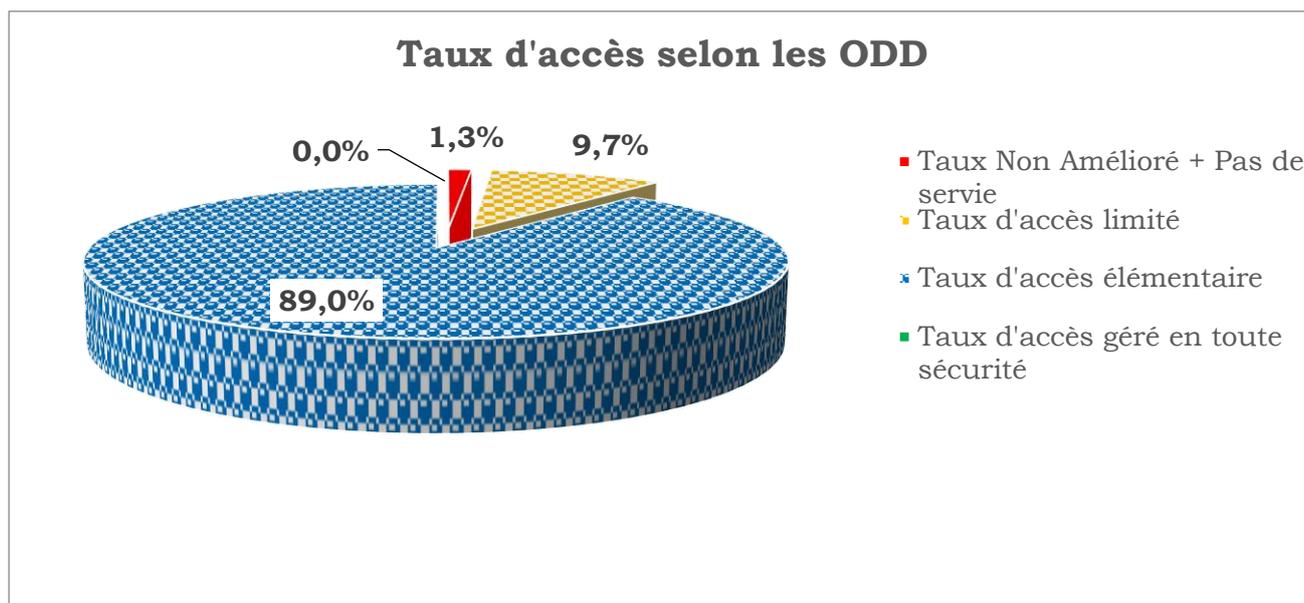


Figure 5: Niveau d'accès à l'eau

Du graphique, il ressort donc que d'énormes efforts restent à consentir afin de résoudre les disparités entre les communes pour parvenir à des services d'eau potable gérés en toute sécurité pour les populations de la région conformément aux ODD qui stipulent:

Tableau 1: Définition du niveau d'accès selon les ODD

Définition du taux d'accès à l'eau potable par niveau d'accès selon les ODD		
Niveau d'accès	Définition selon les ODD	Définition adaptée au Burkina Faso
Géré en toute sécurité	Eau potable provenant d'un point d'eau amélioré situé à domicile, disponible au besoin et exempt de matières fécales et de contamination chimique	Population desservie par branchement particulier

Définition du taux d'accès à l'eau potable par niveau d'accès selon les ODD

Niveau d'accès	Définition selon les ODD	Définition adaptée au Burkina Faso
Élémentaire	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, à condition que le trajet aller-retour pour aller chercher l'eau ne dépasse pas 30 minutes, temps d'attente compris	Population desservie par Points d'eau Modernes, Bornes Fontaines et Points d'Eau Autonomes
Limité	Eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, pour lequel le trajet aller-retour pour aller chercher l'eau dépasse 30 minutes, temps d'attente compris	Population non desservie des villages desservis
Non amélioré	Eau de boisson provenant d'un puits non protégé ou d'une source non protégée	Population des villages à taux d'accès 0%
Pas de service	L'eau de boisson collectée directement d'un cours d'eau, barrage, lac, étang, mare, canal (d'irrigation notamment)	

II.8 Gestion du service public de l'eau

La gestion des ouvrages dans le Centre Sud repose sur la réforme du système de gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain adoptée par Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE du 03 Novembre 2000. Au niveau des PMH, la Réforme préconise la gestion communautaire par les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) avec des opérateurs de proximité (maintenanciers) pour assurer la maintenance des ouvrages. Quant aux AEPS/PEA, la réforme préconise la délégation de gestion par la commune à un opérateur privé.

En ce qui concerne les AUE, elles rencontrent toujours d'énormes difficultés à fonctionner normalement malgré les efforts du Projet de Renforcement de la Gestion des Infrastructures Hydrauliques d'Approvisionnement en Eau Potable et de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement en milieu rural Phase II (PROGEA II), les multiples actions de renforcement de capacités dont elles ont bénéficié

depuis 2018. Le recrutement de maintenanciers par les communes est toujours à une faible proportion dans la région à cause du non versement des redevances par les AUE dans la majorité des cas, mais aussi à cause du fait que plusieurs maintenanciers ne disposent pas de numéro IFU. En outre, on dénombre 33 AEPS actuellement gérées par affermage (par un seul fermier SAWES) sur les 90 AEPS que compte la région.

II.9. Situation de l'AEP dans le périmètre de l'ONEA

L'ONEA assure le service public d'eau en milieu urbain dans huit (08) principales villes de la région que sont Manga, Kombissiri et Po. Toutes ces trois villes sont équipées de systèmes d'AEP exploitant des forages à gros débits ou des eaux de surface, des stations de pompage, des réservoirs de stockage (bâches et châteaux d'eau) et d'importants linéaires de réseau de refoulement et de distribution. Deux autres centres sont en phase de réalisation; un à Gonboussougou et l'autre à Tiébélé.

Le tableau suivant fait la situation des investissements réalisés au cours des cinq dernières années dans les centres ONEA de la région.

Tableau 2: Situation des investissements réalisés dans les centres ONEA

Centres	Investissements	2016	2017	2018	2019	2020
Kombissiri	Coût extension de la capacité de production (kFCFA)	20 463	0	0	0	0
	Invest. extension réseaux (kFCFA)	0	24 500	0	41 500	2 000
	Invest. branchements (kFCFA)	24 004	15 470	5 968	10 195	13 514
	Coût extension de la capacité de stockage (kFCFA)	0	0	0	0	0
	Total investissements (kFCFA)	44 467	39 970	5 968	51 695	15 514
Manga	Coût extension de la capacité de production (kFCFA)	0	0	147 899	43 970	0
	Invest. extension réseaux (kFCFA)	0	0	239 470	12 890	0
	Invest. branchements (kFCFA)	17 555	13 948	3 311	34 511	26 470
	Coût extension de la capacité de stockage (kFCFA)	0	0	65 000	0	0
	Total investissements (kFCFA)	17 555	13 948	455 679	91 371	26 470
Pô	Coût extension de la capacité de production (kFCFA)	0	23 984	0	0	107 426
	Invest. extension réseaux (kFCFA)	0	23 700	0	30 170	18 000
	Invest. branchements (kFCFA)	20 095	20 660	12 604	17 887	13 463
	Coût extension de la capacité de stockage (kFCFA)	0	0	0	0	0
	Total investissements (kFCFA)	20 095	68 344	12 604	48 057	138 889

Source: Rapport diagnostique du PR-AEP du centre sud

II.10 Organisation et performances du service

Au 31 Décembre 2021 les performances techniques du service se traduisent par (i) un taux d'accès en milieu urbain dans la région de 87% dont 53% par branchements (6378 BP) et 34% par Bornes fontaines (102 BF) qui sont desservis par 164 km de réseau, 1050 m³ de stockage (château et bache), des stations de pompage de capacités évaluées à 3394 m³/j utilisant 47 forages, (ii) un rendement de réseau de 88 % relativement satisfaisant, (iii) la discontinuité du service dû à l'insuffisance des capacités actuelles des installations évaluées à 1,239 millions de m³ par an pour couvrir une demande maximale estimée à 3,413 millions de m³ par an et une productivité physique de 2.6 agents pour 1000 abonnés.

En suivant, les échelles de service telle que défini par les ODD, le taux d'accès est de 53% en toute sécurité, de 34% en élémentaire et 13% qui ont un accès limité.

La gestion du service est organisée autour d'une direction régionale qui a compétence sur toutes les fonctions d'exploitation (technique, commerciale, RH, finance). Cette direction régionale bénéficie de l'appui des fonctions supports de la direction générale en particulier, pour la planification et les investissements, la maintenance, le suivi de la qualité de l'eau et le système d'information.

Les graphiques ci-après indiquent l'évolution de l'accès de 2010 à 2021.

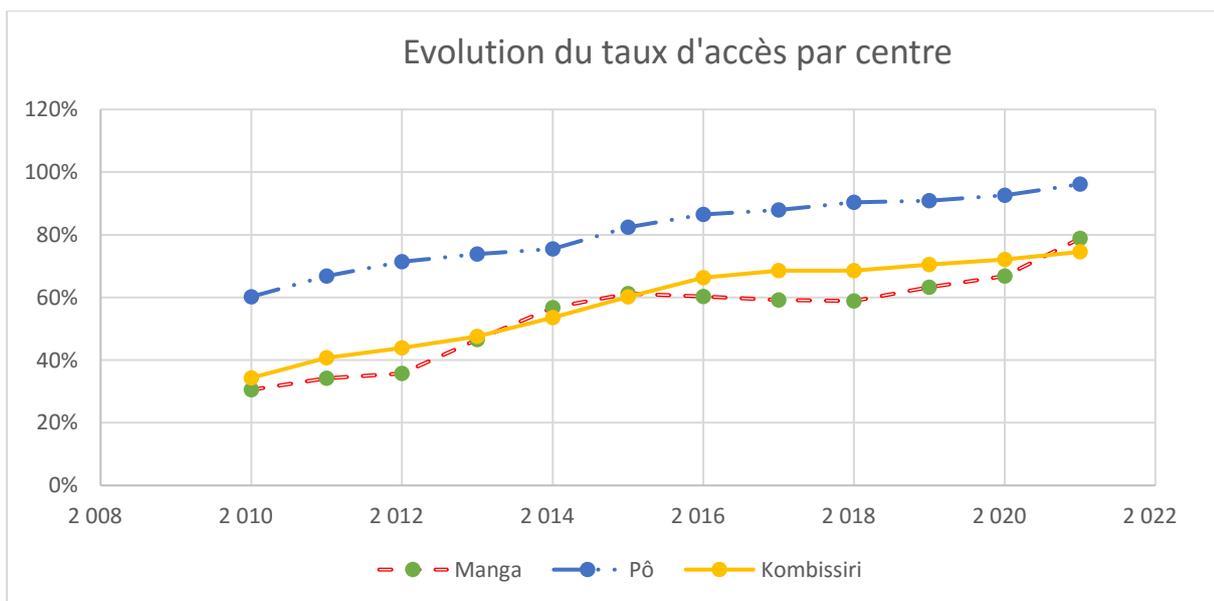


Figure 6: Evolution du taux d'accès des différents centres

II.11 Suivi de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau est un point très important et spécifique et fait l'objet d'indicateurs contractuels avec l'Etat. L'activité de contrôle est menée aussi bien par l'opérateur que l'organisme dédié qu'est le laboratoire national de santé publique.

La qualité de l'eau distribué est conforme aux normes et les trois principaux indicateurs de suivi sont au-dessus des cibles avec un taux de 100% pour les taux de réalisation des analyses et 99% de conformité physico-chimique pour les trois villes.

Les traitements spécifiques appliqués pour obtenir ses performances sont essentiellement un traitement à l'hypochlorite de calcium.

II.12 Situation des projets et programmes en cours en milieu urbain

Les projets en cours dans le milieu urbain sont:

- Pour les centres existants.

Il s'agit des projets de raccordements des forages déjà réalisés, de la réalisation de nouveaux forages afin d'augmenter la capacité de production, et des projets d'extension réseau de distribution, de réalisation de branchements privés et de bornes fontaines.

- Pour les futurs centres ONEA,

Il s'agit de l'exécution des travaux pour la création des futurs centres ONEA de Gonboussougou et de Tiébélé.

- En milieu rural,

Il s'agit du projet d'AEP MV couvrant plusieurs villages des communes de Saponé, Douougou, Ipelcé et Kombissiri, il est prévu la réalisation de CPE. Aussi, le Projet d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural (PEPA-MR) prévoit la réalisation de 6 AEPS et 6 forages de type F2 (debit supérieur à 5m³/h) dans la région.

II.13. Financement du secteur de l'eau potable

Le financement du secteur de l'eau potable dans la région du Centre-Sud est assuré par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les associations et ONG, les collectivités territoriales, la coopération décentralisée, les fermiers et les particuliers.

Le tableau suivant présente l'évolution de la situation des financements par l'ensemble des intervenants (Etat, collectivités, ONG, associations, privés, PTF etc) dans la région du Centre-Sud.

Tableau 3: Situation de l'ensemble des financements en millions

Année	Financement prévu	Réalisation en fonction des prévisions	Taux de réalisation
2013	1436,503	558,414	38,87
2014	2112,055	765,183	36,22
2015	2843,553	600,904	21,13
2016	2321,031	1993,659	85,89
2017	1902,636	1233,058	64,80
2018	1374,501	935,688	68,07
2019	819,073	669,766	81,77
2020	663,950	457,564	68,91
2021	2114,463	548,943	25,96
2022	2113,290	-	
Total	17701,054	7763,179	43,85

Source: rapports bilan CRP et GTR de 2013 à 2022

II.14. Orientations stratégiques

Au regard du diagnostic établi dans le cadre du PR-AEP de la Région du Centre-Sud, les orientations stratégiques en guise de réponses à la situation qui prévaut (diagnostic) s'articulent autour de trois axes majeurs dont:

Axe 1 – Mobilisation de la ressource en eau pour l'AEP;

Axe 2 – Assurer l'accès universel à l'eau potable;

Axe 3 – Gouvernance et gestion du service public de l'eau.

III. DESCRIPTION DU PR-AEP

III.1. Objectifs du PR-AEP

III.1.1. Objectif stratégique

L'objectif stratégique du PR-AEP est de satisfaire durablement en quantité et en qualité les besoins en eau potable des populations de la région du Centre Sud.

III.1.2. Objectifs Opérationnels

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique, trois (03) objectifs opérationnels suivants sont définis conformément au PN-AEP:

- Assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable;
- Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur.

III.2. Approche Stratégique du PR-AEP

Au regard du diagnostic établi, le PR-AEP de la Région du Centre Sud devra mettre l'accent sur des orientations stratégiques catégorisées en trois (03) axes majeurs.

III.2.1. Axe 1 – Mobilisation de la ressource en eau pour l'AEP

L'état des lieux permet de distinguer principalement une zone de socle (environ 100% de la région), très peu pourvue en forages à gros débit du fait de la faible productivité des nappes. A ce niveau, la stratégie visera à combiner: (i) la valorisation des forages à gros débits identifiés ou d'autres potentiels et (ii) l'exploitation des eaux de surface en considérant les barrages et cours d'eau existants potentiellement exploitables.

Dans les deux (2) cas, on valorisera les études et travaux en cours visant l'amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine (études hydrogéologiques, travaux de forages à gros débit, etc.) et de surface (identification des sites potentiels de barrages pour l'AEP). Sur cette base, un programme complémentaire d'études prioritaires sera défini dans le PR-AEP afin de confirmer le potentiel estimé des ressources en eau et d'ajuster la planification au fur et à mesure. Ce programme inclura le renforcement du suivi de la qualité des eaux.

III.2.2. Axe 2 – Assurer l'accès universel à l'eau potable

Dans la zone de socle, la stratégie consistera à valoriser les ressources en eau disponibles afin de satisfaire les besoins. En effet, il s'agira de mettre l'accent sur la recherche de la ressource en eau en quantité suffisante comme point de départ avant de réfléchir sur la stratégie à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des populations. Tout l'enjeu consiste alors à identifier les CPE pouvant répondre aux objectifs de planification. Il pourrait s'agir:

- d'un forage à gros débit existant ou potentiel (sur la base d'une étude existante). Cette option inclut des forages actuellement exploités par des AEPS ou des PMH dont la capacité de production n'est pas utilisée à son optimum;
- d'une source d'eau de surface dont la potentialité est confirmée par une étude. Cette solution sera moins privilégiée par rapport à la précédente au regard des difficultés liées à l'exploitation de l'eau de surface par rapport à l'eau souterraine (investissements lourds, impacts environnementaux, traitement de l'eau, etc.) ;
- d'un centre ONEA en sous-production dont il existe une possibilité de renforcement de la capacité de production à même de couvrir les besoins d'autres localités.

Pour les petites entités (villages, hameaux) qui ne pourront être desservies par le réseau AEP pour des raisons techniques ou d'efficacité économique, leur approvisionnement sera réalisé au moyen de PMH ou postes d'eau autonomes préférentiellement équipés de sources d'énergie solaires.

III.2.3. Axe 3 – Gestion du service public de l'eau

Les orientations sectorielles en matière de gouvernance sont définies dans le programme budgétaire « pilotage et soutien » (PPS). Cela consistera à:

- Rendre fonctionnels les cadres de concertation régionaux et communaux;
- Développer une synergie d'action entre les différents intervenants dans le secteur de l'eau;
- Améliorer les capacités de pilotage et de gestion des programmes AEP;
- Mettre en place un plan de développement des ressources humaines dans les Directions Provinciales;
- Opérationnaliser l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH).

La mise en œuvre de l'approche service comporte des enjeux spécifiques liés en

particulier à une professionnalisation plus accrue du service public de l'eau et au développement d'une stratégie de promotion de la consommation de l'eau potable.

Ainsi, du fait que les systèmes AEP multi-villages représentent des investissements lourds beaucoup plus complexes, il convient de mettre en place des dispositifs qui vont garantir la pérennité de ce patrimoine et assurer une gestion optimale. En outre, au regard des considérations socio- culturelles éventuelles qui pourraient entraîner la réticence de consommation de l'eau provenant d'autres localités (village ou communes), une sensibilisation des populations s'avère indispensable pour assurer un fonctionnement continu de ces systèmes.

IV. PLAN D'INVESTISSEMENT

IV.1 Approche méthodologique de planification des investissements

La méthodologie de planification des investissements dans le cadre du Programme Régional d'Approvisionnement en Eau Potable du Centre-Sud se résume en plusieurs grandes étapes que sont :

- la mise en place d'une équipe régionale en charge de conduire les travaux de planification des investissements ;
- la formation de l'équipe régionale sur les outils de planification (Google Earth, Epanet, etc.);
- la matérialisation de tous les villages de la région sur Google Earth afin d'éviter que certains villages ne soient omis ;
- la matérialisation de tous les forages à gros débit (supérieur ou égal à 5 m³/h) identifiés dans la région pour avoir une vue d'ensemble sur leur répartition spatiale dans la perspective de les exploiter pour la planification des ouvrages;
- la matérialisation du Système d'Approvisionnement en Eau potable Multi villages (AEP-MV) déjà identifié à savoir celui prévu par la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP) afin de s'assurer des zones déjà couvertes par le réseau;
- la matérialisation de nouvelles AEP-MV projetées par la DREA-CSD sur les zones non couvertes par un réseau d'AEP;
- la matérialisation des points hauts pouvant accueillir les réservoirs des systèmes AEP (bâches et châteaux d'eau);
- le tracé des réseaux primaires de tous les systèmes d'AEP-MV;
- la proposition de solutions palliatives pour les zones non couvertes par des systèmes AEP-MV, notamment la réalisation de forages équipés de PMH, d'AEPS ou de PEA ainsi que des mises à niveau, des réhabilitations et des extensions d'ouvrages.

IV.2 Hypothèses techniques

Toute l'approche de planification des investissements a tenu compte des normes et critères en matière d'eau potable en vigueur au Burkina Faso et de l'Approche

Fondée sur les Droits Humains (AFDH). En effet, les principales hypothèses de planification utilisées à l'horizon 2030 et valables pour l'horizon 2040 sont les suivantes :

En milieu rural:

- ✚ Taux d'accroissement de INSD, pour l'estimation de la population cible ;
- ✚ 24% de la population desservi par BF à raison de 25 l/jr/hbt et 500 personnes par BF ;
- ✚ 56% de la population desservi par BP à raison de 40 l/jr/hbt et 10 personnes par BP ;
- ✚ 20% de la population desservi par PEM et 300 personnes par PEM ;
- ✚ Un ratio de 1,1 m/hbt pour la détermination des longueurs des conduites de distribution ;
- ✚ 30 % du parc de forages existant est à réhabiliter d'ici à 2030 ;
- ✚ Réhabilitation ou mise à niveau des AEPS existantes et vieilles de plus de 5 ans.

- ✚ La région du centre sud étant dans sa globalité sur le socle, les forages utilisés pour la planification sont les forages dont les débits excèdent 10m³/h. Ces forages doivent être réalisés à proximité des forages à gros débit répertoriés à cet effet (voir annexe II). Pour les hameaux de culture, un zoom sur google earth permettra d'identifier le nombre de concession et un coefficient de 10 a été appliqué pour la détermination du nombre d'habitant.

Pour les centres ONEA:

- ✚ Taux d'accroissement de 2,00 % (INO), pour l'estimation de la population cible en zone rurale et le taux d'accroissement du centre concerné en zone urbaine ;
- ✚ 20% de la population desservi par BF à raison de 25 l/jr/hbt et 300 personnes par BF ;
- ✚ 80% de la population desservi par BP à raison de 50 l/jr/hbt et 7 personnes par BP ;
- ✚ Un ratio de 15 m/Abonné pour la détermination des longueurs des conduites de distribution.

IV.3 Investissement pour assurer l'accès universel en milieu rural

Pour assurer l'accès universel à l'eau potable en milieu rural conformément à la nouvelle approche du PN-AEP et à l'AFDH, l'accent a été mis sur les systèmes d'AEP multi-villages. Dans les zones non couvertes par les systèmes d'AEP multi-villages, il a été planifié, en fonction de la taille de la population, des AEPS, des Mini-PEA, des PEA ou des PMH.

IV.3.1. Présentation synthétique de la planification

La planification régionale pour l'atteinte des ODD dans la région du Centre Sud comporte vingt-sept (27) SAEP-MV (composés de quatre cent quarante-six (446) bornes fontaines qui alimenteront 323 000 habitants et de trente-deux mille quatre cent trente-deux (32432) branchements privés qui alimenteront 324 320 habitants à l'horizon 2030), de treize (13) nouvelles AEPS à réaliser (qui alimenteront 34 020 habitants), de trente (30) AEPS à réhabiliter (qui alimenteront 102 650 habitants), de onze (11) mini-AEP à réaliser (qui alimenteront 12 850 habitants), de dix-neuf (19) PEA à réaliser (qui alimenteront 9500 habitants) et de mille trois cent quarante et un (1341) forages équipés de PMH à réhabiliter (qui alimenteront 402 300 habitants). Ce plan d'investissement contribuera à alimenter l'ensemble de la population de la région soit 1 208 640 habitants à l'horizon 2030.

IV.3.2. Systèmes AEP multi-villages

Les systèmes d'AEP multi-villages (SAEP-MV) planifiés pour assurer l'accès universel en milieu rural sont au nombre de vingt-sept (27) dans la région du Centre-Sud (voir la répartition sur la carte ci-dessous présentée). Le plus grand système SAEP-MV est celui de Toécé 2 dans la province du Bazega qui regroupe un nombre total de vingt-six (26) villages. Le plus petit SAEP-MV est celui de Pô1 dans la province du Nahouri qui regroupe six (06) villages. Le tableau suivant fait la synthèse des 27 SAEP-MV de la région.

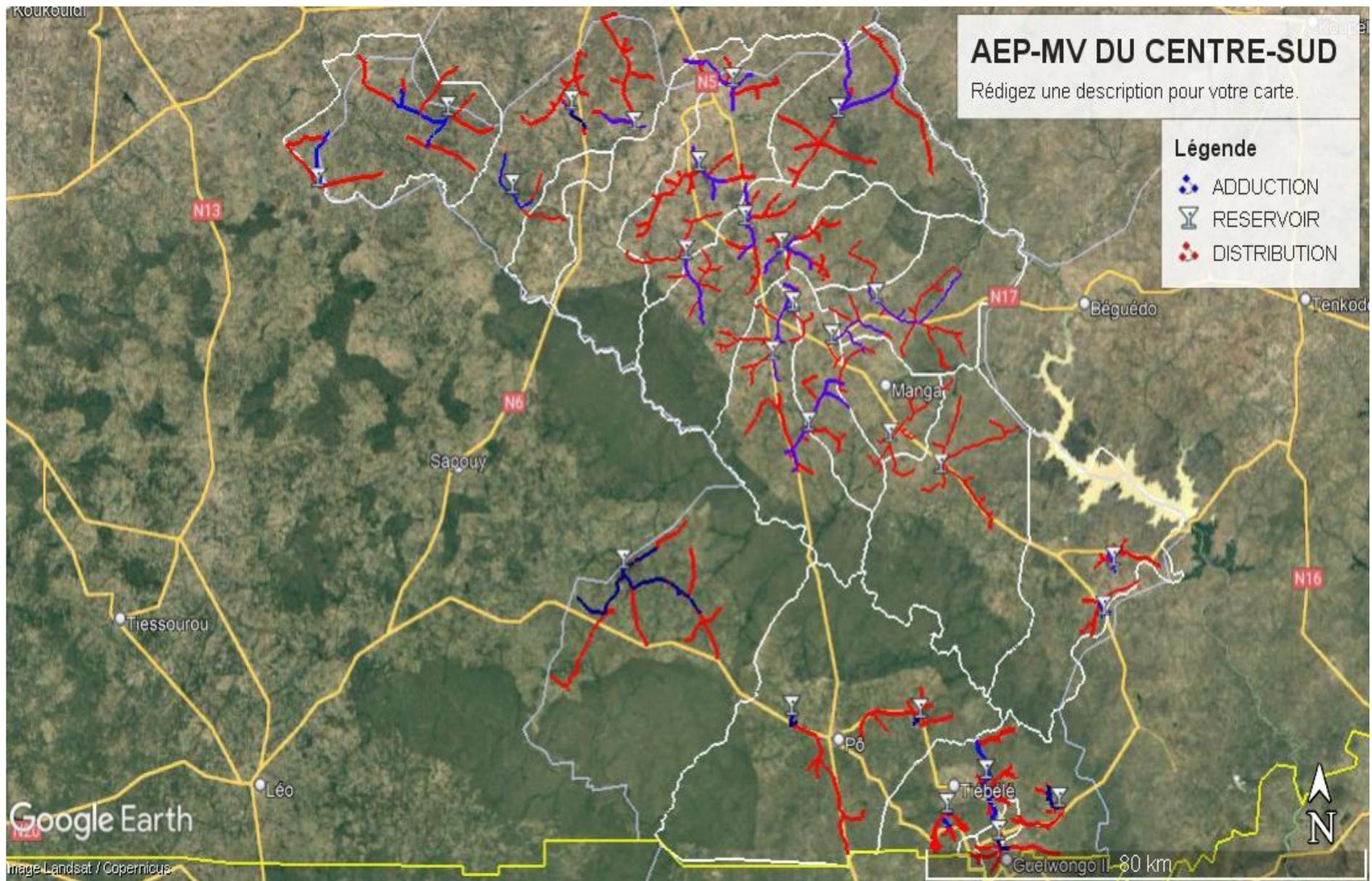


Figure 7: Appercue générale des SAEP-MV

Tableau 4: Synthèse des Systèmes Multi-Villages

N°	Système	Nombre de villages touchés	Communes concernées	Pop desservie en 2030	Pop desservie en 2040	Besoins en eau estimés en 2030 (m3/j)	Besoins en eau estimés en 2040 (m3/j)	Capacité du réservoir (m3)	Re foul ement (km)	Réseau primaire (Km)	Distribu tion (Km)	Coût total (millions de FCFA) horizon 2030	Coût par personne desservie (FCFA) horizon 2030
1	KAYAO1	15	Kayao	21672	24561	769,33	871,91	300	14,92	70,84	21,41	3 423	157 946
2	KAYAO2	9	Kayao	15056	17064	534,49	605,78	300	10,36	29,9	11,6	1 852	123 008
3	SAKUILGA1	16	Manga; Gogo; Guiba	18560	20619	658,88	731,95	300	19,3	47,97	20,43	2 472	133 190
4	SAKUILGA2	18	Bere; Manga; Gogo	33588	38104	1192,37	1352,7	500	26,16	55,99	29,4	3 402	101 284
5	TOECE1	16	Toécé	17396	19737	617,52	700,6564	300	15,3	43,14	17,623	1 585	91 113
6	TOECE2	26	Doulougou, Kombissiri, Toece	16812	19076	596,826	677,19	200	11,783	67,22	18,52	1 928	114 674
7	TOECE-BERE	17	Toécé et Bére	20 964	24 826	705,882	835,272	300	20,12	35,51	12,18	2 435	116 152
8	SAPONE1	14	Saponé	13 852	15 717	491,746	557,946	200	10,59	45,83	14,1	1 792	129 368
9	SAPONE2	8	saponé ipelcé	7429	8419	263,7224	298,8532	100	13,47	27,02	7,716	1 208	162 607
10	SAPONE3	14	Saponé	15 298	17 354	543,064	616,052	300	9,781	42,08	12,985	1 675	109 492
11	GUIBA	13	Guiba, Manga, Binde	14863	17833	527,615	634	200	21,9	21,495	16,38	1 448	97 414

N°	Système	Nombre de villages touchés	Communes concernées	Pop desservie en 2030	Pop desservie en 2040	Besoins en eau estimés en 2030 (m3/j)	Besoins en eau estimés en 2040 (m3/j)	Capacité du réservoir (m3)	Re foul eme nt (km)	Réseau primaire (Km)	Distribu tion (Km)	Coût total (millions de FCFA) horizon 2030	Coût par personne desservie (FCFA) horizon 2030
12	KOMBISSIRI1	11	Doulougou, Kombissiri	10456	11862	371,16	694,35	450	20,42	31,39	32,67	1 565	149 680
13	KOMBISSIRI2	23	Kombissiri	15 321	17 381	543,89	617,01	300	13,67	31,45	16,88	1 816	118 531
14	BINDE	24	Bindé, Béré	32116	38575	1140,09	1369,4	500	27,87	69,323	31,78	3 622	112 779
15	GONBOUSSOU GOU1	9	Gonboussou gou	19816	23800	703,3	845	300	7,9	22	21,8	1 587	80 087
16	GONBOUSSOU GOU3	8	Gonboussou gou	18766	22307	667	800	300	7,8	19,42	12,237	1 835	97 784
17	DOULOUGOU	7	Doulougou	4637	5256	150	225	100	8	14,14	3,27	928	250 195
18	NOBERE1	23	Nobéré et Guiba	35 388	42 507	1256,245	1508,977	600	42,91	48,717	37,105	4 396	124 223
19	NOBERE2	24	Nobéré; Toécé et Guiba	35813	42391	1017,0892	1203,904 4	400	21,2	55	31,4	3 206	89 515
20	TIEBELE2	22	Tiebele	25518	30202	724,7	857,7	300	21,4	53,3562	22,48	2 258	88 487
21	TIEBELE3	17	Tiébéle	10 464	12 384	371,4436	439,6036	200	15	26,604	10,4775	1 171	104 029
22	GAONGO	16	Gaongo; Béré	40436	46295	1435,4496	1643,451 2	600	8,89	34,99	40,6879	3 446	85 222
23	GUIARO	15	Guiaro	24885	29453	883,4104	1045,574 4	500	40,57	104,05	23,4311	3 327	133 695
24	PO1	6	Pô	13293	15735	471,9944	558,5712	200	18,67	25,68	11,0363	1 507	113 352
25	KAMPALA	12	Pô	14850	17577	527,1608	623,9764	300	17	37,77	14,0998	1 803	121 415
26	ZECCO	20	Zecco; Ziou	22 489	26 615	798,3524	944,8112	400	11	33,293	22,4202	1 601	71 191
27	ZIOU	15	Ziou; Zecco	15695	18576	557,1512	659,448	300	6,95	28,774	16,7497	1 446	92 141
TOTAL REGIONAL		418		534353	622929	18519,882	21919,087	8750	462,934	1122,9522	636,8855	58 734	

Source : Dimmensionnement des SAEP-MV du PR-AEP

Système AEP MV de Guiaro

Le SAEP-MV de Guiaro desservira 29 453 personnes en 2040, réparties dans quinze (15) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1046 m³ d'eau potable des forages ayant un débit cumulé de 45 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 3 327 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

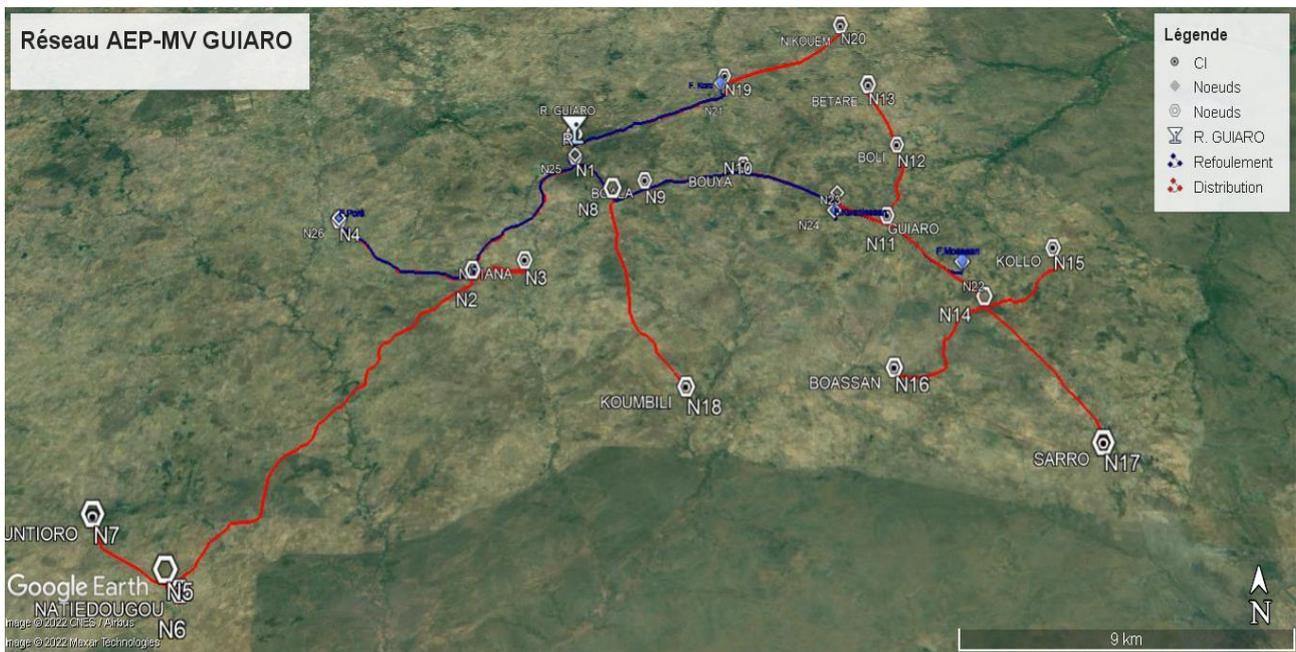


Figure 8: Réseau AEP-MV Guiaro

Système AEP MV de Kampala

Le SAEP MV de Kampala dessert 17577 personnes en 2040, réparties dans douze (12) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 624 m³ d'eau potable par jour et des forages ayant un débit cumulé de 52 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 803 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

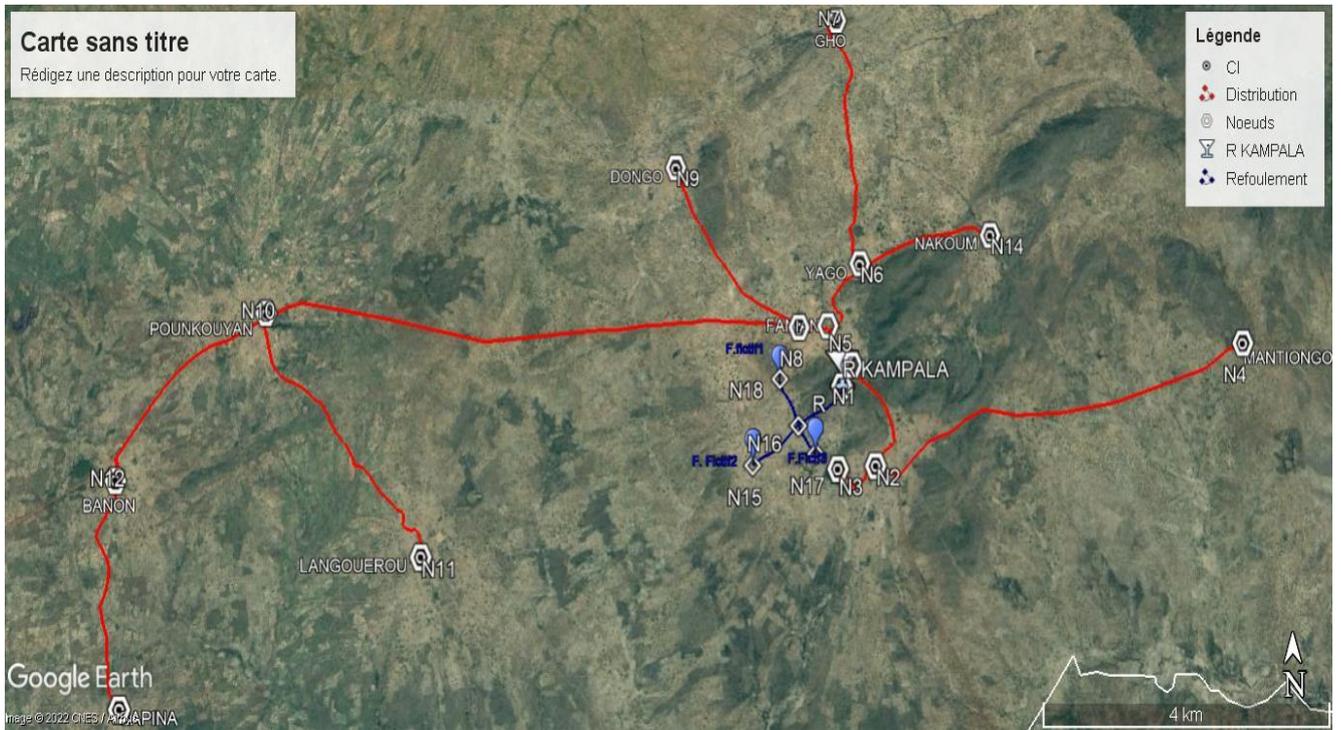


Figure 9: Réseau AEP-MV Kampala

Système AEP MV de Pô1

Le SAEP MV de Pô1 dessert 15735 personnes en 2040, réparties dans six (06) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 556 m³ d'eau potable par jour et alimenté des forages ayant un débit cumulé de 54 m³/h.. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 507 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

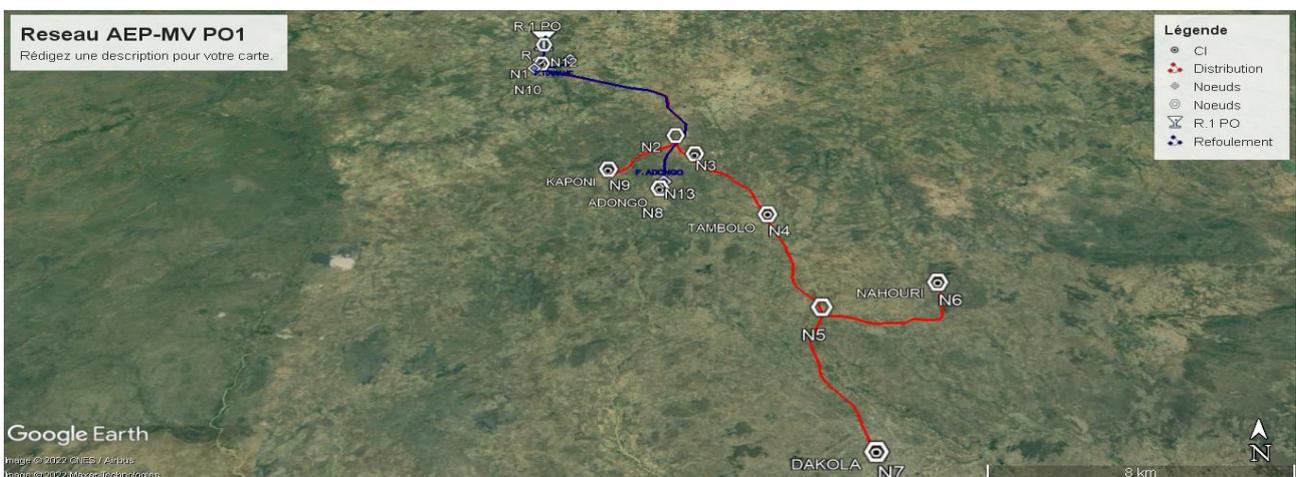


Figure 10: Réseau AEP-MV Pô1

Système AEP MV de Ziou

Le SAEP MV de Ziou dessert 18576 personnes en 2040, réparties dans quinze (15) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 660 m³ d'eau potable des forages ayant un débit cumulé de 56 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 446 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

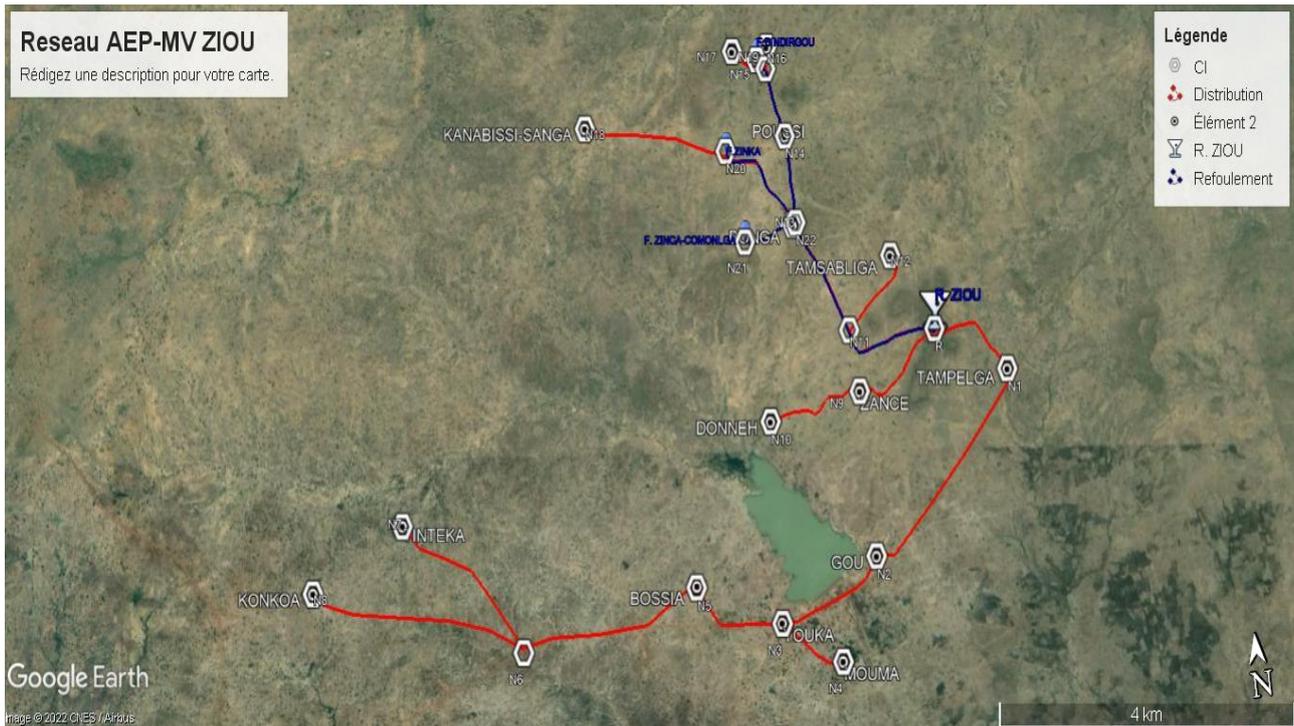


Figure 11: Réseau AEP-MV Ziou

Système AEP MV de Zecco

Le SAEP MV de Zecco dessert 26615 personnes en 2040, réparties dans vingt (20) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 945 m³ d'eau potable par jour et alimenté des forages ayant un débit cumulé de 42 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 601 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

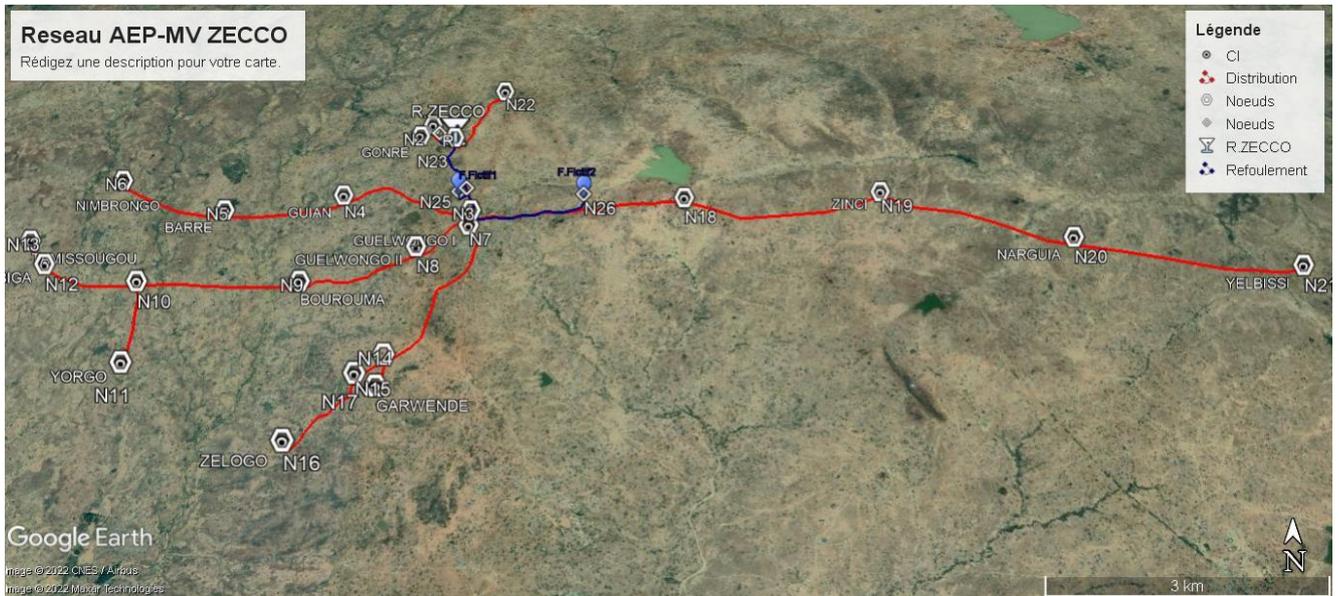


Figure 12: Réseau AEP-MV Zecco

Système AEP MV de Tiébélé3

Le SAEP MV de Tiébélé3 dessert 12384 personnes en 2040, réparties dans dix-sept (17) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 440 m³ d'eau potable par jour et alimenté des forages ayant un débit cumulé de 32 m³/h.. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 171 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

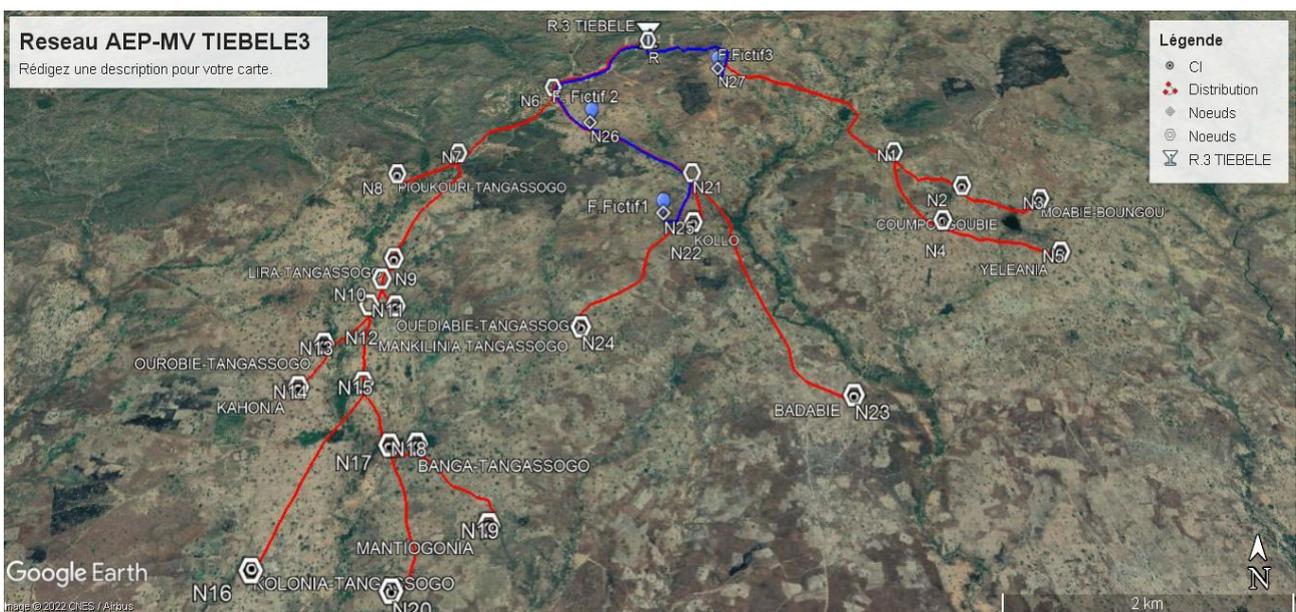


Figure 13: Réseau AEP-MV Tiébélé3

Système AEP MV de Gaongo

Le SAEP MV de Gaongo dessert 46295 personnes en 2040, réparties dans seize (16) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1644 m³ d'eau potable par jour et alimenté des forages ayant un débit cumulé de 58 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 3 446 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

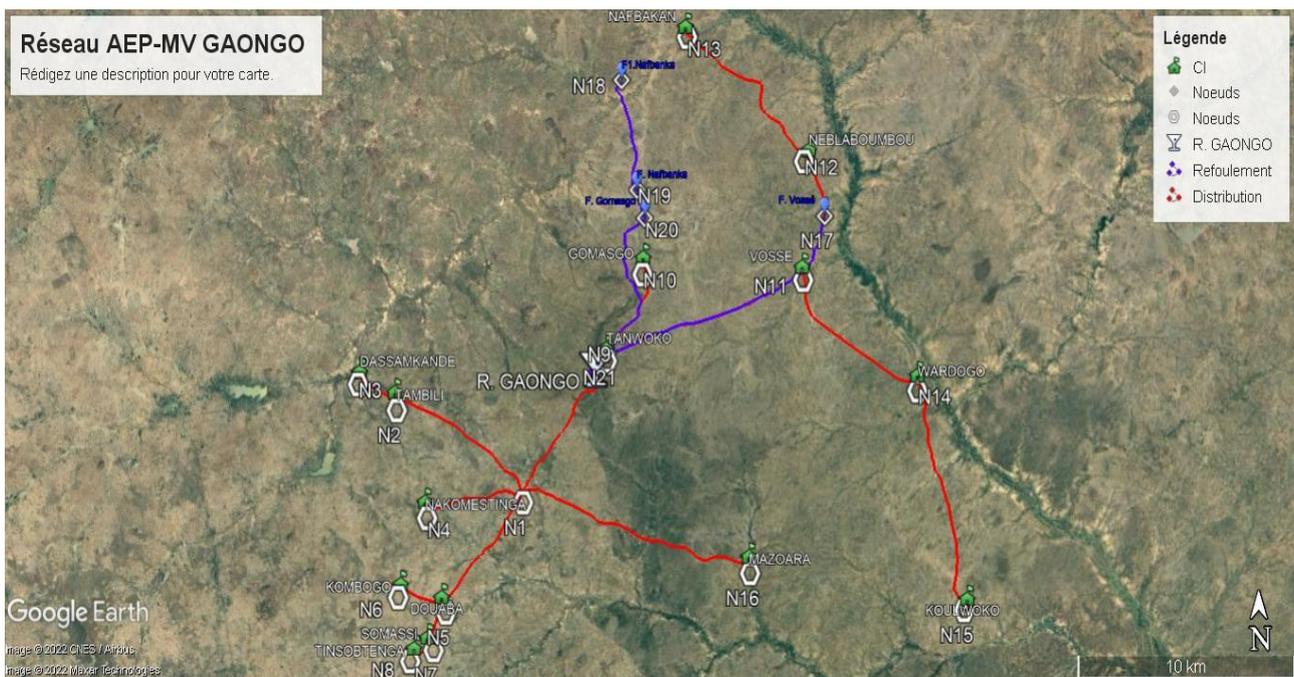


Figure 14: Réseau AEP-MV Gaongo

Système AEP MV de Douougou

Le SAEP MV de Douougou dessert 5998 personnes en 2040 réparties dans sept (07) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 150 m³ d'eau par jour et alimenté par des forages ayant un débit cumulé de 20 m³/h. Ces forages seront réalisés en zones de socle. Le coût estimatif du système est de 696 millions TTC (FCFA). Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

Système AEP MV de Nobéré 2

Le SAEP MV de Nobéré 2 dessert 28 651 personnes en 2040, réparties dans vingt-quatre (24) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1204 m³ d'eau par jour et alimenté par des forages ayant un débit cumulé de 108 m³/h. Ces forages seront réalisés en zones de socle. Le cout estimatif du système est de 3 206 millions TTC (FCFA). Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le cout estimatif des investissements.

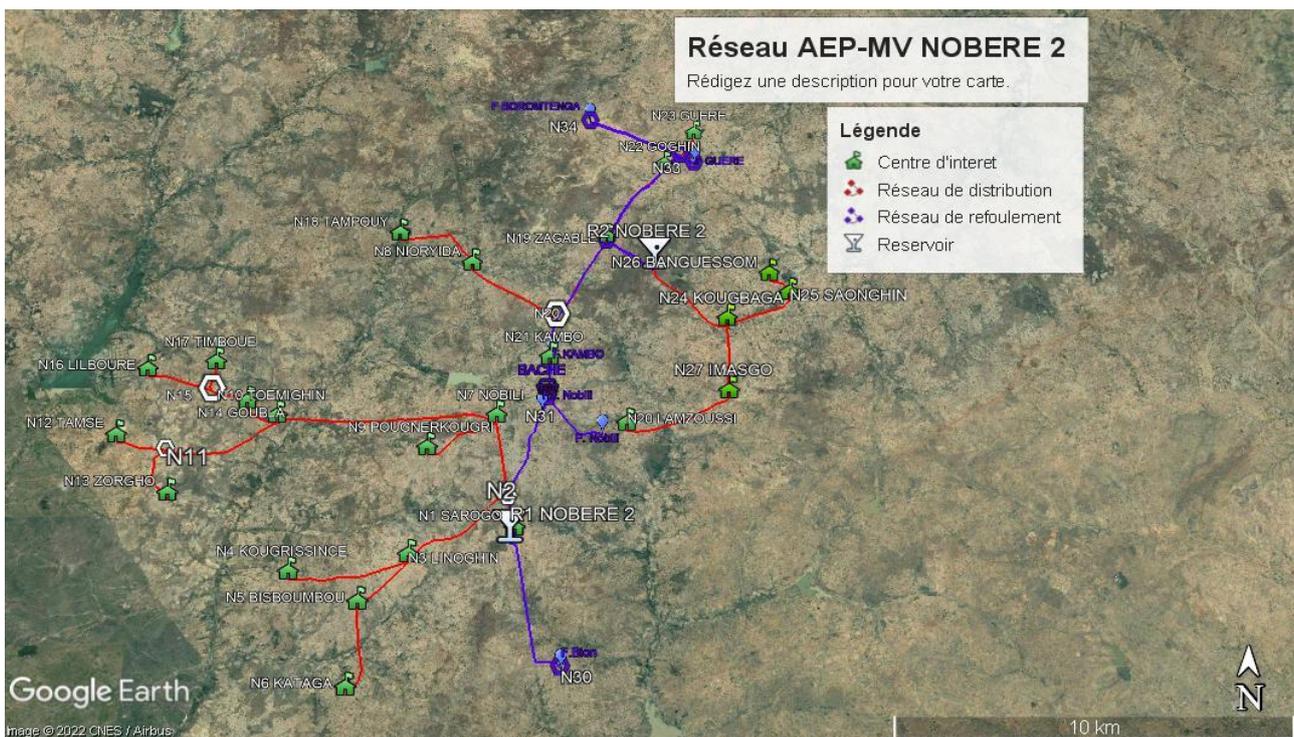


Figure 17: Réseau AEP-MV Nobéré2

Système AEP MV de saponé 1

Le SAEP MV de saponé 1 desservira 15 717 personnes en 2040, réparties dans quatorze (14) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 558 m³ d'eau potable par jour et alimenté par de forages ayant un débit cumulé de 41 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 792 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

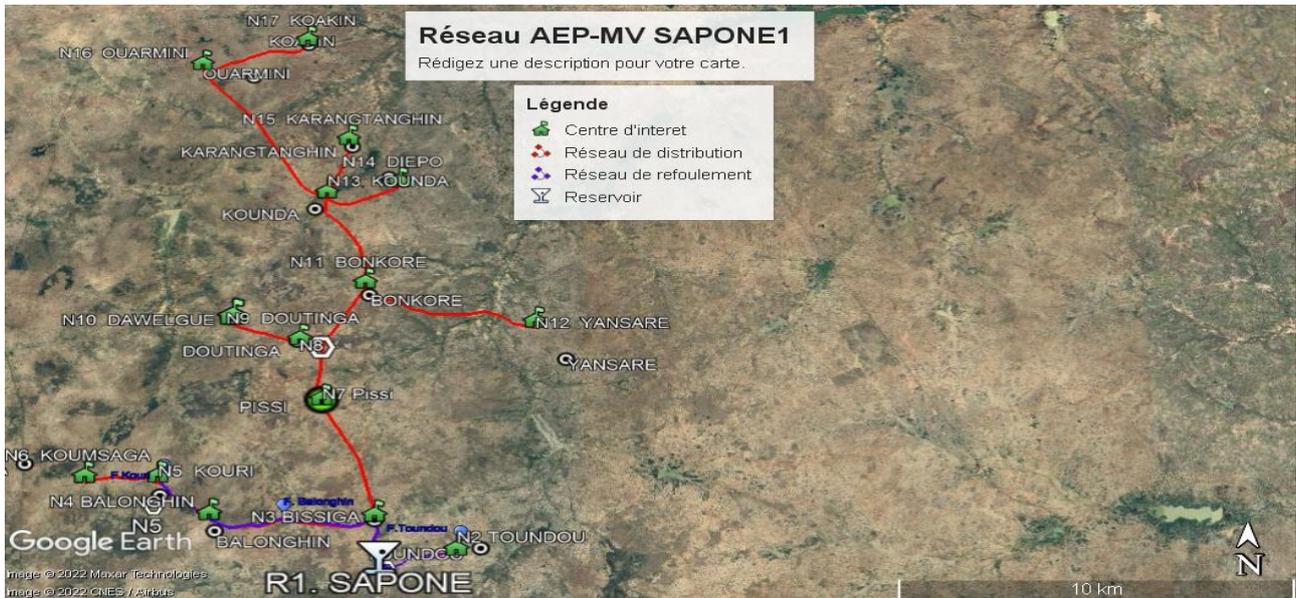


Figure 18: Réseau AEP-MV Saponé1

Système AEP MV de saponé 2

Le SAEP MV de saponé 2 desservira 8 419 personnes en 2040, réparties dans huit (08) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 299 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deforages ayant un débit cumulé de 23 m³/h à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 208 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

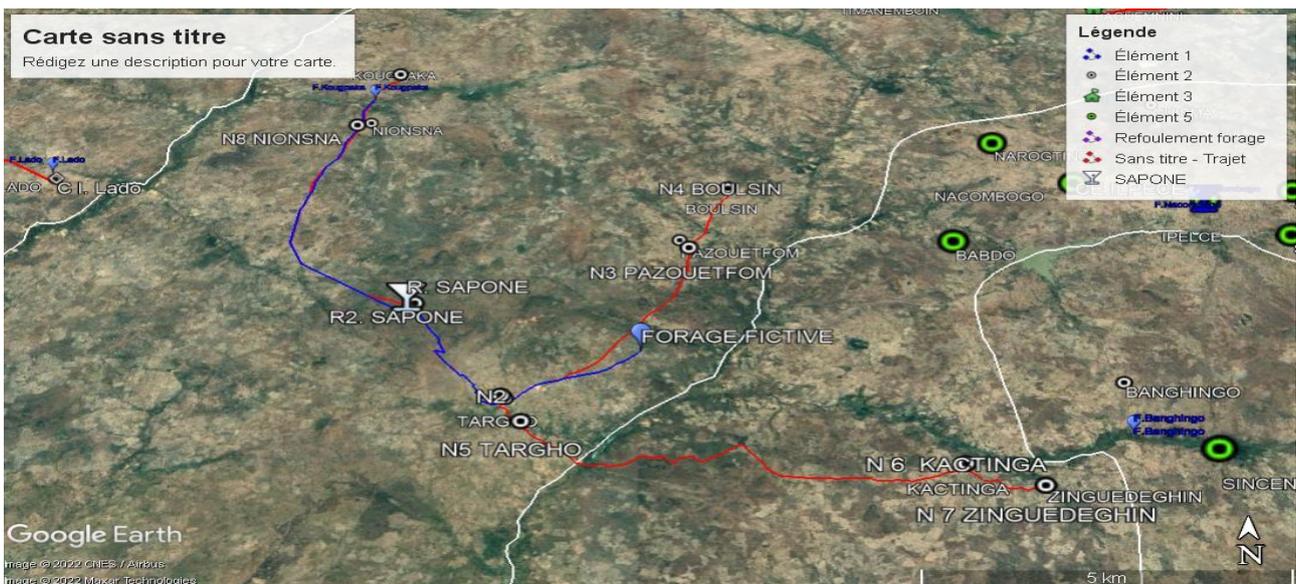


Figure 19: Réseau AEP-MV Saponé2

Système AEP MV de saponé 3

Le SAEP MV de saponé 3 dessert 17 354 personnes en 2040, réparties dans quatorze (14) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 616 m³ d'eau potable par jour et alimenté par de forages ayant un débit cumulé de 50 m³ /h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 675 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.



Figure 20: Réseau AEP-MV Saponé3

Système AEP MV de Toécé 1

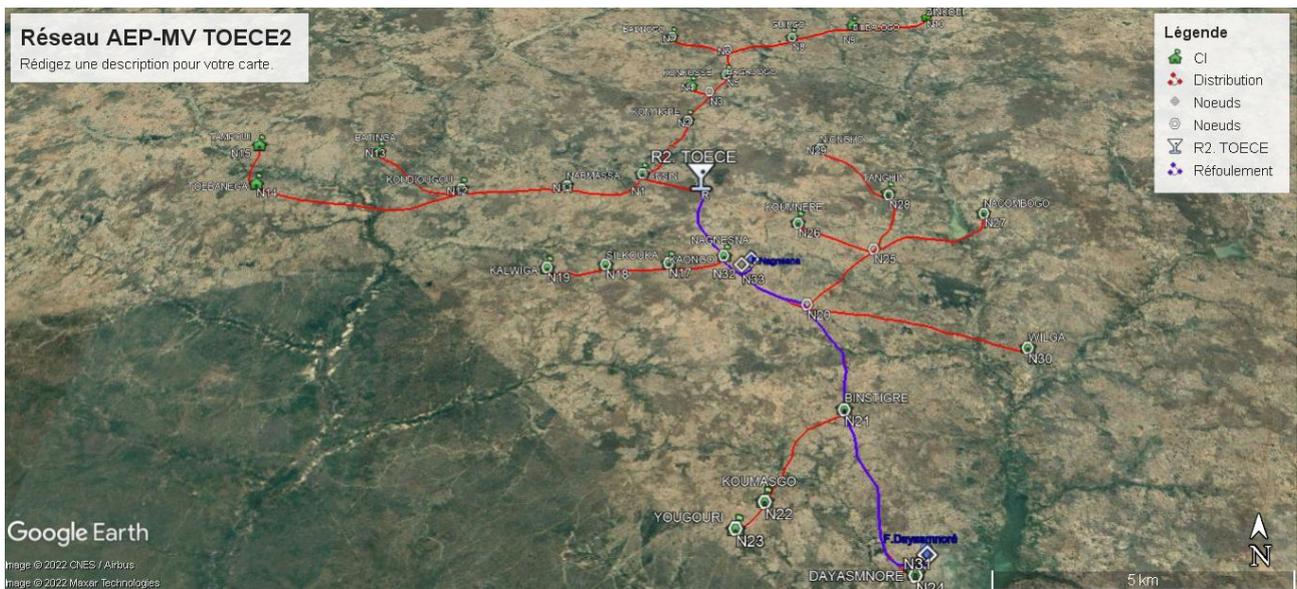
Le SAEP MV de Toécé 1 dessert 19737 personnes en 2040, réparties dans seize (16) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 701 m³ d'eau potable par jour et alimenté de forages ayant un débit cumulé de 47 m³/h à réaliser. Ses forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 1585 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.



Figure 21: Réseau AEP-MV Toécé1

Système AEP MV de TOECE2

Le SAEP MV de TOECE2 desservira 19 076 personnes en 2040, réparties dans vingt-six (26) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 677 m³ d'eau potable par jour et alimenté par des forages d'un débit cumulé de 34,27 m³/h de débit à réaliser. Le coût estimatif de ce système est de 1 928 millions de FCFA TTC. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.



Système AEP MV de Toécé-Béré

Le SAEP MV de Toécé-Béré dessert 23 529 personnes en 2040, réparties dans dix-sept (17) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 881 m³ d'eau potable par jour et alimenté par des forages ayant un débit cumulé de 75 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 2 435 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

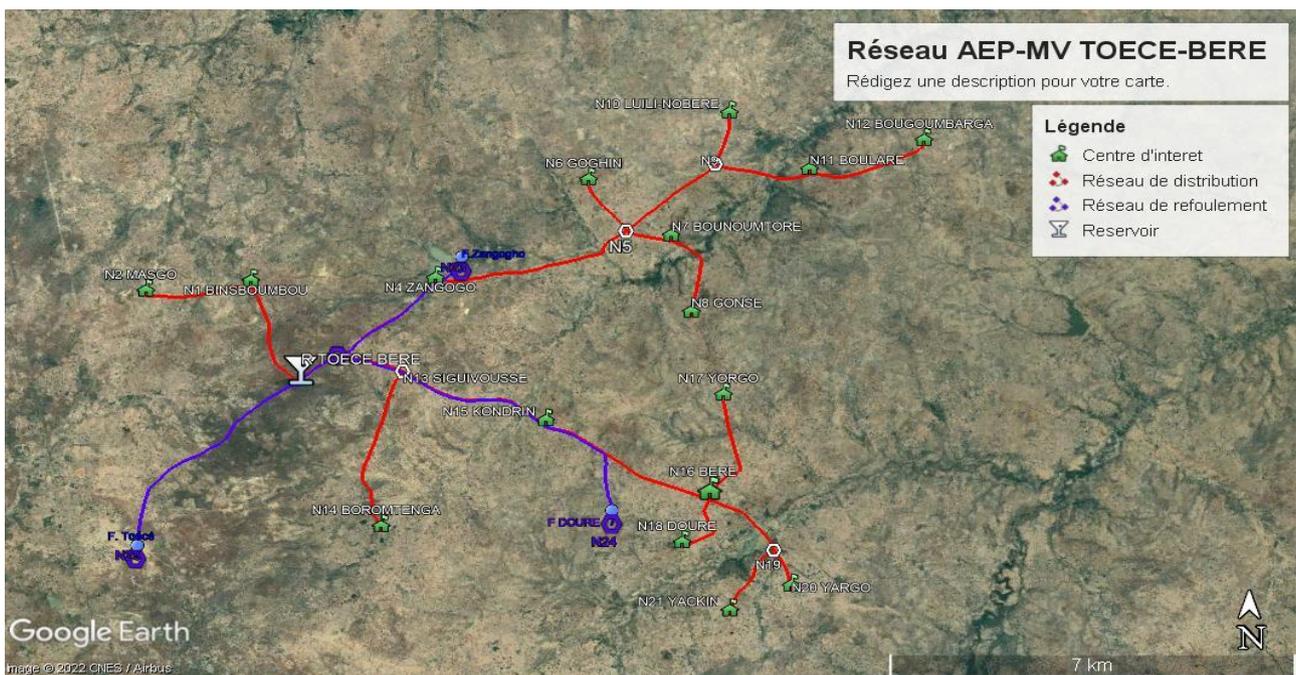


Figure 23: Réseau AEP-MV Toécé-Béré

Système AEP MV de GUIBA

Le SAEP MV de GUIBA desservira 17 833 personnes en 2040, réparties dans treize (13) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 634 m³ d'eau potable par jour et alimenté par des forages ayant un débit cumulé de 53 m³/h de débit à réaliser. Le coût estimatif de ce système est de 1 448 millions de FCFA TTC. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

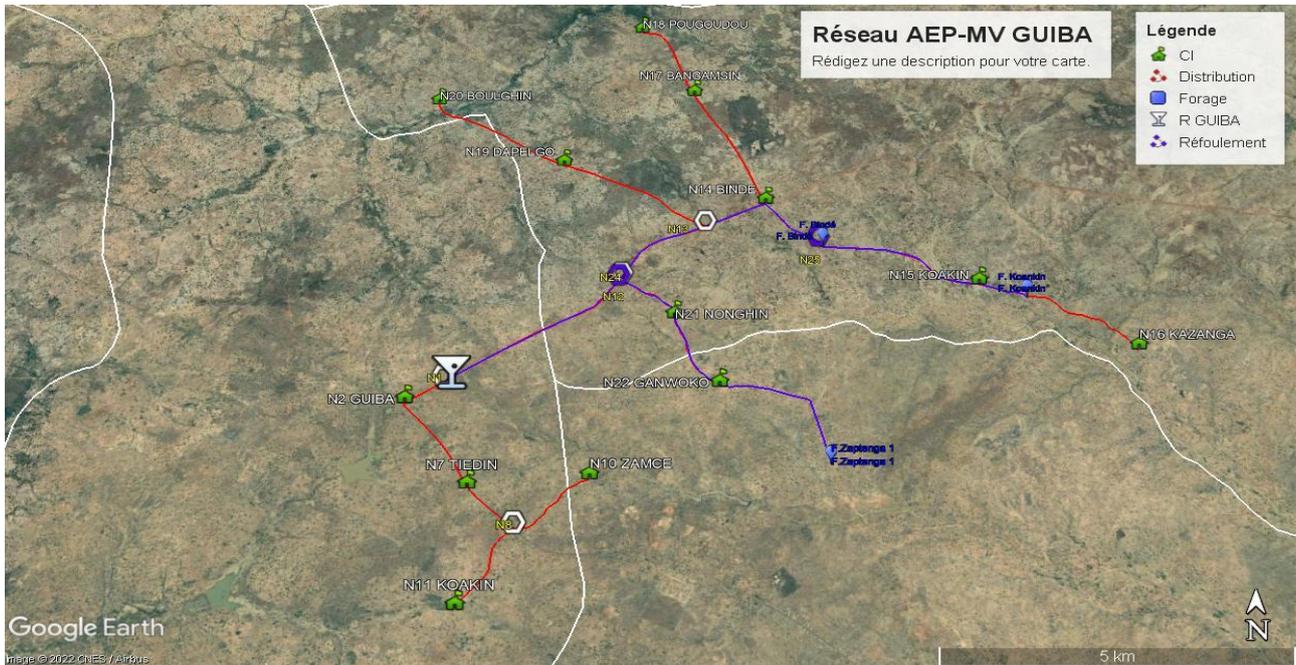


Figure 24: Réseau AEP-MV Guiba

Système AEP MV de KOMBISSIRI1

Le SAEP MV de KMB1 desservira 11 862 personnes en 2040, réparties dans onze (11) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 695 m³ d'eau potable par jour et alimenté par des forages d'un débit cumulé de 66 m³/h . Le coût estimatif de ce système est de 1 565 millions de FCFA TTC. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

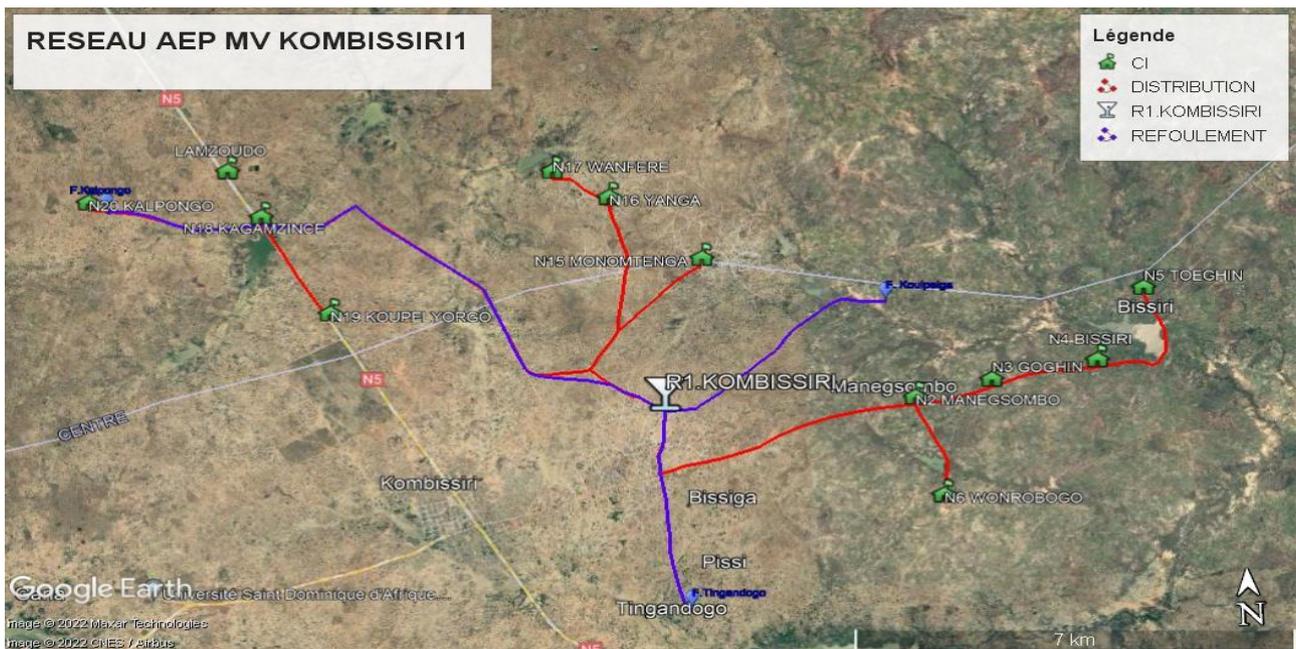


Figure 25: Réseau AEP-MV Kombissiri_1

Système AEP MV de Kombissiri 2

Le SAEP MV de Kombissiri2 dessert 17 381 personnes en 2040, réparties dans vingt-trois (23) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 618 m³ d'eau potable par jour et alimenté des forages ayant un débit cumulé de 54 m³/h à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 816 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

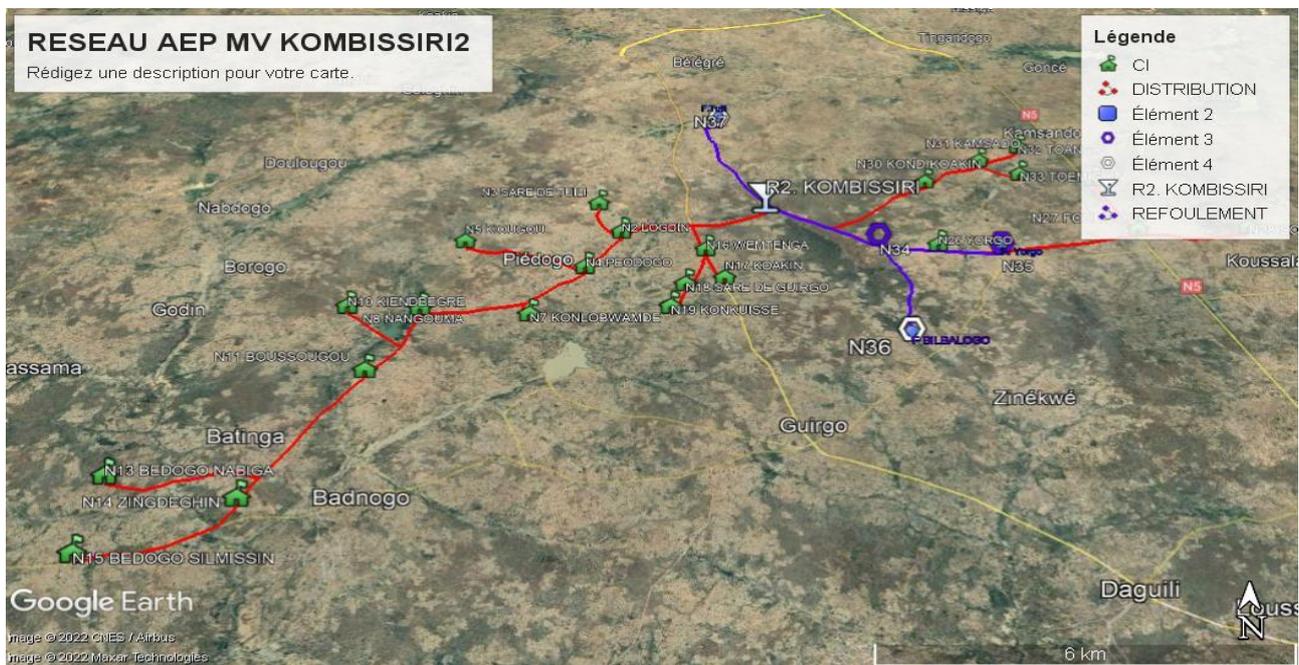


Figure 26: Réseau AEP-MV Kombissiri2

Système AEP MV de Kayao1

Le SAEP MV de Kayao1 dessert 24 561 personnes en 2040, réparties dans quinze (15) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 872 m³ d'eau potable par jour et alimenté par des forages ayant un débit cumulé de 69 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 3 423 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

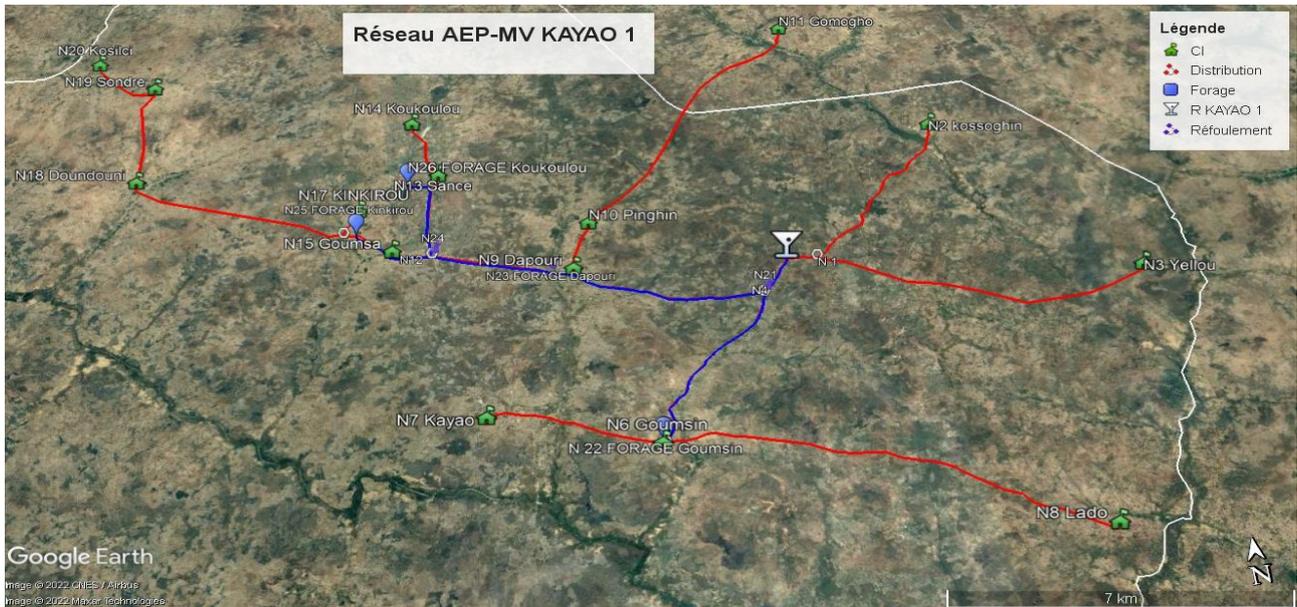


Figure 27: Réseau AEP-MV Kayao1

Système AEP MV de Kayao2

Le SAEP MV de Kayao2 dessert 17 064 personnes en 2040, réparties dans neuf (09) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 606 m³ d'eau potable par jour et alimenté par des forages ayant un débit cumulé de 22 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 852 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

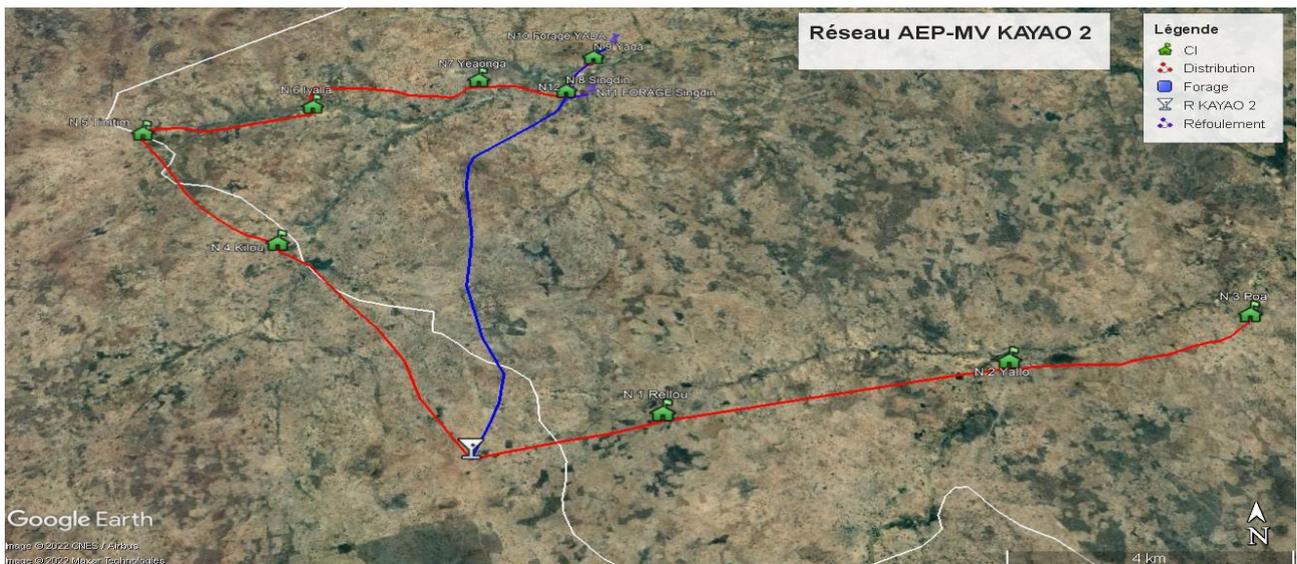


Figure 28: Réseau AEP-MV Kayao2

Système AEP MV de Sakuilga 1

Le SAEP MV de Sakuilga 1 dessert 20 619 personnes en 2040, réparties dans seize (16) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 732 m³ d'eau potable par jour et alimenté par des forages ayant un débit cumulé de 67 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 2 472 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.



Figure 29: Réseau AEP-MV Sakuilga_1

Système AEP MV de Sakuilga 2

Le SAEP MV de Sakuilga 2 dessert 38 104 personnes en 2040, réparties dans Dix-huit (18) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1353 m³ d'eau potable par jour et alimenté par des forages ayant un débit cumulé de 103 m³/h. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 3 402 millions de FCFA. Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

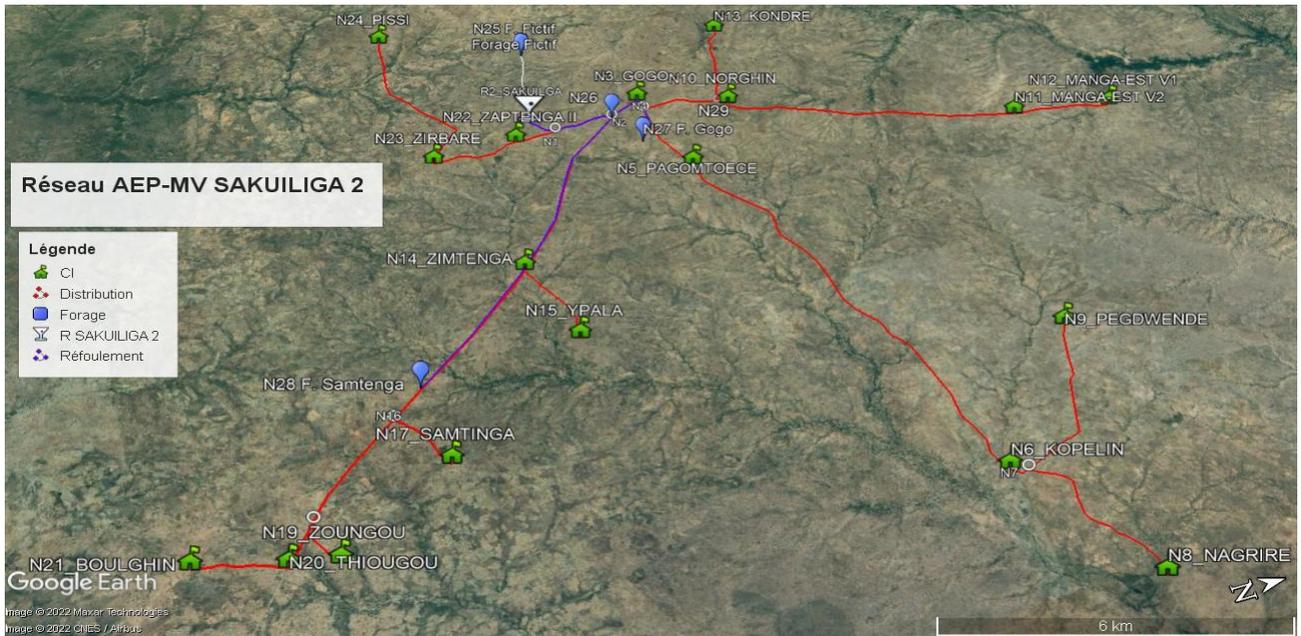


Figure 30: Réseau AEP-MV Sakuilga_2

Système AEP MV de Tiébélé2

Le SAEP MV de Tiébélé 2 dessert 30 202 personnes en 2040, réparties dans vingt-deux (22) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 858 m³ d'eau par jour et alimenté par des forages ayant un débit cumulé de 64 m³/h. Ces forages seront réalisés en zones de socle. Le cout estimatif du système est de 2 258 millions TTC (FCFA). Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le cout estimatif des investissements.

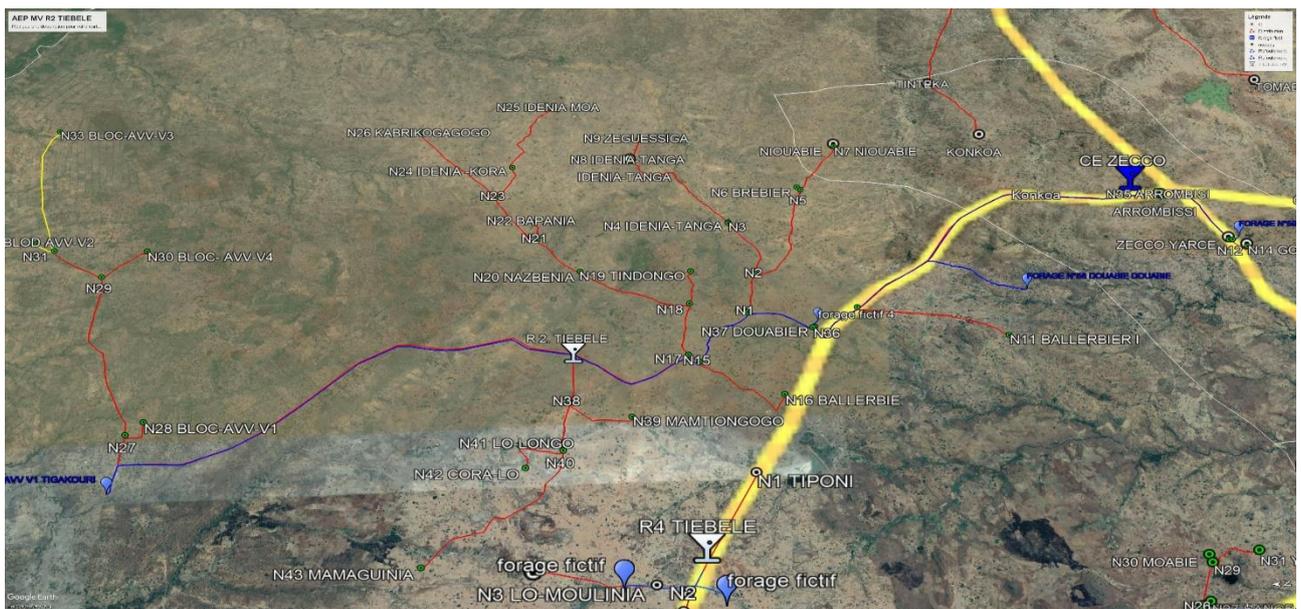


Figure 31: Réseau AEP-MV Tiébélé_2

Système AEP MV de Gonboussougou1

Le SAEP MV de Gonboussougou1 dessert 23 800 personnes en 2040 réparties dans neuf (09) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 845 m³ d'eau par jour et alimenté par de forages ayant un débit cumulé de 74 m³/h. Ces forages seront réalisés en zones de socle. Le cout estimatif du système est de 1 587 millions TTC (FCFA). Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le cout estimatif des investissements.

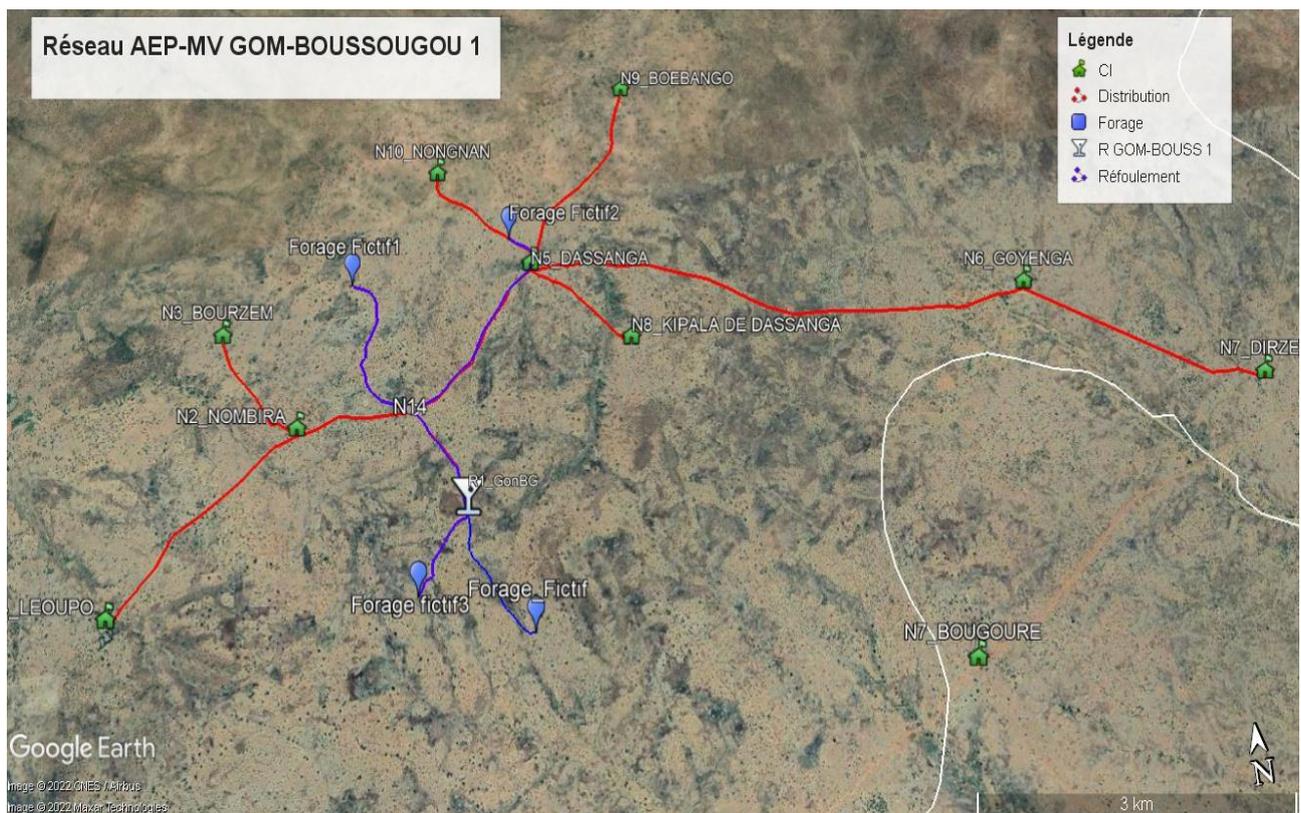


Figure 32: Réseau AEP-MV Gonboussougou_1

Système AEP MV de Gonboussougou3

Le SAEP MV de Gonboussougou3 desservira 22 307 personnes en 2040 réparties dans huit (08) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 800 m³ d'eau par jour et alimenté par de forages ayant un débit cumulé de 57 m³/h. Ces forages seront réalisés en zones de socle. Le cout estimatif du système est de 1 835 millions TTC (FCFA). Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le cout estimatif des investissements.



Figure 33: Réseau AEP-MV Gonboussougou_3

Système AEP MV de Bindé

Le SAEP MV de Bindé dessert 38 575 personnes en 2040, réparties dans vingt-quatre (24) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1369m³ d'eau par jour et alimenté de forages ayant un débit cumulé de 80 m³/h. Ces forages seront réalisés en zones de socle. Le coût estimatif du système est de 3 622 millions TTC (FCFA). Les tableaux en annexe II donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

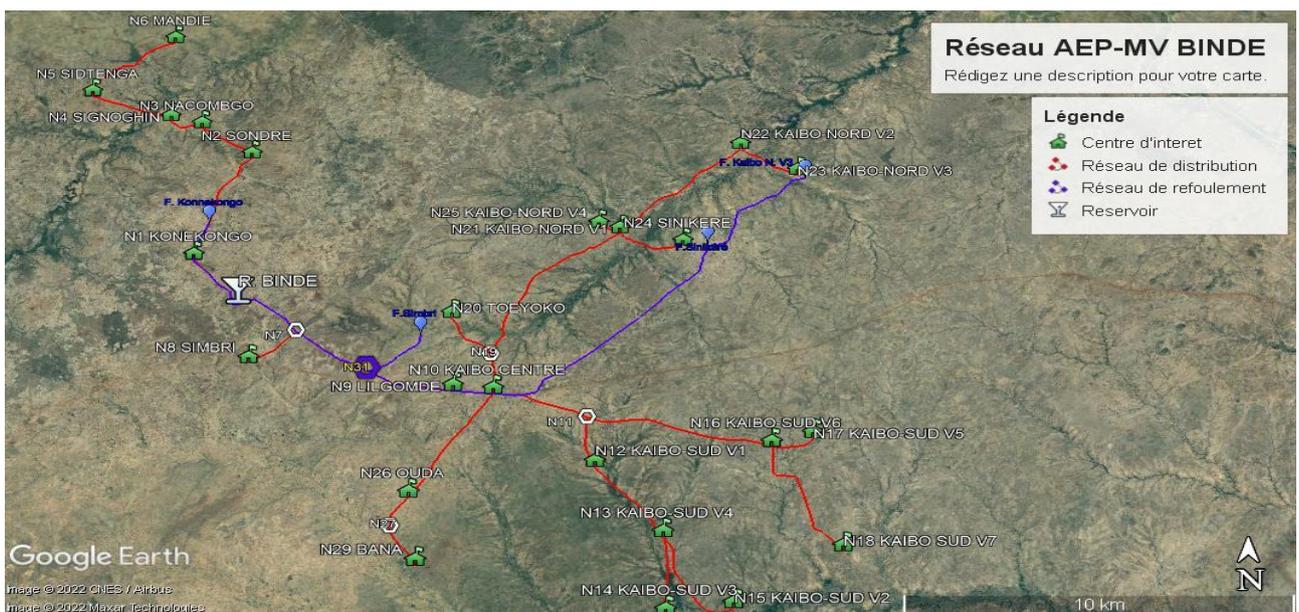


Figure 34: Réseau AEP-MV Binde

IV.3.3. Adductions d'Eau Potable Simplifiées/Postes d'Eau Autonomes (AEPS/PEA)

Dans les localités non couvertes par les systèmes AEP-MV et dont la population est supérieure ou égale à 2000 habitants ne disposant pas de système d'AEPS, il est prévu la réalisation de nouvelles AEPS. Il est aussi prévu des réhabilitations ou des mises à niveau de systèmes d'AEPS dans des villages qui en disposent déjà. Au total, il est prévu 13 nouvelles AEPS et 30 AEPS à réhabiliter ou à mettre à niveau. Voir annexe III.

Pour ce qui est des AEPS neuves en zone hors SAEP-MV à réaliser, le nombre total des personnes qui seront desservies par ces systèmes à l'horizon 2030 est de 34 020 personnes, soit 21 520 personnes par BP et 12 500 personnes par BF. Le coût moyen de réalisation d'une AEPS est de 200 millions de FCFA. Le coût total des investissements relatifs à cette solution s'élève à 2 600 millions de FCFA, soit 76 425 FCFA par personne desservie.

Quant aux AEPS à réhabiliter ou à mettre à niveau, le nombre total des personnes desservies par ces systèmes à l'horizon 2030 est de 143 870 personnes. Le coût moyen de réhabilitation/mise à niveau d'une AEPS est de 60 millions de FCFA. Le coût total des investissements relatifs à cette solution s'élève à 1 800 millions de FCFA, soit 12 511 FCFA par personne desservie.

Pour les localités non couvertes par les SAEP-MV et dont la population est comprise entre 1000 et 2000 habitants, il est envisagé la réalisation de Mini-AEP et pour la population comprise entre 500 et 1000 il est envisagé la réalisation de Postes d'Eau Autonomes (PEA). On dénombre 11 Mini-AEP et 19 PEA neufs à réaliser.

En ce qui concerne les Mini-AEP neufs à réaliser, le nombre total de personnes desservies par ces systèmes à l'horizon 2030 est de 12 870 personnes. Le coût moyen de réalisation d'un Mini-AEP est de 50 millions de FCFA. Le coût des investissements relatifs à cette solution s'élève à 550 millions de FCFA, soit 42 735 FCFA par personne desservie.

En ce qui concerne les PEA neufs à réaliser, le nombre total des personnes desservies par ces systèmes à l'horizon 2030 est de 9 500 personnes. Le coût

moyen de réalisation d'un PEA est de 20 millions de FCFA. Le coût total des investissements relatifs à cette solution s'élève à 380 millions de FCFA, soit 40 000 FCFA par personne desservie.

IV.3.4 Forage équipé de Pompe à motricité humaine

Le présent plan d'investissement ne prévoit pas de nouvelle réalisation en PMH mais la réhabilitation de 1 341 forages équipés de PMH existantes, comme indiqué dans le tableau suivant. La réhabilitation de ces forages permettra de maintenir le taux de desserte dans les zones difficiles à desservir par les SAEP MV, les AEPS, les MINI-AEP ou les PEA. Pour précision, le nombre de forages à réhabiliter a été estimé à 30% du parc des ouvrages existants (taux obtenu en faisant la moyenne régionale du taux de panne des PMH des 5 dernières années).

Tableau 5: Répartition par zone et coût des travaux de forages

Zone d'intervention	En zone SAEP MV		PMH hors zone MV		Périmètre ONEA		Coûts (millions FCFA)	
	<i>PMH neuves</i>	<i>PMH réhab</i>	<i>PMH neuves</i>	<i>PMH réhab</i>	<i>PMH neuves</i>	<i>PMH réhab</i>	<i>Coût Total PMH neuves</i>	<i>Coût Total PMH réhab</i>
Total région	00	1187	00	154	00	00	00	3 352,5

Source : Rapport PR-AEP du centre sud

IV.4. Investissement pour assurer l'accès universel en milieu urbain

Pour assurer l'accès universel à l'eau potable des populations en milieu urbain (périmètre ONEA), il a été planifié des investissements autour des centres actuels et des nouveaux centres ONEA. A ce titre, il est prévu le développement des centres existants et la création de deux (02) nouveaux centres ONEA (le centre de Gomboussougou et celui de Tiébélé) pour augmenter le taux de couverture des villes en AEP.

Les tableaux suivants donnent les estimations des populations à l'horizon 2040 et les coûts des investissements.

Tableau 6: Système AEP du milieu urbain

N	Système	Nbre de centres ONEA	Nbre de villages touchés	Nbre de Communes concernées	Pop desservie en 2030	Pop desservie en 2040	Besoins en eau estimés en 2040 (m3/j)	Refoulement (km)	Volume de stockage (m3)	Réseau primaire (km)	Distribution (km)	Nbre de BP	Nbre de BF	Coût Total (millier de FCFA) horizon 2040	Coût par personne desservie (FCFA) horizon
1	PO	1	1	1	31 357	31 868	1 816	38	500	0,422	5,021	1146	15	3 905 922	122 566
2	MANGA	1	7	2	46 189	55 764	4 083	47,56	500	3,079	49,327	2289	10	4 786 708	85 839
3	KOMBISSIRI	1	8	1	44 081	46 762	3 423	66,52	500	1,318	31,343	3056	10	4 178 092	89 348
4	TIEBELE	1	22	1	28 781	34 459	3 124	43,72	1000	8,84	79,556	3299	29	4 813 751	139 695
5	GOMBOUSS OUGOU	1	7	1	12 118	18 285	1 658	41,47	500	2,1	18,887	1388	11	2 621 969	143 395

Systeme AEP de PO

L'ONA continuera de réaliser des forages pour couvrir les besoins en eau de 31870 habitants d'ici 2040. Un village de la commune de Pô sera intégré dans le périmètre ONEA de Pô. Les investissements sont estimés à environ 3,9 milliards de FCFA.

La figure suivante schématise le système de Pô

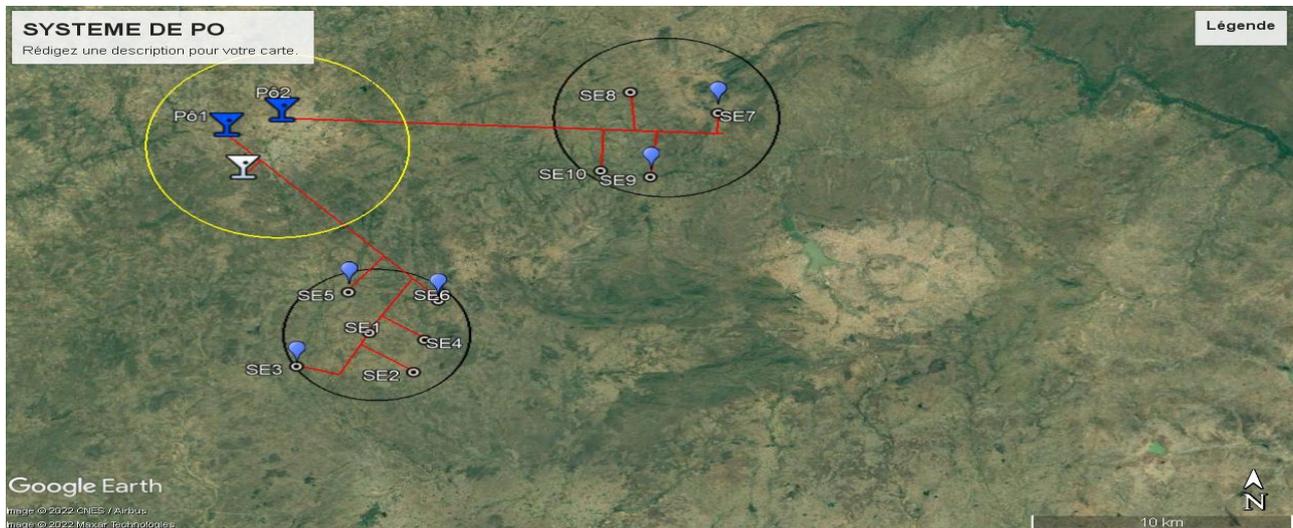


Figure 35 : système de Pô

Systeme AEP de Manga

Le système de Manga alimentera en plus de Manga, 7 autres localités de deux communes. Des champs captant ont été identifiés pour en vue d'augmenter la capacité de production de Manga. Au total plus 55 764 habitants seront desservis par ce système en 2040. Le coût d'investissement est estimé à près de 4,787 milliards de FCFA.

La figure suivante schématise le système de Manga

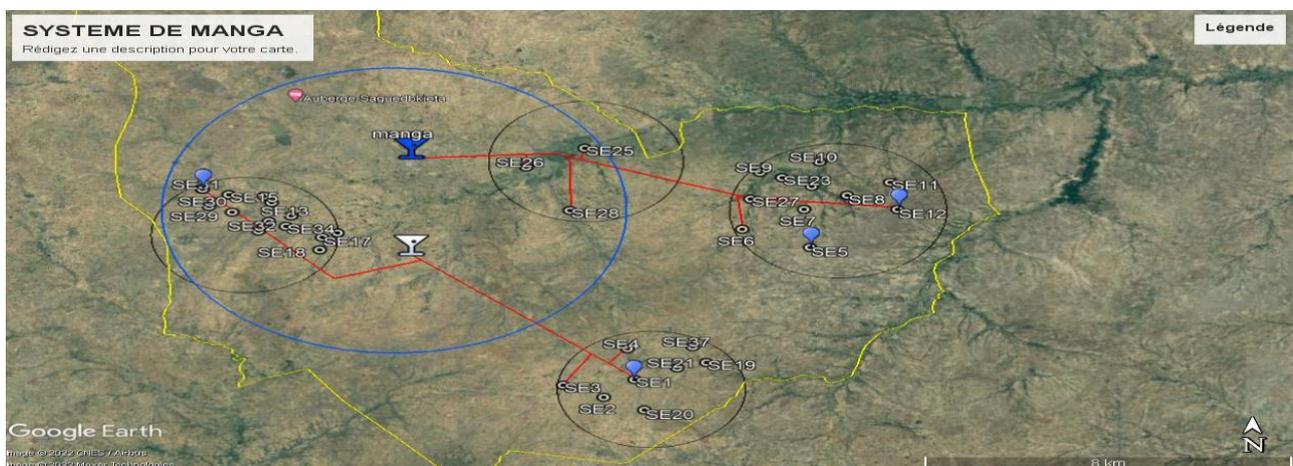


Figure 36 : système de Manga

Le système AEP de Kombissiri

Le système de Kombissiri s'étendra dans 8 autres villages de la commune. Des forages seront réalisés pour augmenter la production. Environ 4,178 milliards de FCFA devront être investi pour satisfaire les besoins eau de 46 762 habitants à l'horizon 2040.

La figure suivante schématise le système de Kombissiri

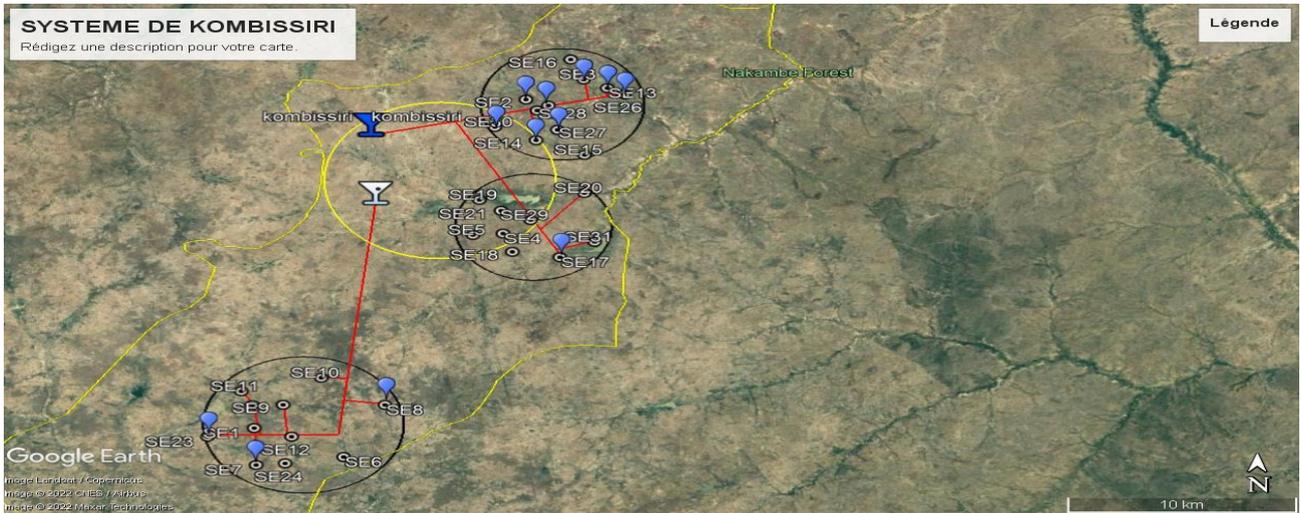


Figure 37 : Système de Kombissiri

Le système AEP de Tiébélé

D'ici 2024, il sera créé un nouveau centre ONEA à Tiébélé qui prendra en compte 22 villages rattachés de la commune. Des forages seront réalisés pour alimenter le système d'AEP qui sera composé de château, de conduites de refoulement et de distribution et bien attendu de branchements privés et de bornes fontaines. La population totale à desservi en 2040 est de 34 500 habitants et le coût global des investissements est estimé à 4,814 milliards de FCFA.

La figure suivante schématise le système de Tiébélé

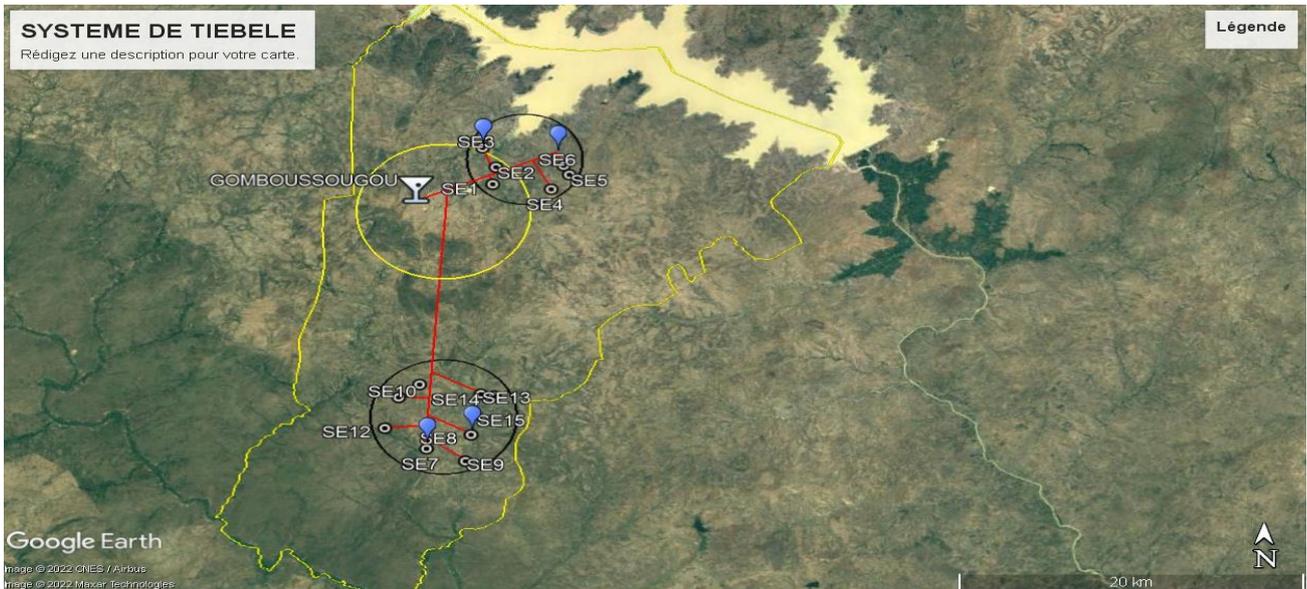


Figure 38 : *Système de Tiébélé*

Le système AEP de Gomboussougou

A l'image de celui de Tiébélé, le nouveau système Gomboussougou desservira, Gomboussougou et 7 autres villages rattachés à la commune pour une population totale de 18 285 habitants en 2040. Le coût des investissements de l'ordre de 2,622 milliards de FCFA.

La figure suivante schématise le système de Gomboussougou

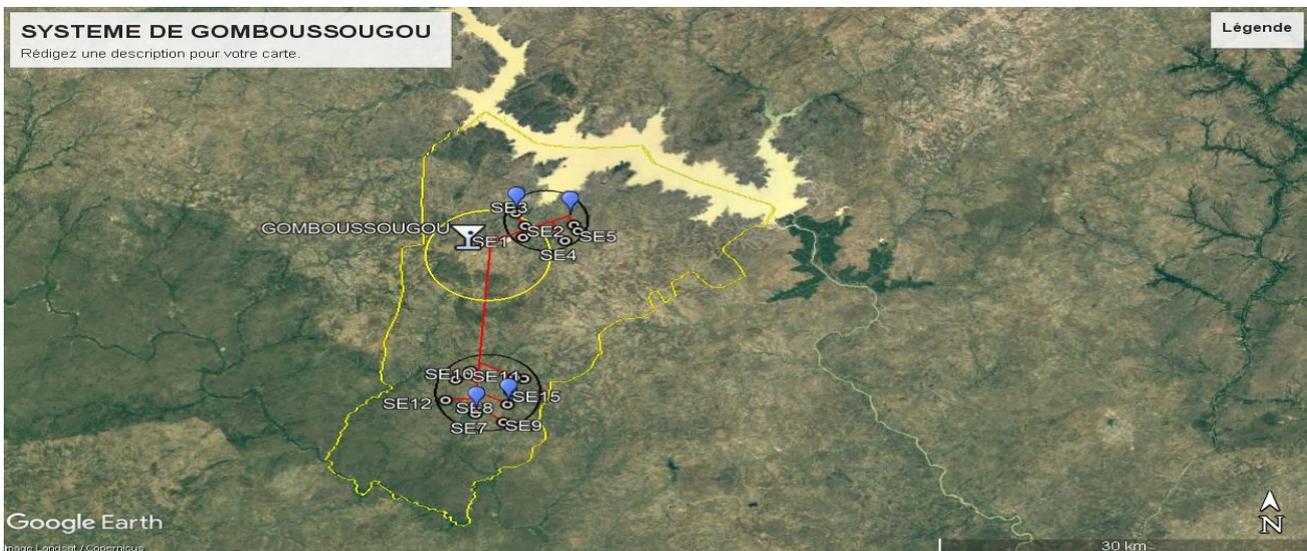


Figure 39 : *Système de Gomboussougou*

V. SYNTHÈSE DE LA PLANIFICATION

V.1. Types d'ouvrages

Le tableau suivant fait la synthèse des bornes fontaines et des branchements privés à réaliser selon le type de système. Les populations à desservir en 2030 par ces BF et BP ont été évaluées. Au regard des hypothèses utilisées pour l'estimation des ouvrages à réaliser et de la prévision d'ouvrages à réhabiliter, les investissements tels que planifiés permettront d'atteindre l'accès universel à l'horizon 2030.

Tableau 7: Synthèse du system AEP régional

Investissement			Quantité	Personnes desservies en 2030
SAEP MV	Nouveaux points de desserte	Nouvelles BF	446	223 000
		Nouveaux BP	32 432	324 320
	AEPS existantes	BF à réhabiliter	192	96 000
		BP à réhabiliter	665	6650
AEPS Hors SAEP MV	Nouveaux points de desserte	Nouvelles BF	25	12 500
		Nouveaux BP	2 152	21 520
	AEPS existantes	BF à réhabiliter	07	3 500
		Nouveaux BP	130	1 300
MINI-AEP Hors SAEP MV	Nouveaux points de desserte	Nouvelles BF	11	5 500
		Nouveaux BP	737	7 370
	MINI-AEP existants	BF à réhabiliter	00	
		Nouveaux BP	00	
PEA Hors SAEP MV	Nouveaux points de desserte	Nouveaux PEA	19	9 500
	PEA existants	PEA à réhabiliter	00	
PMH	Nouveaux points de desserte	Nouvelles PMH en zone SAEP MV	00	
		Nouvelles PMH hors zone SAEP MV	00	
		Nouvelles PMH sur périmètre ONEA		
	PMH existantes	PMH en zone SAEP MV à réhabiliter	1187	356 100
		PMH hors zone SAEP MV à réhabiliter	154	46 200
		PMH sur périmètre ONEA à réhabiliter		
ONEA	Nouveaux points de desserte	Nouvelles BF		
		Nouveaux BP		

Source : Rapport PR-AEP du centre Sud

V.2. Solutions planifiées par commune

Le tableau suivant donne la synthèse des solutions planifiées par commune pour assurer l'accès universel à l'eau potable dans la région du Centre-Sud. Les solutions planifiées par commune permettront de réaliser l'accès universel à l'horizon 2030 à l'échelle de la région.

Tableau 8: Solutions planifiées par commune

N°	Province	Commune	SAEP MV						Villages hors ZMV	AEPS		AEPS hors ZMV à réhab	MINI-AEP hors ZMV		PEA hors ZMV		PMH hors ZMV		ONEA					
			Nbr villages	Nbr BF	Nbr BP	AEPS à réhab	PMH à réal	PMH à réhab		Nbr BF	Nbr BP		Nbr	Nbr BF	Nbr BP	PEA à réal	PEA à réhab	PMH à réal	PMH à réhab	Nbr Localités	Nbr BF	Nbr BP	PMH à réal	PMH à réhab
1	BAZEGA	DOULOUGOU	14	13	628	0	0	20	6	0	0	0	2	105	4	0	0	13						
2		GAONGO	13	19	2298	2	0	64	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
3		IPELCE	2	1	64	1	0	5	2	0	0	0	0	0	1	0	0	5						
4		KAYAO	24	17	25	2	0	69	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
5		KOMBISSIRI	42	44	2049	0	0	104	3	2	144	0	0	0	1	0	0	10						
6		SAPONE	34	37	2467	1	0	126	6	0	0	0	3	220	2	0	0	15						
7		TOECE	38	32	1744	1	0	84	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
N°		TOTAL BAZEGA	166	163	9275	7	0	472	17	2	144	0	5	325	8	0	0	43						
8	NAHOURI	GUIARO	15	14	1680	4	0	43	4	2	130	0	0	0	2	0	0	7						
9		PO	18	14	1897	4	0	59	6	4	356	1	0	0	3	0	0	15	1	15	1146	0	0	

N°	Province	Commune	SAEP MV						Villages hors ZMV	AEPS neuve hors zone MV		AEPS hors ZMV à réhab	MINI-AEP hors ZMV		PEA hors ZMV		PMH hors ZMV		ONEA						
			Nbr villages	Nbr BF	Nbr BP	AEPS à réhab	PMH à réal	PMH à réhab		Nbr villages	Nbr BF		Nbr BP	Nbr	Nbr BF	Nbr BP	PEA à réal	PEA à réhab	PMH à réal	PMH à réhab	Nbr Localités	Nbr BF	Nbr BP	PMH à réal	PMH à réhab
10		TIEBELE	38	35	2071	2	0	62	7	1	116	0	3	190	3	0	0	16							
11		ZECCO	11	12	892	1	0	33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
12		ZIOU	26	27	1821	2	0	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25							
N°		TOTAL NAHOURI	107	102	8361	13	0	249	17	7	602	1	3	190	8	0	0	63							
13	ZOUNDW EOGO	BERE	20	23	1957	1	0	69	1	2	153	0	0	0	0	0	0	6							
14		BINDE	26	30	2509	3	0	92	2	4	430	0	0	0	0	0	0	14							
15		GOGO	22	34	2679	1	0	82	3	4	415	0	1	72	0	0	0	10							
16		GUIBA	20	24	1954	1	0	68	1	0	0	0	1	81	0	0	0	3							
17		GOMBOUSSO UGOU	17	28	2654	2	0	45	5	6	408	0	1	69	1	0	0	12							
18		MANGA	12	12	760	0	0	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
19		NOBERE	26	30	2287	2	0	79	2	0	0	0	0	0	2	0	0	3							
		TOTAL ZOUNDW EOGO	142	181	14800	10	0	466	14	16	1406	0	3	222	3	0	0	48							
TOTAL REGIONAL			418	446	32436	30	0	1187	48	25	2152	1	11	737	19	0	0	154							

Source : Rapport PR-AEP du centre sud

VI. PHASAGE DES INVESTISSEMENTS

VI.1. Critères de priorisation des investissements

Les critères ci-dessous ont été utilisés pour prioriser la réalisation des investissements relatifs aux systèmes MV hors périmètre ONEA :

Tableau 9: Critères de priorisation des SAEP MV

Critères	Notation
Critères	Points max
Accès à l'eau et équité	40
Nbr de villages sans forage	15
Nbr de villages à taux d'accès à l'eau potable <50%	12
Nbre de villages à taux d'accès à l'eau potable compris entre 50% et 67%	10
Nbr de villages à taux d'accès à l'eau potable compris entre 67% et 80%	3
Efficacité	25
Nbr d'habitants desservis par le système	25
Efficiace	20
Coût de revient de l'ouvrage par habitants	20
Opportunité	15
Existence de pôles économiques/solvabilité	15
TOTAL	100

Source: Rapport PR-AEP Région de la Boucle du Mouhoun

Pour l'efficacité, est notée suivant le seul indicateur qui est le nombre d'habitant deservie par le système multivillage en question. Les notes varie de 5 à 25 en fonction de la taille du système. Il en est de meme pour l'efficiace et l'opportunité dont les notes maximales sont respectivement 20 et 15.

Le tableau ci-dessous donne le classement des investissements relatifs aux SAEP MV, par ordre de priorité. Ce classement a été obtenu à partir des critères ci-dessus mentionnés.

Tableau 10: Classement des SAEP-MV par ordre de priorité

Système	Nombre de villages touchés	Communes concernées	Pop desservie en 2040	Coût/hbt (FCFA)	Niveau de priorité/ 100pts	Rang selon le niveau	Classement des ex aequo selon le
ZECCO	20	Zecco; Ziou	26 615	71 191	34	1	
GAONGO	16	Gaongo; Béré et Toécé	46 295	85 222	33	2	
GONBOUSSOUGOU3	8	Gonboussougou	22 307	97 784	32	3	
NOBERE1	23	Nobéré et Guiba		124 223	30	4	
TOECE-BERE	17	Toécé, Béré	23 529	116 152	29	5	
BINDE	24	Bindé, Béré	38 575	112 779	28	6	
GONBOUSSOUGOU1	9	Gonboussougou	23 800	80 087	27	7	
TIEBELE2	22	Tiebele	30 202	88 487	26	8	
NOBERE2	22	Nobéré; Toécé et Guiba	42 391	89 515	26	8ex	9
SAKUILGA2	18	Bere; Manga; Gogo	38 104	101 284	26	8ex	10
SAPONE3	14	Saponé	17 354	109 492	26	8ex	11
GUIARO	15	Guiaro	29 453	133 415	22	12	
PO1	6	Pô	15 735	113 352	20	13	
ZIOU	15	Ziou; Zecco	18 576	92 141	19	14	
TIEBELE3	17	Tiébélé	12 384	104 029	19	14ex	15
KOMBISSIRI2	23	Kombissiri	17 381	118 531	19	14ex	16
TOECE1	16	Toécé	19 737	91113	18	17	

Système	Nombre de villages touchés	Communes concernées	Pop desservie en 2040	Coût/hbt (FCFA)	Niveau de priorité/100pts	Rang selon le niveau	Classement des ex aequo selon le
GUIBA	14	GUIBA, MANGA, BINDE	17 833	97 414	18	17ex	18
TOECE2	26	DOULOUGOU, KOMBISSIRI, TOECE	19 076	114 674	17	19	
SAPONE1	14	Saponé	15 717	129 368	16	20	
KAYAO2	9	Kayao	17 064	123 008	14	21	
KAMPALA	12	Pô	17 577	121 415	13	22	
SAKUILGA1	16	Manga; Gogo; Guiba	20 619	133 190	11	23	
KAYAO1	15	Kayao	24 561	157 946	11	23ex	23
KOMBISSIRI1	11	DOULOUGOU, KOMBISSIRI	11 862	149 680	10	25	
DOULOUGOU	7	Doulougou	5 256	250 195	6	26	
SAPONE2	8	Saponé, Ipelcé	8 419	162607	5	27	

Source: Rapport PR-AEP du centre sud

VI.2. Phasage de mise en œuvre

Deux (02) phases de mise en œuvre ont été définies. La première phase 2022-2025 consistera à mettre l'accent sur les études de faisabilité pour la réalisation des systèmes, avec quelques réalisations physiques dont les études seraient disponibles. A la deuxième phase 2026-2030, l'accent sera mis sur les réalisations qui permettront d'atteindre l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2030. Par ailleurs, il est à préciser que le taux d'accès à l'eau potable sera le critère à utiliser pour la priorisation détaillée des AEPS, Mini-AEP, PEA et PMH à réaliser ou à réhabiliter. Le tableau suivant donne la répartition des investissements par phase.

Tableau 11: Répartition des investissements infrastructurels par phase

INVESTISSEMENT	Période 2022-2025			Période 2026-2030		
	Unité	Quantité	Coût global	Unité	Quantité	Coût global
			(millions de FCFA)			(millions de FCFA)
SAEP MV ET SYSTEMES ONEA						
Etudes SAEP MV	U	27	2 602			
Etudes d'impact environnemental et social SAEP MV	U	27	1 567			
Etudes Socio-économiques Systèmes ONEA	U					
Etudes techniques Systèmes ONEA	U					
Etudes d'impact environnemental Systèmes ONEA	U					
Système de ZECCO	U	1	3 446,00			
Système de GAONGO	U	1	4177			
Système de GONBOUSSOU3	U	1	1 835,00			
Système de NOBERE1	U	1	4 396,00			

INVESTISSEMENT	Période 2022-2025			Période 2026-2030		
	Unité	Quantité	Coût global	Unité	Quantité	Coût global
			(millions de FCFA)			(millions de FCFA)
Système de TOECE-BERE	U	1	2 435,00			
Système de BINDE	U	1	3 622,00			
Système de GONBOUSSOU1	U	1	1 587,00			
Système de TIEBELE2	U	1	2 258,00			
Système de NOBERE2	U	1	3 205,81			
Système de SAKUILGA2	U	0		U	1	3 402,00
Système de SAPONE3	U	0		U	1	1 675,00
Système de GUIARO	U	0		U	1	3 327,32
Système de PO1	U	0		U	1	1 507,00
Système de ZIOU	U	0		U	1	1 280,00
Système de TIEBELE3	U	0		U	1	1 036,00
Système de KOMBISSIRI2	U	0		U	1	1 816,00
Système de TOECE1	U	0		U	1	1 585,00
Système de GUIBA	U	0		U	1	1 448,00
Système de TOECE2	U	0		U	1	1 928,00
Système de SAPONE1	U	0		U	1	1 792,00
Système de KAYAO2	U	0		U	1	1 852,00
Système de KAMPALA	U	0		U	1	1 803,00
Système de SAKUILGA1	U	0		U	1	2 472,00
Système de KAYAO1	U	0		U	1	3 423,00
Système de KOMBISSIRI1	U	0		U	1	1 565,00
Système de DOULOUGOU	U	0		U	1	821,00
Système de SAPONE2	U	0		U	1	1 208,00

INVESTISSEMENT	Période 2022-2025			Période 2026-2030		
	Unité	Quantité	Coût global	Unité	Quantité	Coût global
			(millions de FCFA)			(millions de FCFA)
TOTAL SAEP MV ET SYSTEMES ONEA			31 130,81			33 940,32
AEPS hors ZMV						
Etudes d'AEPS	U	13	65	U		
Etudes de réhabilitation d'AEPS	U	1	3	U		
Nouvelles AEPS	U	4	800	U	9	1 800
AEPS à réhabiliter ou à mettre à niveau	U	1	60	U		
TOTAL AEPS hors ZMV			928,00			1 800,00
MINI-AEP hors ZMV						
Nouveaux Mini-PEA	U	5	250	U	6	300
Mini-PEA à réhabiliter	U	0				
TOTAL MINI-PEA hors ZMV			250			300
PEA hors ZMV						
Nouveaux PEA	U	9	180	U	10	200
PEA à réhabiliter	U					
TOTAL PEA hors ZMV			180			200

INVESTISSEMENT	Période 2022-2025			Période 2026-2030		
	Unité	Quantité	Coût global	Unité	Quantité	Coût global
			(millions de FCFA)			(millions de FCFA)
FPMH Toutes zones						
Nouveaux FPMH	U	0	0	U	0	0
FPMH à réhabiliter	U	450	1 125	U	891	2 227,50
TOTAL FPMH Toutes Zones			1 125			2 227,50
TOTAL investissement/ phase			33 613,81			38 467,82
TOTAL Investissements 2030	72 081,63					

Source: Rapport PR-AEP du centre sud

VII. ORGANISATION ET GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

VII.1. Situation actuelle

Des orientations nationales, l'organisation et la gestion du service public de l'eau (SPE) reposent sur les principes de :

- séparation des fonctions de Maitrise d'ouvrage, de représentation des usagers et de gestion ;
- professionnalisation de la gestion avec notamment la mise en place d'une délégation de service public ;
- rapprochement des tarifs du milieu rural et semi-urbain avec ceux du milieu urbain.

La concrétisation de ces fondamentaux s'est amorcée avec l'adoption en Conseil des ministres du 16 octobre 2019, des documents de «Guide pratique sur la délégation du service public en matière d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso» et de «Note de réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural pour la période 2020-2030», ainsi que la formulation d'un document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural et semi urbain qui devrait permettre de mieux faire adapter le service public de l'eau potable (SPE) aux nouveaux environnements.

Il reste entendu que la généralisation de la mise en œuvre effective du document cadre de gestion du service public de l'eau potable devrait permettre de remédier aux insuffisances constatées dans l'application de la Réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable pour assurer la durabilité et la continuité du service de l'eau.

VII.1.1. Gestion actuelle des systèmes AEP

La loi d'orientation sur l'eau adoptée en 2001 autorise en son article 45 deux modes de gestion du service public de distribution de l'eau : la gestion directe et la gestion déléguée.

Gestion directe

La commune (ou l'Etat) mobilise les ressources financières et réalise toutes les installations à ses frais. Elle les exploite elle-même à ses risques et périls. Elle met en place un service Eau (comme les autres services municipaux) chargé de gérer quotidiennement l'exploitation des installations.

Pour l'exploitation, la commune a la possibilité de mettre en place une ***régie autonome*** qui peut conduire la gestion indépendamment du fonctionnement municipal, mais en lui rendant compte. Si cette régie autonome n'a pas de personnalité juridique, c'est la commune qui continue à être civilement responsable vis à vis des usagers. Mais si la régie est dotée d'une personnalité morale et juridique (comme les Etablissements Publics Communaux pour le Développement, ou Groupements d'Intérêt Public), en ce moment, c'est la régie qui répond devant la loi en lieu et place de la commune.

Dans tous les cas, la régie rend compte de la gestion au conseil municipal.

Gestion déléguée

Affermage : dans ce mode, c'est toujours la commune (ou Etat) qui réalise toutes les installations initiales. Elle délègue l'exploitation à un opérateur privé ou public, à travers un contrat d'affermage renouvelable, dont la durée peut varier de 5 à 15 ans.

L'opérateur exploite les installations à ses risques et périls. Il assure l'avance du fond de roulement. La commune reste le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations. L'opérateur assure l'entretien des équipements et la réparation des pannes. Pour les renouvellements, la commune délègue une partie de ceux-ci à l'opérateur suivant les clauses du contrat.

La rémunération de l'opérateur comporte les frais liés aux charges d'exploitation et sa marge bénéficiaire. Le fermier provisionne également les fonds pour le renouvellement des équipements (fonds d'investissements).

Il existe un autre mode de gestion déléguée qui est la **régie intéressée**. Dans ce mode, la rémunération de l'opérateur comprend une part fixe liée aux charges d'exploitation et une part variable proportionnelle au résultat d'exploitation. La commune et l'opérateur partagent les risques.

Concession : dans ce mode, la commune confie à un opérateur privé ou public les charges de construction et d'exploitation du réseau AEP. L'opérateur privé mobilise les ressources financières et réalise les installations à ses frais. Il les exploite également à ses frais, pendant une longue durée (20 à 30 ans). Après cette période, il les rétrocède à la commune.

VII.1.2. Analyse des différents modes de gestion

Le tableau qui suit présente les avantages, inconvénients et conditions de mise en œuvre des modes de gestion.

Tableau 12: Analyse de la mode de gestion actuelle des ouvrages

Mode de gestion	Avantages	Inconvénients	Conditions de mise en œuvre
La régie directe	<ul style="list-style-type: none"> -création d'emploi ; -maîtrise de l'exploitation des ouvrages ; - proximité de service ; - fluidité dans les décisions ; -valorisation de l'expertise locale ; - moins de charge ; -dividendes politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -tous les risques pèsent sur la commune ; -augmentation des charges de travail ; -risque d'influence politiques sur les décisions ; -lourdeur dans les procédures d'acquisition des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> -réalisation d'une étude de faisabilité ; - personnel qualifié et compétent ; -délibération du conseil municipal; -disponibilité d'infrastructures et de moyens de travail ; - existence d'un fonds de roulement ; -fonctionnalité des installations.

Mode de gestion	Avantages	Inconvénients	Conditions de mise en œuvre
La régie autonome	<ul style="list-style-type: none"> -création d'emploi ; -maîtrise de l'exploitation des ouvrages ; -proximité de service; 	<ul style="list-style-type: none"> -tous les risques pèsent sur la commune ; -augmentation des Charges de travail ; 	<ul style="list-style-type: none"> -réalisation d'une étude de faisabilité ; -personnel qualifié et compétent ; -délibération du
	<ul style="list-style-type: none"> -fluidité dans les décisions ; -valorisation de l'expertise locale ; -moins de charge ; -personnel détaché du reste du personnel municipal; -dividendes politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -risque d'influence politique sur les décisions ; -lourdeur dans les procédures d'acquisition des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> -conseil municipal ; -disponibilité d'infrastructures et de moyens de travail ; -existence d'un fonds de roulement ; -fonctionnalité des installations.
Affermage	<ul style="list-style-type: none"> -moins de charges et de risques ; -moins de lourdeurs dans les procédures d'acquisition; -disponibilité de personnel qualifié; -qualité du service garantie. 	<ul style="list-style-type: none"> -maîtrise d'ouvrage non assurée pleinement ; -possibilité de rupture du contrat par le fermier ; -partage des bénéfices éventuels ; -compétence et probité du fermier n'est pas assurée. 	<ul style="list-style-type: none"> -réalisation d'une étude de faisabilité ; -appel à concurrence pour le choix du fermier ; -inventaire des installations ; -obtention d'une délibération du conseil municipal ; -capacités pour contrôler la gestion technique et financière. -signature d'un contrat.
Concession	<ul style="list-style-type: none"> -les réalisations reviennent à la fin à la commune ; -décharge totale de la commune ; -perception de taxes pour la commune ; -aucun investissement de la part de la commune ; -le concessionnaire est libre de ses initiatives. 	<ul style="list-style-type: none"> -les retombées ne sont perçues qu'à la fin de la concession ; -les infrastructures laissées à la fin sont généralement amortis ; -faible développement de l'expertise communale ; -le concessionnaire peut privilégier la rentabilité au détriment du social ; -la commune reste responsable et redevable face aux citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> -autorisation du conseil municipal ; -disponibilité d'un opérateur privé ou public qualifié dans le domaine ; -signature d'un contrat.

Source: Rapport PR-AEP du centre sud

De l'ensemble de ces modes, le gouvernement (cf documents adoptés en conseil des ministres du 16 octobre 2019) privilégie la **gestion déléguée** qui est la forme la plus adaptée au contexte actuel du secteur. Cette forme est celle qui est actuellement pratiquée dans la majorité des communes de la région du Centre-Sud au regard des nombreux avantages qu'elle renferme.

VII.2. Pistes d'organisation de la gestion dans le cadre du PR-AEP

Les insuffisances déjà enregistrées dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de l'AEP par les communes et dans la gestion actuelle du SPE (qui ne portent que sur des ouvrages relativement simples tels que les AEPS, PEA et PMH), conjuguées aux innovations apportées à travers le PR-AEP, qui voit le développement de nouveaux types d'ouvrages que sont les systèmes AEP-MV, d'une certaine complexité et qui couvrent plusieurs communes, sont autant de raisons qui nécessitent que la gestion du SPE soit repensée.

La dimension supra-communale des AEP-MV et les insuffisances des différentes expériences de gestion impliquent que la gestion du SPE ne peut être assurée à l'échelle d'une commune. L'intercommunalité s'impose donc comme une nécessité pour une gestion viable du SPE.

VII.2.1. Intercommunalité

Les trois formes de coopération intercommunale reconnues au Burkina sont le jumelage, l'entente et la communauté de communes. Le jumelage est l'acte par lequel les collectivités instituent entre elles et d'autres collectivités (étrangères) des relations de coopération en vue de la réalisation d'un idéal commun : il est peu indiqué pour la gestion du SPE. Les formes les plus adaptées à la gestion du SPE sont l'entente et la communauté de communes, chacune avec ses avantages et inconvénients.

L'entente institue des relations de coopération simples et peu contraignantes entre collectivités, portant sur des objets d'utilité publique locale (art. 123 à 126 du CGCT).

La communauté de communes quant à elle, est la forme la plus poussée de coopération intercommunale (art. 130 à 133 du CGCT). Elle permet la création

d'un établissement public chargé des affaires d'intérêt intercommunal. Elle est encadrée par le décret n°2012-

308/PRES/PM/MATDS/MEF du 24 avril 2012 portant statut général de la communauté de communes au Burkina Faso. Son acte constitutif est validé par le Gouverneur de région. Elle respecte donc impérativement les limites territoriales de la région. Elle est investie des pouvoirs de décision et d'exécution sur la base d'exclusivité de la compétence transférée de l'eau et de l'assainissement. Disposant de ressources provenant principalement des contributions des communs membres et des partenaires financiers, elle est dotée d'un conseil d'administration qui définit les grandes orientations, d'une direction en charge de l'exécution des délibérations et de commissions ad hoc pour les missions définies dans l'acte de création.

Il appartient aux communes de choisir la forme la plus appropriée à leurs contexte et objectifs et quelque'en soit le mode de gestion, les SAEP sont placés sous la tutelle technique de la DREA. Le processus peut toutefois être progressif, en allant de « l'entente » pour atteindre finalement la « communauté de communes ».

VII.2.2. Maitrise d'ouvrage communale

L'intercommunalité permettra de faire fonctionner un service public de l'eau qui réponde aux besoins des populations et qui soit pérennisé.

Quelle que soit sa forme, la coopération intercommunale devra permettre :

- la mutualisation des recettes et des dépenses du service à l'échelle d'un territoire et une péréquation des tarifs, pour ;
 - . une mutualisation de l'exploitation des systèmes d'AEP qui offre la possibilité d'économies d'échelle et de meilleurs services en les confiant à un nombre réduit de délégataires ;
 - . une mise en commun des provisions pour renouvellement et la mutualisation des dépenses, qui offre l'opportunité de mettre en place une gestion « productive » d'épargne, en la valorisant à des fins de réhabilitation de systèmes existants et d'extensions de réseaux ;
 - . une mutualisation de la réalisation des ouvrages et de leur maintenance qui offre la possibilité d'économie d'échelle en la

confiant à des prestataires de qualité pour les travaux et à un nombre limité de maintenanciers ;

- l'application de la tarification;
- la réalisation d'importantes recettes avec des systèmes de plus grande envergure que sont les AEP-MV et compenser les faibles recettes des plus petits systèmes d'AEP ;
- la disponibilité de ressources humaines de qualité et de niveau suffisant pour conduire et suivre la réalisation des travaux, la gestion et le monitoring des services.

VII.2.3. Délégation de la gestion du service public de l'eau

La mise en place de l'intercommunalité implique une délégation (cas de l'entente) ou une dévolution (cas de la communauté des communes) de la totalité ou d'une partie des compétences de chaque commune en matière de SPE vers l'intercommunalité. De ce fait, il est plus indiqué de concevoir une vision intégrée de la gestion du SPE à l'échelle de l'intercommunalité en lieu et place du modèle classique de gestion par type d'ouvrage (PMH, AEPS/PEA, SAEP-MV). La gestion de l'ensemble du patrimoine AEP de chaque commune membre d'une intercommunalité s'organise donc à l'échelle intercommunale.

Les relations contractuelles des délégations de service doivent prendre en compte le traitement convenable du partage des risques qui peuvent être d'ordre commerciaux, techniques et opérationnels, financiers, politiques et de force majeure.

Les risques commerciaux portent sur la demande en eau, la capacité et la volonté de la population à payer l'eau et la concurrence de la part d'autres fournisseurs d'eau. La rémunération nécessaire de l'opérateur, qui dépend de la demande en eau de la population et peut être soit surestimée, soit sous-estimée, ne doit donc par conséquence être supporté par l'opérateur seul et faire l'objet de dispositions d'ajustement et de révision dans son contrat. La viabilité financière de la délégation de service, fortement tributaire de la capacité à payer (indépendante des parties) et de la volonté à payer (liée à la qualité de service), pose la condition de système financièrement viable à établir avant délégation.

Les risques techniques et opérationnels trouvent leur fondement dans la nécessité de l'acquisition de services d'opérateurs professionnels, qui supportent ces risques, avec toutefois la condition d'installations en bon état de fonctionnement à la conclusion de la délégation.

Les capacités d'organisation de l'opérateur liées à sa qualité de professionnel, permettront de faire face aux risques financiers dus à la facturation et à la collecte des recettes des ventes d'eau auprès des consommateurs, qui lui incombent. En revanche, le risque financier lié au renouvellement revient à l'autorité délégante, suivant un montant fixé par elle et les fonds logés dans un compte commercial géré par l'autorité contractante sous le regard et avec l'appui de la DREA.

La délégation doit comporter des dispositions adéquates qui protègent des risques politiques et de force majeure.

VII.2.4. Veille citoyenne, suivi technique et financier

Les Associations des usagers de l'eau (AUE) jouent le rôle de veille citoyenne à travers le contrôle de la qualité du SPE. Elles représentent et défendent les intérêts des usagers.

Le suivi technique et financier indispensable, et à mettre en place, permet i) d'appuyer l'Autorité responsable, dans ses prises de décisions relatives au service, et pour le contrôle des délégataires et autres opérateurs ou prestataires, ii) d'aider le gestionnaire dans ses activités de gestion (technique, commerciale et financière) du service, et iii) de rendre compte aux usagers de la qualité du service en contrepartie duquel ils paient le tarif.

Il permet en outre de répondre en grande partie au besoin de la régulation sur les enjeux clés du service que sont : i) le respect des tarifs pratiqués et la protection des consommateurs, et ii) le contrôle de la qualité du service offert aux usagers.

Le suivi technique et financier pose la problématique de sa rémunération. Pour une question de pérennité de ce suivi, les expériences en la matière orientent vers une rémunération par le budget d'un service de l'Etat et

suggèrent que les usagers prennent en charge le coût du mécanisme de suivi sur le tarif de l'eau.

Le suivi technique et financier contribuant au pilotage du secteur en améliorant les connaissances et en soutenant le suivi des politiques et l'actualisation des normes et critères dont la responsabilité incombe au MEA, il devrait s'effectuer avec une mise en place progressive de mécanismes adaptés et performants d'accompagnement, de suivi et de contrôle des opérateurs de la gestion et des maîtres d'ouvrages responsables du service public de l'eau. Le plan d'actions pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) en matière d'AEPHA prévoit dans ce sens, des actions à mettre en œuvre pour que le service déconcentré du MEA qu'est la DREA, puisse efficacement jouer son rôle de conseil et que les communes acquièrent progressivement la capacité nécessaire pour exercer pleinement leurs responsabilités.

VII.2.5. Voies de mise en œuvre

Les investissements prévus dans le PR-AEP dont notamment les SAEP-MV devant être réalisés sur plusieurs années, la construction du modèle de gestion envisagée devra également se mettre en place progressivement sans occulter le dispositif de gestion en cours sur les ouvrages existants.

La feuille de route suivante est retenue au titre des actions prioritaires du PR-AEP :

- étude d'élaboration d'un modèle économique de gestion du SPE au niveau de la région ; sur la base des investissements planifiés dans le PR-AEP et des ouvrages existants, elle déterminera le périmètre et les mesures d'accompagnement permettant de réaliser l'objectif de réduction du prix de l'eau en milieu rural fixé par le gouvernement tout en assurant la durabilité de la gestion. Spécifiquement elle fixera :
 - . l'échelle territoriale à considérer pour l'organisation et la mise en œuvre du service public de l'eau ;

- . l'organisation de la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau qui comporte à la fois des réalisations d'ouvrages aux niveaux « villageois » (PMH et AEPS) et « communaux / intercommunaux » (AEP-MV) ;
- . l'organisation de la gestion des infrastructures du service de l'eau qui comporte à la fois des ouvrages « villageois » (PMH et AEPS) et « communaux / intercommunaux » (AEP-MV) ;
- . l'organisation de la transition pour les délégations de service pour les AEPS à raccorder sur un SAEP-MV ;
- . les dispositions pour assurer l'entretien et la pérennisation des CPE (production ; stockage ; distribution primaire) ainsi que la sécurisation de la production pour ces infrastructures complexes et coûteuses qui représenteront à terme un patrimoine conséquent pour le secteur (une gestion différenciée de la production et de la distribution sera étudiée) ;
 - sur la base des conclusions de l'étude précédente sur le modèle économique de gestion du SPE, accompagner les communes en vue de la délimitation des intercommunalités susceptibles d'assurer la viabilité de la gestion du SPE et l'accessibilité de l'eau pour les usagers, qui pourraient s'inscrire dans un processus évolutif, entre « l'entente » et la « communauté de communes », avec la mise en place de service public de l'eau intercommunal ;
 - accompagnement des communes dans la mise en place des intercommunalités retenues et l'organisation de la gestion du SPE (choix d'un modèle approprié, recrutement des délégataires, etc.), qui débutera avec le patrimoine existant tout en ayant en perspective les futures infrastructures planifiées dans le PR-AEP qui viendront consolider le modèle retenu ;
 - conduite en parallèle d'une réflexion visant à mettre en place une régulation de la gestion SPE, un suivi technique et financier des services à l'échelle de la région et ses modalités de financement.

VII.3 Renforcement de la gouvernance sectorielle

VII.3.1. Opérationnalisation de l'AFDH dans la programmation et la mise en œuvre des activités

Pour la mise en œuvre du droit à l'eau, les Nations Unies ont défini 5 principes clés qui doivent guider les actions des différentes parties prenantes :

- 1) la non-discrimination et l'équité ;
- 2) l'accès à l'information et la transparence ;
- 3) la participation et l'inclusion;
- 4) la redevabilité ou responsabilité des autorités publiques ;
- 5) la durabilité et la non-régression.

En 2010, l'accès à l'eau potable a accédé au statut de droit humain au plan international et le Burkina Faso l'a constitutionnalisé en 2015 en s'engageant à atteindre les ODD qui prescrivent notamment l'universalisation de l'accès à l'eau potable d'ici 2030, avec la prise en compte des populations pauvres et des couches vulnérables.

L'AFDH reconnaît les besoins fondamentaux des personnes comme étant des droits universels dont ils sont détenteurs. Face aux détenteurs de droits, l'AFDH identifie des débiteurs d'obligations dont l'État qui a l'obligation de travailler pour la mise en œuvre de ces droits relatifs à l'eau. A cet effet, l'exécution de ce PR-AEP prendra en compte l'intégration des cinq principes de l'AFDH dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation en matière d'Approvisionnement en Eau Potable.

Par ailleurs, l'ambition de l'AFDH est de renforcer à la fois les capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs revendications et les capacités des débiteurs d'obligations à s'acquitter de leurs obligations. A l'endroit des détenteurs de droits, il est nécessaire de former davantage les Organisations de la Société Civile (OSC) et certaines associations locales sur l'AFDH. D'autre part, au niveau des débiteurs d'obligation, des actions suivantes peuvent être envisagées :

- l'intégration de l'AFDH et de ses principes dans les documents de planification comme les PCD ;
- l'organisation systématique de journées de redevabilité par les communes de la région ;
- la réalisation d'émissions radiophonique pour promouvoir les principes d'information, de transparence et de responsabilités des autorités publiques ;
- la participation effective des OSC aux cadres de concertation communaux et régionaux en eau et assainissement.

VII.3.2. Renforcement des cadres régionaux et locaux de concertation

Le PR-AEP étant la déclinaison du PN-AEP à l'échelle régionale, ses cadres de concertation qui font partie intégrante du dispositif de pilotage seront à l'image de ceux du niveau central. Deux organes de concertation, de suivi, de supervision et de décision sont prévus pour régir le pilotage du PR-AEP.

Au niveau régional, le GTR « EA » présidé par le Secrétaire Général de la Région servira d'instance pour l'opérationnalisation d'un cadre unifié d'intervention permettant de fédérer et d'harmoniser les interventions des différents partenaires dans le respect des orientations stratégiques du secteur.

Au niveau communal, le dispositif des Cadres Communaux de coordination de l'eau et de l'assainissement sera soutenu. Le rapport diagnostic du PRAEP ayant relevé la quasi inexistence des Cadres de Concertation Communaux sur l'Eau et l'Assainissement (CCC « EA ») dans les communes de la région, les DPEA s'emploieront à leur mise en place et accompagneront l'animation de ces cadres communaux.

VII.3.3 Développement d'une synergie d'action entre les différents intervenants

Les cadres de concertation régionaux et communaux constituent un premier niveau de synergie entre les différents acteurs. Outre cela, la DREA-CSD est appelée à jouer un rôle important en apportant aux communes les appuis

conseils nécessaires leurs permettant de jouer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage du service public de l'eau.

Spécifiquement, il s'agira pour la DREA-CSD d'engager des approches concrètes de suivi-appui à la structuration des usagers, d'animation des cadres de concertations et d'appui à l'exploitation, maintenance et gestion des ouvrages à l'endroit des 19 communes de la région.

VII.3.4. Renforcement des capacités des acteurs

Le rapport diagnostic a relevé plusieurs limites dans la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. En effet, des insuffisances ont été constatées dans le fonctionnement des AUE et dans la maîtrise d'ouvrage communal entre autres. En outre, on constate une faible organisation des professionnels privés du secteur (artisans réparateurs, fournisseurs de pièces détachés et fermiers).

Au regard de cette situation, il apparaît nécessaire de procéder à un renforcement des capacités de tous les acteurs de la chaîne du service public de l'eau potable. Il s'agira principalement de :

- Assurer efficacement l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- Mettre en œuvre un système rigoureux et harmonisé de suivi des délégataires des systèmes d'AEP ;
- Organiser et former les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) selon les principes du document cadre de gestion
- Accompagner à la professionnalisation des artisans réparateurs en leur octroyant des agréments et la contractualisation de leur intervention.

VIII. ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE DU PR – AEP

VIII.1. Coordination et pilotage

La tutelle technique et administrative du PR-AEP sera assurée par la direction régionale en charge de l'eau et la tutelle financière par les structures déconcentrées du MINEFIP.

Le dispositif de pilotage sera comme suit :

- Au niveau régional, le pilotage du programme sera assuré par le groupe thématique régional Eau et Assainissement. Ce comité servira pour l'opérationnalisation d'un cadre unifié d'intervention permettant de fédérer et d'harmoniser les interventions des différents partenaires dans le respect des orientations stratégiques sectorielles ;
- Au niveau provincial, les directions provinciales de l'eau et de l'assainissement assureront le pilotage de concert avec les collectivités territoriales et les projets et programmes ;
- Au niveau communal, le pilotage du programme sera assuré par les cadres de concertation communaux que sont le CCEA et le CCCEau.

Les comités de pilotage permettront d'impliquer, à l'échelle régionale les différentes parties prenantes de la mise en œuvre du programme :

- Les autres ministères concernés;
- Les ONG et associations;
- Les opérateurs privés;
- Les partenaires techniques et financiers etc...

VIII.2. Rôle et responsabilité des acteurs

Le cadre institutionnel permettra d'assurer d'une part l'appropriation et la mise en œuvre efficace du programme par les services de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, et d'autre part, d'assurer les contributions efficaces des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans leurs rôles respectifs.

- **L'Etat**

Le rôle de l'Etat, notamment à travers le MEEEA et le MINEFIP, est de rechercher le financement de ce programme à travers les fonds propres de l'Etat et le concours des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

- **Le Gouvernorat**

Le Gouvernorat, à travers le Secrétaire Général de Région, présidera les sessions du Comité de Pilotage du Programme, tout comme il préside déjà les sessions du Groupe Thématique Régional Eau et Assainissement (GTR-EA).

- **La DREA-CSD**

Elle sera chargée de la coordination du programme, de l'élaboration des programmes annuels d'investissement, de l'élaboration des dossiers de recrutement des prestataires pour la mise en œuvre des travaux et de la supervision technique de l'ensemble des travaux.

- **Les autres Directions Régionales**

Les autres directions régionales, notamment la DRS, la DREPS et la DREPPNF sont membres du protocole AMOC-AEPHA. A ce titre, elles interviendront dans la mise en œuvre du PR-AEP par l'accompagnement des communes dans le cadre de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (AMOC).

- **Les Associations et ONG**

Elles peuvent participer directement ou indirectement au financement du PR-AEP, soit en injectant des fonds dans le budget du PR-AEP, ou en sélectionnant certaines activités du PR-AEP qu'elles mettront en œuvre directement en y mettant les budgets y afférant.

- **Les Collectivités Territoriales**

Elles seront chargées de la promotion et de la mise en œuvre de l'intercommunalité pour assurer une gestion durable des infrastructures d'AEP. Elles seront associées au ciblage des activités en tant que maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'AEP.

- **Les prestataires de services**

Ils seront recrutés suite à des dossiers d'appel à concurrence et seront chargés des études APD des systèmes d'AEP, de l'exécution des travaux ou du suivi-contrôle à pied d'œuvre de ces travaux conformément aux prescriptions techniques.

- **Les Organisations de la Société Civile (OSC)**

Elles seront associées à tous les cadres de concertation, participeront au suivi des travaux si elles le désirent et à la veille citoyenne.

- **Les populations**

Elles constituent les bénéficiaires directs des réalisations du PR-AEP. Il est attendu d'elles l'acceptation et l'appropriation des réformes dans le domaine de l'eau potable, leur contribution à la réalisation des infrastructures, la participation à la gestion des conflits, la dynamisation des AUE avec l'accompagnement des communes pour un bon fonctionnement des ouvrages.

Par rapport aux différents produits attendus du PR AEP, les responsabilités des acteurs en lien avec les axes stratégique définis se présentent comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 13: Responsabilité des acteurs de mise en oeuvre

Axes stratégiques	Produits ou Activités	Structures responsables	Structures partenaires
A.1 Mobilisation de la ressource en eau pour l'AEP	La connaissance du potentiel des ressources en Eau souterraine est connue pour augmenter le taux de succès des sondages	DREA-CSD, collectivités territoriales	Projets (PAEA) et programmes, Institutions de recherche, SP/GIRE, BUMIGEB, DGRE
	Les infrastructures de mobilisation de la ressource (Forages, CPE, Barrages, etc.) sont réalisées	DREA-CSD, collectivités territoriales	Projets et programmes

Axes stratégiques	Produits ou Activités	Structures responsables	Structures partenaires
	La gestion et la protection des eaux de surface est assurée de manière efficace	DREA-CSD, Collectivités territoriales	DGRE, SP/GIRE, Agence de l'Eau du Nakanbé, la police de l'Eau
A2. L'accès universel à l'eau potable	Tout le cycle de Réalisation des ouvrages (programmation, intermédiation sociale, études, travaux) respecte les principes de l'AFDH et les normes en vigueur au MEEEA	Collectivités territoriales, DREA-CSD	Projet et programmes, DGEP, DGESS, Société civile, Autres services déconcentrés contribuant à l'atteinte des objectifs de l'AEP
	Les infrastructures pour le développement du service de l'eau et amélioration du taux d'accès sont réalisées en milieu rural	DREA-CSD, collectivités territoriales	Projets et programmes, DGEP
	Les infrastructures pour le développement du service de l'eau sont réalisées en milieu urbain	ONEA	Collectivités territoriales, DGEP, DREA-CSD
	Les outils/guides de gestion/suivi du service public de l'eau sont adaptés au nouveau contexte (service universel, AFDH) et appliqués	DREA-CSD, Collectivités territoriales	DGEP, DGESS, DREP, ONEA, Société civile, Secteur privé
	La régulation du service public de l'eau est assurée	DREA-CSD, Collectivités territoriales	Collectivités territoriales, Société civile, Secteur privé

Axes stratégiques	Produits ou Activités	Structures responsables	Structures partenaires
A3 Gouvernance et gestion du service public de l'eau	avec le respect de l'application de la nouvelle grille tarifaire de l'eau en milieu rural		
	Le nouveau document cadre de gestion du SPE est vulgarisé dans la toute région	DREA-CSD, Collectivités territoriales	Projets et programmes, DGEP, ONEA, ONG, Société civile, Secteur privé
	Les capacités des communes à jouer leur rôle de maitre d'ouvrage du service public de l'eau sont renforcées	DREA-CSD	Projets et programmes,
			DGEP, ONEA, ONG
	L'intercommunalité pour le développement du service public de l'eau est promue	DREA-CSD	DGESS, DGEP,
			ONEA, ONG, Collectivités territoriales,
			Projets et programmes
	L'efficacité, l'efficience et la durabilité du service public de l'eau en milieu urbain sont assurées	ONEA, Collectivités territoriales,	Projets et programmes, DGEP, ONG, Structures déconcentrées du MINEFID
La surveillance de la qualité de l'eau de consommation est assurée	DRS, DREA-CSD, Collectivités territoriales	Projets et programmes, DGEP, DGRE, ONEA, secteur privé, la police de l'Eau	
		DGESS, DGEP, AEN, Société civile,	

Axes stratégiques	Produits ou Activités	Structures responsables	Structures partenaires
	Les cadres de concertations et les comités de pilotage du secteur Eau sont fonctionnels	Collectivités territoriales, Gouvernorat-CSD, DREA-CSD	Secteur privé, ONEA, autres directions régionales concernées, projets et programmes,
	Une stratégie de communication opérationnelle pour l'information, la sensibilisation de tous les acteurs du PR-AEP est élaborée et mise en œuvre	DREA-CSD	DGEP, DGESS ONEA, projets et programmes, Collectivités territoriales, Société civile, Secteur privé
	Un guide d'intermédiation sociale AEP intégrant l'AFDH est vulgarisé	DREA-CSD	DGEP, DGESS, ONEA, ONG, projets et programmes, Collectivités territoriales, Société civile, Secteur privé

Source: Rapport PR-AEP du centre sud

IX. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

Le PR-AEP sera doté d'un outil de suivi-évaluation intégré au dispositif de suivi évaluation du PN-AEP. La matrice des indicateurs d'impacts et d'effets qui figure dans le tableau ci-dessous propose une première batterie d'indicateurs objectivement vérifiables. Une attention particulière sera portée au suivi-évaluation de l'application de l'AFDH. Chaque fois que cela est possible les indicateurs intégreront les thèmes transversaux du programme. Le dispositif définira également les procédures pratiques pour le suivi de ces indicateurs telles que le chronogramme des activités de SE, la répartition des responsabilités, les mécanismes de collecte de données, les outils à utiliser. La plateforme BD-INO sera intégrée dans le SSE. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) sera promue.

Dans le cadre du programme gouvernance, il est prévu la réalisation d'un manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau. Ce manuel a pour objectif d'harmoniser et de garantir la cohérence d'ensemble du suivi-évaluation des programmes du secteur, y compris le suivi-évaluation du PR-AEP. Il déterminera, en définitive, les indicateurs, les méthodes de calcul, les modalités d'exploitation et de diffusion de ces données. C'est donc sur la base de ce manuel que sera établie la structuration finale du suivi-évaluation du PR-AEP.

Deux évaluations externes intermédiaires, quadriennale (2026 et 2030) et une évaluation externe finale seront organisées. Ces évaluations permettront notamment de valider la pertinence et le bon fonctionnement du dispositif de SE et, au besoin, de proposer des modifications à ce dispositif.

IX.1. Cadre logique et Matrice des indicateurs de performance

Tableau 14: Cadre Logique

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Hypothèse et risque
Objectif stratégique : Satisfaire durablement les besoins en eau potable de la population de la région du Centre-Sud en quantité et en qualité	Ind 1 : Proportion de la population satisfaite par le service public d'eau potable	Rapports d'évaluation du PR-AEP	Instabilité politique et l'insécurité pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement
Objectif opérationnel 1 : Assurer un accès universel des populations de la région du Centre-Sud aux services d'eau potable conformément à l'AFDH	Ind 1 : Taux régional d'accès à l'eau potable	Rapports du Suivi évaluation du PR-AEP	Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens
	Ind 2 : Proportion de personnes vulnérables ayant un accès aux services durables d'AEP	Rapports d'évaluation du PR-AEP	Volonté politique de favoriser l'accès au service public de l'eau aux couches les plus vulnérables de la population à travers notamment la mise en place d'une politique de tarification combinant la durabilité du service et la solidarité nationale
Objectif opérationnel 2: Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable	Ind1 : Rendement total des installations de l'ONEA	Rapports performance de l'ONEA	Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens
	Ind 2 : Taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP (PMH, AEPS, AEP-MV)	Rapports du Suivi évaluation du PR-AEP	Résistances aux réformes institutionnelles y compris la décentralisation
Objectif opérationnel 3 : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur	Ind 1 : Taux de renseignement des indicateurs de suivi évaluation du PR-AEP	Budgets Sectoriels ; Rapports de programmation du PR-AEP ; Rapports d'exécution du PR-AEP	Résistances aux réformes institutionnelles y compris la décentralisation

Source: Rapport PR-AEP du centre su

Tableau 15: Matrice des indicateurs de performance

OBJECTIF STRATEGIQUE : Satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations du Centre-Suden quantité et en qualité										
Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1 Proportion de la population satisfaite par le service public d'eau potable	Impact	<u>Numérateur</u> : Nombre de personnes déclarant satisfaites <u>Dénominateur</u> : Echantillon total	%	PM	≥100	DISE/Evaluation externe	Village Commune Province Région	SAEP SESS	Chaque année	Rapports d'évaluation du PR-AEP

ACTION 1 : Accès universel à l'eau potable

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Assurer un accès universel des populations au service d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)

Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1 :</u> Taux d'accès régional à l'eau potable	Effet	<u>Numérateur:</u> nombre de personnes qui ont accès selon les normes nationales <u>Dénominateur :</u> population totale	%	89,0	100	DISE	Village Commune Région	SAEP SESS	Annuelle	Rapport performance PR-AEP Annuaire statistique du secteur
<u>Indicateur 2 :</u> Proportion de personnes vulnérables ayant un accès aux services durables d'AEP	Effet	<u>Numérateur :</u> Nombre de personnes vulnérables qui ont accès au service d'AEP <u>Dénominateur :</u> Nombre de personnes vulnérables recensées	%	A renseigner en 2021	100	DISE	Village Commune Région	SAEP SESS	Annuelle	Rapport performance PR-AEP Annuaire statistique du secteur

ACTION 2 : Gestion du service public de l'eau

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable

Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> : Taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP (PMH, AEPS-PEA, AEP-MV)	Effet	<u>Numérateur</u> : Nombre de systèmes AEP (PMH, AEPS-PEA, AEP-MV) fonctionnel <u>Dénominateur</u> : Nombre total de systèmes AEP (PMH, AEPS-PEA, AEP-MV)	%	94,9 PMH	100	DISE	Village Commune Région	SAEP SESS	Annuelle	Rapports de performance du PR-AEP
<u>Indicateur 2</u> : Rendement total des installations de l'ONEA	Effet	<u>Numérateur</u> : volume d'eau facturé (eau potable et eau brute) <u>Dénominateur</u> : volume d'eau brute exaurée	%			DISE	Centre ONEA	ONEA	Annuelle	Rapports de performance de l'ONEA

ACTION 3 : Renforcement du cadre institutionnel et des instruments de gestion

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur

Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1:</u> Taux d'exécution financière du PR-AEP	Effet	<u>Numérateur</u> : budget annuel exécuté <u>Dénominateur:</u> programmation budgétaire annuelle	%	A renseigner en 2023	>95	DISE	Commune région.	SAEP SESS	Annuelle	Rapport performance PR-AEP, Budget sectoriel
<u>Indicateur 2:</u> Taux de renseignement des indicateurs de suivi évaluation du programme AEP	Effet	<u>Numérateur</u> : Nombre d'outils adaptés effectivement utilisés <u>Dénominateur</u> : Nombre d'outils adaptés disponibles (selon une liste pertinente établie)	%	A renseigner en 2023	100	DISE	Commune région	SAEP SESS	Annuelle	Rapport performance PR-AEP

Source : Rapport PR-AEP du centre sud

X. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PR-AEP

X.1. Contraintes d'ordre environnemental

L'état des lieux du secteur eau et assainissement et le rapport diagnostic du PR-AEP montrent que l'AEP fait face aux principales contraintes suivantes en matière environnementale :

- **Les pollutions des ressources en eau.** En dehors de la présence naturelle d'arsenic dans l'eau souterraine dans certaines zones de socle, la pollution des ressources en eau du fait des activités humaines (exploitation minière artisanale, engrais, pesticides, eaux usées industrielles) a atteint une ampleur jamais égalée avec l'explosion de l'orpaillage. Ainsi, outre la contamination des eaux de surface, on assiste de plus en plus à des fermetures de forages dont les eaux étaient jadis potables ;
- **une connaissance des ressources en eau limitée** : les ressources en eau souterraine sont le plus souvent limitées et discontinues en zone de socle. Même si de grandes quantités d'eau sont parfois présentes en zone socle, c'est leur identification, caractérisation et mobilisation qui sont complexes et nécessitent la mise en œuvre de moyens (humains, techniques et financiers) suffisants et adéquats ;
- **l'évaporation au niveau des réservoirs** et autres zones humides est intense, particulièrement dans la partie sud du Burkina. Estimée à 40% des volumes annuels stockés, le niveau de l'évaporation ira en s'aggravant eu égard aux conséquences des changements climatiques ;
- **l'envasement des cuvettes** des plans d'eau qui reste un problème majeur mal maîtrisé : on ne dispose pas de données spécifiques sur la sédimentation des retenues d'eau du Burkina, mais les réalités vécues à travers de nombreuses retenues de barrage, lacs naturels et cours d'eau à travers le pays tendent à montrer que le phénomène est l'une des plus graves menaces

directes à la pérennité des eaux de surface et indirectes sur les eaux souterraines.

X.2. Risques/Impacts environnementaux et sociaux probables

Les actions et activités prévues dans le cadre du PR-AEP ne sont pas toutes sources d'impacts directs ou indirects sur l'environnement biophysique et humain. Cependant, au regard de l'état des lieux du sous-secteur de l'AEP en matière de protection de l'environnement et de la santé des populations, chacune des activités définies comporte des enjeux en lien avec ces deux aspects. Ainsi, l'analyse des actions et produits identifiés pour le PR-AEP fait ressortir certains risques et certains types d'impacts globaux prévisibles lors de leur formulation et mise en œuvre. Ceux-ci sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 16: *Risques/impacts négatifs du PR-AEP et mesures de mitigation*

Risques, et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles	Mesures types envisageables pour l'atténuation
<p>Les travaux pourraient porter atteinte, temporairement ou définitivement, à des terres, des biens, des moyens d'existence ou des activités pourvoyeuses de revenus ;</p> <p>Risques de dégrader localement et de façon plus ou moins importante les ressources naturelles que sont les sols, la flore, voire la faune terrestre.</p> <p>Risques pour la santé et la sécurité des personnes travaillant sur ces chantiers et même pour les personnes qui fréquentent les lieux : pollutions atmosphériques, risques de chutes dans des excavations, risques d'accidents et de blessures par manipulations d'outils de travail, etc.</p> <p>Il s'agit de risques courants liés à tous travaux de réalisation d'infrastructures du genre dont la</p>	<p>Les mesures d'atténuation prévues sont la compensation terre contre terre, la compensation pécuniaire ou l'indemnisation selon le choix de la personne affectée. Ainsi, de concert avec les notables, les autorités communales et administratives des terrains pourront être trouvées en guise de compensation.</p> <p>Des travaux des restaurations des ressources impactées, de remise en l'état des chantiers et de reboisement seront menés.</p> <p>Des règles de conduites des travaux seront élaborées et les dispositions nécessaires seront prises afin qu'elles soient respectées par les différents acteurs pour éviter la manifestation des risques mentionnés.</p> <p>Chaque projet devra être soumis au processus d'analyse</p>

<p>prévention et la gestion doivent être convenablement anticipés dans le cadre des projets.</p> <p>Risques de surexploitation de certains aquifères suite aux pompages entraînant des problèmes écologiques.</p>	<p>environnementale préalable pour s'assurer du niveau d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux nécessaire au cours des études.</p> <p>Les études spécifiques à réaliser devront nécessairement prendre en compte les besoins de suivi et de contrôle de la ressource.</p> <p>Plus globalement, le renforcement du système de connaissance de la ressource en eau devrait s'appuyer sur un Programme.</p>
<p>En cas de défaillance du service public il peut y avoir de graves conséquences non seulement sur les conditions de vie des populations et sur l'environnement mais aussi entraîner des troubles étant qu'il y aura plusieurs villages dépendant d'un même système.</p>	<p>spécifique de recherche qui intégrerait (i) le suivi des risques et la prévention des pollutions de la ressource, (ii) le suivi écologique continue des ressources en eau, souterraines en particulier, (iii) la définition et le suivi des normes de qualité, etc.</p> <p>Les Guides/outils de gestion du service public de l'eau doivent intégrer nécessairement les considérations environnementales et sociales courantes liées à l'exploitation du service public de l'eau, notamment les questions d'hygiène, de sécurité individuelle et collective, de gestion des eaux usées, de déchets solides et liquides, etc.</p>

Source : Rapport PR-AEP du centre sud

Le PR-AEP au regard des objectifs visés va dans sa mise en œuvre améliorer les conditions de vie, engendrer des emplois directs ou indirects pour les populations et favoriser des actions en matière d'environnement. Ces aspects qui constituent des impacts positifs du programme doivent être bonifiés pour pouvoir contribuer au développement durable.

Tableau 17: Impacts positifs du PR-AEP et mesures de bonification

Impacts environnementaux et sociaux positifs prévisibles	Mesures types envisageables pour la bonification
Les réalisations physiques programmées ont avant tout pour objectif de rendre l'eau potable accessible à toutes les populations de toutes conditions dans les zones concernées ; toute chose qui améliore leur santé et leur espérance de vie.	Sensibiliser les populations pour qu'elles s'approvisionnent au niveau des points d'eau moderne (BP, BF, PEA, PMH)
L'exécution de toutes ces catégories de travaux engendrera localement la création d'emplois temporaire ;	Encourager l'emploi de la main d'œuvre locale pour l'exécution de certaines tâches.
Un service public de l'eau bien géré assure la continuité du service, une eau saine, des emplois locaux durables, un environnement préservé, etc.	Vulgariser les documents sur la gestion du service public de l'eau
Un renforcement adéquat du cadre institutionnel et des instruments de gestion du programme devra assurer une prise en compte effective des préoccupations environnementales dans la mise en œuvre du programme.	Le programme de renforcement des capacités des acteurs doit prendre en compte et de façon systématique, l'apprentissage de la planification environnementale intégrée au cycle des projets, en adaptant les contenus des modules aux responsabilités spécifiques des acteurs, selon qu'ils sont maîtres d'ouvrages, maîtres d'ouvrage délégués, Bureaux d'études/ maîtres d'œuvre, entreprises de travaux d'AEP ou services techniques d'appui Par ailleurs, un module devra être élaboré et dispensé sur « la protection de l'environnement », afin de former les ressources humaines sur l'intégration des mesures de protection de l'environnement, l'hygiène, la santé et la sécurité dans les plans de gestion/l'entretien des équipements et l'exécution des marchés publics ;

Source : Rapport PR-AEP du centre sud

X.3. Approche envisagée pour la gestion environnementale et sociale

L'approche pour la gestion environnementale et sociale précise la position du PR-AEP vis-à-vis du cadre politique et légal en vigueur en matière de protection de l'environnement, d'évaluation et de gestion des impacts des activités de développement sur le milieu.

Ainsi, conformément à la loi n°006-2013/an portant code de l'environnement au Burkina Faso, le PR-AEP à l'image de toute politique, plan ou programme est soumis aux Etudes Environnementales Stratégiques. De ce fait, toute action ou projet (AEP-MV, AEPS, MINI-AEP, PEA) du PR-AEP fera au préalable l'objet d'un screening environnemental pour sa classification et la définition du type de document qu'il faut produire. Ainsi, qu'il s'agisse d'une Etude Environnementale et Sociale, l'Etude d'Impact Environnemental et Social, la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) ou la prescription environnementale, des Plans de Gestion Environnementale et sociale (PGES) seront élaborés et mis en œuvre. Cette approche est un moyen pour recommander à tous les acteurs et des institutions chargées de la mise en œuvre du PR-AEP, pour identifier, évaluer et gérer convenablement l'ensemble des impacts que les activités et projets, prévus d'être mis en œuvre dans le cadre du PR-AEP, seront susceptibles d'avoir sur le milieu biophysique et humain. C'est pourquoi, en tenant compte du diagnostic établi de la gestion des impacts environnementaux et sociaux des projets de développement en général au Burkina Faso, elle rappelle l'obligation de se conformer au cadre politique et légal en vigueur en matière de protection de l'environnement, d'évaluation et de gestion des impacts des activités de développement sur le milieu.

Il s'agira dans la pratique d'œuvrer à développer :

- les principes d'intégration des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du PR-AEP et de son programme opérationnel en général et en particulier dans tout le cycle des projets qui seront identifiés, formulés et mis en œuvre ;

- les mécanismes, modalités et outils d'évaluation des impacts (le cas échéant) potentiels des projets et activités prévues au Programme sur le milieu biophysique et humain ;
- les mécanismes, modalités et outils de mise en œuvre, de surveillance et de suivi des mesures d'atténuation ou de compensation desdits impacts ;
- les modalités d'évaluation des coûts environnementaux et sociaux applicables aux activités et projets du PR-AEP ;
- les arrangements institutionnels et de pilotage du programme qui permettront d'une part de suivre (i) l'ensemble des impacts environnementaux et sociaux du Programme, (ii) la mise en œuvre des mesures de gestion desdits impacts et d'autre part de s'assurer de la durabilité environnementale et d'équité sociale du Programme dans son ensemble.

Il est impossible au stade de cette approche de la Gestion Environnementale et Sociale, de chiffrer les coûts de gestion des impacts Environnementaux et Sociaux du PR-AEP. Cependant, en s'appuyant sur certaines bonnes pratiques internationales déjà appliquées au Burkina Faso, les coûts environnementaux (études et mise en œuvre des PGES/PAR) estimés des projets d'infrastructures et de développement en milieu rural peuvent être compris dans une fourchette allant de 3% à 12% du coût des investissements, ce taux variant selon l'importance des impacts sociaux, en particulier ceux susceptibles d'engendrer une réinstallation involontaire de personnes affectées par les projets.

C'est donc sur cette base que les coûts environnementaux et sociaux budgétisés dans le document du PR-AEP à l'horizon 2030 dans la ligne budgétaire « études et plans de gestion environnementales et sociales » ont été évalués à 3% des investissements. Ce qui correspond à un coût total d'environ 1,567 milliards FCFA. Ce choix des 3% s'explique par le fait que les investissements prévus impacteront moins le milieu naturel et n'engendreront pas de réinstallation

involontaire de personnes affectées et même que la ressource préconisée est l'eau souterraine. Toutefois, le montant pour chaque projet du PR-AEP pris individuellement devra être actualisé au moment de l'évaluation environnementale et sociale.

X.4. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du PR-AEP

La mise en œuvre du PR-AEP repose sur la principale hypothèse logique qui est que les actions développées permettront de réaliser l'accès universel à l'eau potable en 2030. Cette hypothèse logique sera vérifiée lors des évaluations qui seront conduites tout au long de la mise en œuvre du programme et les actions prévues seront recadrées si nécessaire pour assurer l'atteinte des objectifs spécifiques et de l'objectif global du programme.

L'atteinte des objectifs du PR-AEP est conditionnée par les principaux prérequis suivants :

- i). L'amélioration des conditions sécuritaires permettant d'intervenir sur toute l'étendue de la région ;
- ii). La mobilisation des financements à la hauteur des ambitions ; iii). La volonté politique de favoriser l'accès au service public de l'eau aux couches les plus vulnérables de la population à travers notamment la mise en œuvre effective du décret portant réduction du coût de l'eau potable en milieu rural qui combine la durabilité du service et la solidarité nationale ; iv). L'aboutissement des réformes structurelles prévues dans le cadre du programme gouvernance et visant une amélioration significative de l'efficacité institutionnelle du secteur ;
- v). L'aboutissement des études sur la connaissance des ressources en eau qui contribuera à faciliter les efforts pour leur mobilisation.

Au regard des hypothèses ci-dessus énoncées et des réalités auxquelles les programmes de ce genre sont confrontés sur le terrain, il est à noter que la mise en œuvre réussie du PR-AEP y est conditionnée car la non réalisation de ces prérequis constitue un ensemble de risques qu'il convient de maîtriser durant

toute la période du programme. La synthèse des principaux risques et les mesures d'atténuation sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 18: Risques du PR-AEP et mesures d'atténuation

Niveau	Risque	Mesures d'atténuation
Contextuel	Problèmes sécuritaires ; Crises sanitaires; Instabilité politique pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement	Hors de portée du programme ; Hors de portée du programme ; Hors de portée du programme
Institutionnel	Insuffisance des financements ; Résistances aux réformes institutionnelles y compris la décentralisation ; Non adhésion des acteurs ;	-Plaidoyer auprès des bailleurs -Création des conditions favorables à la participation du privé au financement du service public de l'eau ; Veille citoyenne ; Sensibilisation
Programmatique	Défaillance des entreprises ; Difficultés pour mobiliser les acteurs concernés ; Des communes n'assument pas leurs nouvelles responsabilités en matière d'AEP ; Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens	Opérer des choix pertinents pour les entreprises éligibles aux travaux ; Travailler à renforcer les capacités des entreprises ; Intermédiation sociale avant les opérations d'entretiens ; Promotion de l'émulation et des principes de bonne gouvernance dans l'allocation des ressources aux communes ; Prévention par le dialogue et la concertation ; Renforcement des mécanismes de transparence et de reddition des comptes

Source : Rapport PR-AEP du centre sud

XI. MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PR-AEP

Le financement du PR-AEP se fera à travers la contribution des principaux acteurs que sont l'Etat, les PTF, les ONG, les collectivités, le privé et les usagers. Chacun de ses acteurs formulera sa contribution en privilégiant les modalités de financement appropriées comme les appuis budgétaires (sectoriels), les appuis projets, les paniers communs et les PPP.

XI.1. Contribution de l'ETAT

Elle se fera sous forme de financement direct de projets nationaux AEP sur ressources propres de l'Etat ou sous forme de contrepartie aux financements de projets réalisés sur ressources extérieures. La contribution de l'Etat au financement du PR-AEP se fera également sous forme d'apport aux paniers communs ou d'apport dans le Partenariat public privé.

L'Etat financera aussi le programme par des apports financiers dans le cadre des contrats plan signés avec l'ONEA.

Dans l'ensemble, cette contribution se fera à travers les structures centrales de l'Etat, ou les unités de coordination des projets ou par délégation par les structures déconcentrées de l'Etat ou encore à travers des transferts faits aux collectivités territoriales.

XI.2. Contribution des Partenaires Techniques et Financiers

Elle se fera à travers des appuis projets, des appuis budgétaires et des apports aux paniers communs pour la plupart des PTF et exceptionnellement par des appuis directs au financement de certaines composantes ou activités du programme pour certains PTF. Ces appuis se feront soit directement à travers le budget l'Etat, soit au niveau des cellules de projets, au niveau central, déconcentré ou décentralisé ou encore directement à travers des structures autonomes (comme l'ONEA).

XI. 3. Contribution des ONG

La contribution des ONG au financement du programme se fera à travers des appuis directs ou encore des appuis projet. Elles financeront certaines activités et composantes du programme aux bénéficiaires des populations et dans certains cas au bénéfice des administrations et autres acteurs du secteur.

XI.4. Contribution des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales participeront aux financements du programme avec des apports de fonds propres pour la réalisation de leurs propres projets ou par des apports de contrepartie à la réalisation de projets financés par d'autres acteurs. Elles pourront également contribuer à travers les investissements du Fonds d'Investissement des collectivités ou se substituer aux populations pour payer leur contribution à la réalisation des ouvrages.

XI.5. Contribution du privé

Le privé est appelé à contribuer au financement du programme en apportant des fonds pour la réalisation des ouvrages et des services dans le cadre des partenariats publics privés prévus dans le dispositif de réalisation, de financement et de gestion des ouvrages du programme. Ils financeront directement des ouvrages d'AEP aux bénéficiaires des populations.

XI.6. Contribution des usagers

La contribution financière des usagers sert à couvrir les charges récurrentes des infrastructures en eau potable. Le document cadre de gestion du service public de l'eau potable et la note de contribution financière en matière d'AEPA donnent des orientations sur la contribution des bénéficiaires.

XI.7. Récapitulatif

Conformément aux proportions retenues dans le PN-AEP, la contribution financière attendue par acteur pour le financement global du programme est respectivement de :

Tableau 19: Répartition du financement par acteur

Ressources	Plan de financement (millions FCFA)					
	2022-2025		2026-2030		Total	
Budget national (ressources propres) y compris collectivités	6 749,16	20%	11 540,35	30%	18 289,51	24%
Partenaires de développement y compris ONG	25 309,36	75%	23 080,69	60%	48 390,05	69%
Privés	1687,291	5%	3846,782	10%	5 534,07	7%
Total	33 746	100%	38 468	100%	72 214	100%

Source : Rapport PR-AEP du centre sud

Le plan de financement vise une responsabilité dégressive des partenaires au développement, qui sera compensée par une montée en puissance progressive des financements internes (public, privé) dans l'optique de la pérennité et de la durabilité.

XII. CONCLUSION

Pour réaliser l'accès universel à l'eau potable en 2030 dans la région du Centre-Sud, un accent a été mis prioritairement sur la projection des SAEP-MV, mais également sur la réalisation ou la réhabilitation de systèmes classiques de desserte en eau potable. Au total il est prévu en milieu rural la réalisation de 27 systèmes AEP-MV, 13 AEPS neuves, 11 Mini-AEP, 19 PEA, la réhabilitation ou mise à niveau de 30 AEPS et la réhabilitation de 1341 forages équipés de PMH. Pour le milieu urbain, il est prévu la réalisation de deux (02) CPE et le renforcement de l'AEP des systèmes existants. L'ensemble de ces investissements sur la période 2022-2030 est estimé à **72,082 milliards de FCFA** soit **7%** du montant des investissements du PN-AEP à l'horizon 2030 qui est de 1106 milliards FCFA.

La gestion déléguée sera le mode de gestion privilégié pour les systèmes du PR-AEP.

Le coût global estimatif du programme y compris les aspects soft s'élève à soixante-quinze milliards six cent vingt-six million cent mille (**75 626 100 000**) de Francs CFA à l'horizon 2030. Le coût des investissements sera affiné lors de la mise en œuvre du PR-AEP à la faveur des études APD qui seront réalisées.

XIII. ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE I :

DIMENTIONNEMENT DES SYSTEMES D'AEP

SYSTÈME AEP-MV DE GUIBA

Estimation de la population cible du système de GUIBA									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	ZOUNDWEOGO	GUIBA	N2 GUIBA	1	0	1331	1380	1627	1952
2		GUIBA	N7 TIEDIN	1	0	839	870	1026	1231
3		MANGA	N10 ZAMCE	1	0	938	973	1147	1376
4		GUIBA	N11 KOAKIN	1	0	1323	1372	1617	1941
5		BINDE	N14 BINDE	1	0	2694	2794	3293	3951
6		BINDE	N15 KOAKIN	0,95	117	2252	2336	2753	3303
7		BINDE	N16 KAZANGA	1	0	700	726	856	1027
8		BINDE	N17 BANGAMSIN	1	0	870	902	1064	1276
9		BINDE	N18 POUGOUDOU	1	0	275	285	337	404
10		BINDE	N19 DAPELGO	1	0	440	456	538	646
11		BERE	N20 BOULGUIN	0,94	98	1581	1640	1933	2319
12		BINDE	N21 NONGHIN	1	0	1116	1157	1364	1637
13		MANGA	N22 GANWOKO	1	0	837	868	1023	1228
					215	15196	15717	18578	22291
Pop totale									
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								14863	17833

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de GUIBA				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	416,15	111,47	499,32	133,75
Total	527,61		633,06	

Estimation du coût de réalisation du Système de Guiba	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	506,6175
Stockage et traitement	47
Réseau primaire et stations de surpression	243,8391875
Distribution	231,6848525
Formation	5
Imprévus (5%)	51,707077
Coût total estimé (HTVA)	1085,848617
Coût total estimé (TTC)	1281,301368
EIES 3%	38,43904104
Etudes et suivi-contrôle (10%)	128,1301368
COÛT TOTAL TTC	1447,870546
Coût total estimé / habitant en 2030	0,097414421

SYSTÈME AEP-MV DE KOMBISSIRI 1

Estimation de la population cible du système de Kombissiri1									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	BAZEGA	KOMBISSIRI	N2 Magsombo	1	0	531	545	611	693
2	BAZEGA	KOMBISSIRI	N3 Goghin	1	0	1390	1426	1597	1812
3	BAZEGA	KOMBISSIRI	N4 Bissiri	0,86	231	1612	1653	1853	2102
4	BAZEGA	KOMBISSIRI	N5 Toeghin	1	0	838	859	963	1093
5	BAZEGA	KOMBISSIRI	N6 Wonrobogo	1	0	551	565	634	719
6	BAZEGA	KOMBISSIRI	N15 MONOMTENGA	1	0	1542	1581	1772	2010
7	BAZEGA	DOULOUGOU	N16 YANGA	1	0	1107	1135	1272	1443
8	BAZEGA	DOULOUGOU	N17 WANFERE	0,72	85	295	303	339	385
9	BAZEGA	DOULOUGOU	N18 KAGAMZINCE	1	0	1702	1746	1956	2219
10	BAZEGA	DOULOUGOU	N19 KOUPELYORGO	1	0	1126	1155	1294	1468
11	BAZEGA	DOULOUGOU	N20 KALPONGO	1	0	677	694	778	883
Pop totale					316	11371	11761	13069	14827
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								10456	11862

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Kombissiri1				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	292,7456	78,414	332,1248	88,962
Total	371,1596		421,0868	

Estimation du coût de réalisation du Système de Kombissiri1	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	492,8135
Stockage et traitement	89
Réseau primaire et stations de surpression	253,4685
Distribution	277,561836
Formation	5
Imprévus (5%)	55,8921918
Coût total estimé (HTVA)	1173,736028
Coût total estimé (TTC)	1385,008513
EIES 3%	41,55025538
Etudes et suivi-contrôle (10%)	138,5008513
COÛT TOTAL TTC	1565,059619
Coût total estimé / habitant en 2030	0,14968053

SYSTEME AEP-MV DE TOECE 2

Estimation de la population cible du système de TOECE2									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	BAZEGA	KOMBISSIRI	N1 TAMSIN	0,82	150	812	833	933	1059
2	BAZEGA	KOMBISSIRI	N2 KOMTIGRE	1	0	421	432	484	549
3	BAZEGA	KOMBISSIRI	N4 KONKOSSE	1	0	136	139	157	178
4	BAZEGA	KOMBISSIRI	N5 BAGADOGO	0,87	49	369	378	424	481
5	BAZEGA	KOMBISSIRI	N7 BADNOGO	0,51	211	420	431	483	548
6	BAZEGA	KOMBISSIRI	N8 GUIRGO	1	0	1294	1327	1487	1687
7	BAZEGA	KOMBISSIRI	N9 BILBALOGO	1	0	564	578	648	736
8	BAZEGA	KOMBISSIRI	N10 ZINKOU	1	0	871	893	1001	1136
9	BAZEGA	KOMBISSIRI	N11 NABMASSA	1	0	658	675	756	858
10	BAZEGA	KOMBISSIRI	N12 KOUDIOUGOU	1	0	378	388	435	493
11	BAZEGA	KOMBISSIRI	N13 BATINGA	1	0	617	633	709	805
12	BAZEGA	DOULOUGOU	N14 TOEBANEGA	0,77	252	1068	1095	1228	1393
13	BAZEGA	DOULOUGOU	N15 TAMPOUI	1	0	768	788	883	1002
14	BAZEGA	TOECE	N16 NAGNESNA	1	0	1396	1432	1604	1820
15	BAZEGA	TOECE	N17 KAONGO	1	0	751	770	863	979
16	BAZEGA	DOULOUGOU	N18 SILKOUKA	1	0	615	631	707	802
17	BAZEGA	KOMBISSIRI	N19 KALWIGA	1	0	683	700	785	891
18	BAZEGA	TOECE	N21 BINSTIGRE	1	0	1187	1217	1364	1548
19	BAZEGA	TOECE	N22 KOUMASGO	1	0	615	631	707	802
20	BAZEGA	TOECE	N23 YOUNGOURI	1	0	692	710	796	902
21	BAZEGA	TOECE	N24 DAYASMNORE	0,88	97	785	805	902	1024
22	BAZEGA	TOECE	N26 KOMNERE	1	0	314	322	361	410
23	BAZEGA	TOECE	N27 NAKOMBOGO	1	0	220	226	253	287
24	BAZEGA	TOECE	N28 TANGHIN	0,47	265	488	500	561	637
25	BAZEGA	TOECE	N29 NIONGHO	0,7	314	1019	1045	1171	1329
26	BAZEGA	TOECE	N30 WILGA	0,94	70	1142	1171	1313	1489
Pop totale					1408	18283	18910	21015	23845
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								16812	19076

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de TOECE2				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	470,736	126,09	534,128	143,07
Total	596,826		677,198	

Estimation du coût de réalisation du Système de TOECE2	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	505,979525
Stockage et traitement	47
Réseau primaire et stations de surpression	536,78475
Distribution	282,2416883
Formation	5
Imprévis (5%)	68,85029816
Coût total estimé (HTVA)	1445,856261
Coût total estimé (TTC)	1706,110388
EIES 3%	51,18331165
Etudes et suivi-contrôle (10%)	170,6110388
COÛT TOTAL TTC	1927,904739
Coût total estimé / habitant en 2030	0,114674324

SYSTEME AEP-MV DE PO 1

Estimation de la population cible du système de Pô1									
N°	Province	Com mune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	NAHOURI	PO	N1 TIAKANE	1	0	2983	3085	3591	4251
2	NAHOURI	PO	N4 TAMBOLO	0,95	116	2238	2315	2694	3189
3	NAHOURI	PO	N6 NAHOURI	1	0	1436	1485	1729	2046
4	NAHOURI	PO	N7 DAKOLA	0,724	1612	5648	5842	6799	8048
5	NAHOURI	PO	N8 ADONGO	1	0	891	922	1073	1270
6	NAHOURI	PO	N9 KAPONI	1	0	606	627	730	864
Pop totale					1728	13802	14276	16616	19668
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								13293	15735

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Pô1				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	372,1984	99,696	440,5632	118,008
Total	471,8944		558,5712	

Estimation du coût de réalisation du Système de PO1	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	496,18
Stockage et traitement	50
Réseau primaire et stations de surpression	238,79
Distribution	286,25
Formation	5
Imprévis (5%)	53,81
Coût total estimé (HTVA)	1130,04
Coût total estimé (TTC)	1333,45
EIES 3%	40
Etudes et suivi-contrôle (10%)	133,34
COÛT TOTAL TTC	1506,79
Coût total estimé / habitant en 2030	0,11

SYSTEME AEP-MV DE TIEBELE 3

Estimation de la population cible du système de Tiébélé3									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	NAHOURI	TIEBELE	N2 SANGBABIE	1	0	467	483	563	666
2	NAHOURI	TIEBELE	N3 MOABIE-BOUNGOU	1	0	628	650	756	895
3	NAHOURI	TIEBELE	N4 COUMPOUGBIE	1	0	1081	1118	1302	1541
4	NAHOURI	TIEBELE	N5 YELEANIA	1	0	745	771	897	1062
5	NAHOURI	TIEBELE	N8 PIOUSKOURI-TANGASSOGO	1	0	299	309	360	427
6	NAHOURI	TIEBELE	N9 LIRA-TANGASSOGO	1	0	85	88	103	122
7	NAHOURI	TIEBELE	N11 OUEDIABIE-TANGASSOGO	1	0	324	335	391	462
8	NAHOURI	TIEBELE	N13 OUROBIE-TANGASSOGO	1	0	877	907	1056	1250
9	NAHOURI	TIEBELE	N14 KAHONIA	1	0	338	350	407	482
10	NAHOURI	TIEBELE	N16 KOLONIA-TANGASSOGO	1	0	915	946	1102	1304
11	NAHOURI	TIEBELE	N17 DOLLO-TANGASSOGO	1	0	570	590	687	813
12	NAHOURI	TIEBELE	N18 BANGA-TANGASSOGO	1	0	253	262	305	361
13	NAHOURI	TIEBELE	N19 MANTIONGONIA	1	0	364	376	439	519
14	NAHOURI	TIEBELE	N20 DOUMPOABIE-TANGASSOGO	1	0	288	298	347	411
15	NAHOURI	TIEBELE	N22 KOLLO	1	0	2643	2734	3182	3766
16	NAHOURI	TIEBELE	N23 BADABIE	1	0	494	511	595	704
17	NAHOURI	TIEBELE	N24 MANTKILINIA-TANGASSOGO	1	0	487	504	587	694
Pop totale					0	10858	11232	13079	15479
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								10464	12384

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Tiébélé 3				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	292,97	78,47	346,73	92,87
Total	371,44		439,60	

Estimation du coût de réalisation du Système de TIEBELE3	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	372,02
Stockage et traitement	47
Réseau primaire et stations de surpression	126,46
Distribution	285,81
Formation	5
Imprévis (5%)	41,81
Coût total estimé (HTVA)	878,12
Coût total estimé (TTC)	1036,18
EIES 3%	31,0
Etudes et suivi-contrôle (10%)	103,62
COÛT TOTAL TTC	1170,88
Coût total estimé / habitant en 2030	0,11

SYSTEME AEP-MV DE ZIOU

Estimation de la population cible du système de Ziou										
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040	
1	NAHOURI	ZIOU	N1 TAMPELGA	1	0	217	224	262	310	
2	NAHOURI	ZIOU	N2 GOU	0,678	384	1152	1192	1387	1642	
3	NAHOURI	ZIOU	N3 YOUKA	1	0	1424	1473	1715	2029	
4	NAHOURI	ZIOU	N4 MOUMA	0,798	318	1520	1572	1830	2166	
5	NAHOURI	ZIOU	N5 BOSSIA	1	0	661	684	796	942	
6	NAHOURI	ZIOU	N7 TINTEKA	0,713	383	1289	1333	1552	1837	
8	NAHOURI	ZIOU	N9 ZANCE	1	0	917	948	1104	1307	
9	NAHOURI	ZIOU	N10 DONNEH	0,682	584	1774	1835	2136	2528	
10	NAHOURI	ZIOU	N12 TANSABLIGA	1	0	47	49	57	67	
11	NAHOURI	ZIOU	N13 BONGA	0,681	694	2103	2175	2532	2997	
12	NAHOURI	ZIOU	N14 POUSSI	1	0	1099	1137	1323	1566	
13	NAHOURI	ZIOU	N16 PINGOU	1	0	288	298	347	411	
14	NAHOURI	ZIOU	N17 DINDIRGOU	1	0	478	494	576	682	
15	NAHOURI	ZIOU	N18 KANABISSI-SANGA	1	0	829	857	998	1182	
16	NAHOURI	ZECCO	N8 KONKOA	1	0	2494	2580	3003	3554	
Pop totale						2363	16292	16851	19618	23220
Taux de desserte								0,8	0,8	
Pop totale à desservir								15695	18576	

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Kampala				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	439,44	117,71	520,13	139,32
Total	557,15		659,45	

Estimation du coût de réalisation du Système de ZIOU	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	362,17
Stockage et traitement	73
Réseau primaire et stations de surpression	282,98
Distribution	309,77
Formation	5
Imprévus (5%)	51,65
Coût total estimé (HTVA)	1084,57
Coût total estimé (TTC)	1279,79
EIES 3%	38,39
Etudes et suivi-contrôle (10%)	127,97
COÛT TOTAL TTC	1446,17
Coût total estimé / habitant en 2030	0,09

SYSTEME AEP-MV DE IPELCE

Estimation de la population cible du système de IPELCE

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	BAZEGA	DOULOUGOU	N2_Yougriting	1	0	561	575	645	732
2	BAZEGA	DOULOUGOU	N3_Guidgretinga	1	0	366	375	421	478
3	BAZEGA	DOULOUGOU	N4_Douré	1	0	739	758	850	964
4	BAZEGA	DOULOUGOU	N5_Blinga	1	0	351	360	404	458
5	BAZEGA	DOULOUGOU	N7_Nabdogo	1	0	329	337	378	429
6	BAZEGA	DOULOUGOU	N8_Borogo	1	0	717	735	824	935
7	BAZEGA	DOULOUGOU	N10_Godin	0,31	690	975	1000	1121	1271
Pop totale					690	4038	4176	4643	5267
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								3715	4214

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de IPELCE

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	103,93	27,84	117,91	31,58
Total	131,75		149,49	

Estimation du coût de réalisation du Système de IPELCE	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	419,88
Stockage et traitement	26
Réseau primaire et stations de surpression	153,69
Distribution	58,33
Formation	5
Imprévus (5%)	33,14
Coût total estimé (HTVA)	696,06
Coût total estimé (TTC)	821,35
EIES 3%	24,64
Etudes et suivi-contrôle (10%)	82,13
COÛT TOTAL TTC	928,12
Coût total estimé / habitant en 2030	0,25

SYSTEME AEP-MV DE KAYAO 1

Estimation de la population cible du système de KAYAO 1									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	BAZEGA	KAYAO	KOSSOGHIN	1	0	798	818	916	1039
2	BAZEGA	KAYAO	YELLOU	0,26	612	807	827	927	1050
3	BAZEGA	KAYAO	GOUMSIN	1	0	2414	2475	2771	3141
4	BAZEGA	KAYAO	KAYAO	1	0	2912	2986	3343	3788
5	BAZEGA	KAYAO	LADO	0,805	290	1452	1489	1667	1889
6	BAZEGA	KAYAO	DAPOURI	1	0	1461	1498	1677	1901
7	BAZEGA	KAYAO	PINGHIN	1	0	812	833	932	1057
8	BAZEGA	KAYAO	GOMOGHO	1	0	621	637	713	808
9	BAZEGA	KAYAO	SANCE	1	0	1321	1354	1517	1719
10	BAZEGA	KAYAO	KOUKOULOU	0,957	67	1529	1568	1755	1989
11	BAZEGA	KAYAO	GOUMSA	1	0	537	551	617	699
12	BAZEGA	KAYAO	KINKIROU	0,801	182	891	914	1023	1159
13	BAZEGA	KAYAO	DOUNDOUNI	1	0	4238	4345	4864	5513
14	BAZEGA	KAYAO	SONDRE	1	0	1007	1033	1156	1310
15	BAZEGA	KAYAO	KOSILCI	0,628	1067	2797	2868	3211	3639
Pop totale					2218	23597	24196	27089	30701
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								21672	24561

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Kayao 1				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	606,79	162,53	687,70	184,21
Total	769,33		871,91	

Estimation du coût de réalisation du Système de Kayao 1	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	760,89
Stockage et traitement	353
Réseau primaire et stations de surpression	816,74
Distribution	508,88
Formation	5
Imprevu (5%)	122,23
Coût total estimé (HTVA)	2567
Coût total estimé (TTC)	3029
Etudes et suivi-contrôle (10%)	303
EIES	91
Coût total	3423
Coût total estimé / habitant en 2030	0,157

SYSTEME AEP-MV DE KAYAO 2

Estimation de la population cible du système de KAYAO 2									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	BAZEGA	KAYAO	RELOU	1	0	1319	1352	1514	1716
2	BAZEGA	KAYAO	YALLO	0,951	111	2213	2269	2540	2879
3	BAZEGA	KAYAO	POA	1	0	559	573	642	728
4	BAZEGA	KAYAO	KILOU	0,801	452	2216	2272	2544	2883
5	BAZEGA	KAYAO	TIM TIM	0,789	460	2124	2178	2438	2763
6	BAZEGA	KAYAO	IYALLA	0,964	38	1038	1064	1192	1351
7	BAZEGA	KAYAO	YEAOANGA	0,729	826	2974	3049	3414	3869
8	BAZEGA	KAYAO	SINGDIN	0,68	840	2561	2626	2940	3332
9	BAZEGA	KAYAO	YADA	0,919	115	1390	1425	1596	1809
Pop totale					7278	16394	16808	18820	21330
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								15056	17064

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Kayao 2				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	421,57	112,92	477,79	127,98
Total	534,49		605,77	

Estimation du coût de réalisation du Système de Kayao 2	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	367,043
Stockage et traitement	353
Réseau primaire et stations de surpression	379,85408
Distribution	216,41043
Formation	5
Imprevu (5%)	66,0653755
Coût total estimé (HTVA)	1388
Coût total estimé (TTC)	1638
Etudes et suivi-contrôle (10%)	164
EIES	50
Coût total	1852
Coût total estimé / habitant en 2030	0,123

SYSTEME AEP-MV DE SAKUILGA 1

Estimation de la population cible du système de SAKUILGA 1									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	ZOUNDWEOGO	Gogo	Parkiri	1	0	653	670	750	850
2	ZOUNDWEOGO	Gogo	Manga Est V3	1	0	1029	1055	1181	1339
3	ZOUNDWEOGO	Gogo	Manga Est V4	1	0	781	801	897	1016
4	ZOUNDWEOGO	Gogo	Rabinsma	0,627	530	1385	1420	1590	1802
5	ZOUNDWEOGO	Gogo	Basbédo	0,902	211	2095	2148	2405	2726
6	ZOUNDWEOGO	Gogo	Dougou	1	0	1147	1176	1317	1492
7	ZOUNDWEOGO	Guiba	Ouetinga	1	0	1932	1981	2218	2514
8	ZOUNDWEOGO	Guiba	Kaleinga	0,827	341	1922	1971	2206	2501
9	ZOUNDWEOGO	Manga	Sakuilga	0,999	3	2522	2616	3083	3699
10	ZOUNDWEOGO	Manga	Pouswoko	1	0	1078	1118	1318	1581
11	ZOUNDWEOGO	Manga	Mokin	1	0	1400	1452	1711	2054
12	ZOUNDWEOGO	Manga	Toula	1	0	1102	1143	1347	1617
13	ZOUNDWEOGO	Manga	Kira	1	0	580	602	709	851
14	ZOUNDWEOGO	Manga	Gastoega	1	0	452	469	553	663
15	ZOUNDWEOGO	Manga	Zigla	1	0	728	755	890	1068
16	ZOUNDWEOGO	Manga	Léongo	1	0	838	869	1025	1229
Pop totale					1085	18806	19377	23200	25773
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								18560	20619

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Sakuilga 1				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	519,68	139,20	577,31	154,64
Total	658,88		731,95	

Estimation du coût de réalisation du Système de Sakuilga 1	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	739,84725
Stockage et traitement	353
Réseau primaire et stations de surpression	477,457413
Distribution	189,366423
Formation	5
Imprevu (5%)	88,2335543
Coût total estimé (HTVA)	1853
Coût total estimé (TTC)	2187
Etudes et suivi-contrôle (10%)	219
EIES	66
Coût total	2472
Coût total estimé / habitant en 2030	0,13

SYSTEME AEP-MV DE SAKUILGA 2

Estimation de la population cible du système de SAKUILGA2									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	ZOUNDWEOGO	Bere	Boulghin	0,946	88	1581	1621	1815	2057
2	ZOUNDWEOGO	Gogo	Gogo	0,957	247	5605	5747	6433	7291
3	ZOUNDWEOGO	Gogo	Pagomtoece	0,955	70	1515	1553	1739	1971
4	ZOUNDWEOGO	Gogo	Kopelin	0,746	931	3574	3665	4102	4649
5	ZOUNDWEOGO	Gogo	Nagrire	0,933	304	4427	4539	5081	5759
6	ZOUNDWEOGO	Gogo	Pegwende	1	0	495	508	569	644
7	ZOUNDWEOGO	Gogo	Norghin	0,575	1053	2417	2478	2774	3144
8	ZOUNDWEOGO	Gogo	Manga-Est-V2	1	0	1223	1254	1404	1591
9	ZOUNDWEOGO	Gogo	Manga-Est-V1	0,962	59	1507	1545	1730	1961
10	ZOUNDWEOGO	Gogo	Kondre	1	0	1497	1535	1719	1948
11	ZOUNDWEOGO	Gogo	Zimtenga	1	0	877	899	1007	1141
12	ZOUNDWEOGO	Gogo	Ypala	1	0	459	471	527	598
13	ZOUNDWEOGO	Gogo	Samtinga	0,915	230	2636	2703	3026	3429
14	ZOUNDWEOGO	Gogo	Zoungou	1	0	1145	1174	1315	1490
15	ZOUNDWEOGO	Gogo	Thiougou	0,898	423	4047	4150	4645	5265
16	ZOUNDWEOGO	Gogo	Zirbara	0,664	655	1902	1950	2183	2475
17	ZOUNDWEOGO	Gogo	Pissi	0,177	908	1076	1103	1235	1400
18	ZOUNDWEOGO	Manga	Zaptenga	0,964	21	557	578	681	817
Pop totale					7159	36540	37473	41985	47630
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								33588	38104

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Sakuilga2				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	940,46	251,91	1066,91	285,78
Total	1192,37		1352,69	

Estimation du coût de réalisation du Système de Sakuilga 2	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	994,25
Stockage et traitement	510
Réseau primaire et stations de surpression	664,64
Distribution	255,07
Formation	5
Imprevu (5%)	121,45
Coût total estimé (HTVA)	2551
Coût total estimé (TTC)	3010
Etudes et suivi-contrôle (10%)	301
EIES	91
Coût total	3402
Coût total estimé / habitant en 2030	0,10

SYSTEME AEP-MV DE KOMBISSIRI 2

Système de Kombissiri 2						
Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
N2 LOGDIN	1	0	561	575	645	732
N3 SARE DE TUILI	1	0	348	357	400	454
N4 PEODOGO	1	0	736	755	846	960
N5 KIOUGOU	0,96	25	598	613	688	780
N7 KONLOBWAMDE	1	0	570	585	655	743
N8 NANGOUMA	1	0	627	643	721	818
N10 KIENDBEGRE	1	0	405	415	466	528
N11 BOUSSOUGOU	1	0	643	659	739	839
N13 BEDOGO NABIGA	1	0	578	593	665	754
N14 ZINGDEGHIN	0,98	11	531	545	611	693
N15 BEDOGO SILMISSIN	1	0	656	673	754	856
N16 WEMTENGA	1	0	794	814	913	1035
N17 KOAKIN	1	0	292	299	336	381
N18 SARE DE GUIRGO	1	0	517	530	594	674
N19 KONKUISSE	1	0	303	311	349	395
N26 YORGO	1	0	897	920	1031	1170
N27 FOURGO	1	0	1312	1346	1508	1711
N28 SOULA	1	0	493	506	567	643
N29 SABRAOGO	1	0	1457	1494	1674	1900
N30 KONDKOAKIN	1	0	444	455	511	579
N31 KAMSADO	1	0	1112	1140	1278	1450
N32 TOANGA	1	0	2067	2120	2375	2695
N33 TOEMIGHIN	1	0	718	736	825	936

Système de Kombissiri 2						
Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
Pop totale		36	16659	17230	19151	21726
Taux de desserte					0,8	0,8
Pop totale à desservir					15321	17381

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de KMB 2				
Consommations spécifiques	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	428,98	114,91	486,66	130,35
Total	543,89		617,02	

Estimation du coût de réalisation du Système de Kombissiri 2	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	406,84
Stockage et traitement	353
Réseau primaire et stations de surpression	364,33
Distribution	166,97
Formation	5
Imprevu (5%)	64,81
Coût total estimé (HTVA)	1361
Coût total estimé (TTC)	1606
Etudes et suivi-contrôle (10%)	161
EIES	49
Coût total	1816
Coût total estimé / habitant en 2030	

SYSTEME AEP-MV DE TIEBELE 2

Estimation de la population cible du système de TIEBELE R2

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	NAHOURI	TIEBELE	N16.BALLERBIE 2	0,258	863	1124	1163	1353	1602
1	NAHOURI	TIEBELE	N4. IDENIA-TANGA	1	0	1238	1280	1491	1764
1	NAHOURI	ZIOU	N8. IDENIA-TANGA	1	0	825	853	994	1176
1	NAHOURI	TIEBELE	N9. ZEGUESSIGA	1	0	283	293	341	404
1	NAHOURI	TIEBELE	N6. BREBIE	1	0	1176	1216	1416	1676
1	NAHOURI	ZECCO	N7. NIOUABIE	1	0	491	508	592	700
1	NAHOURI	TIEBELE	N37.DOUBABIE	0,787	711	3226	3337	3884	4597
1	NAHOURI	TIEBELE	N11.BALERBIE1	0,72	412	1421	1470	1711	2025
1	NAHOURI	TIEBELE	N39.MAMTIONGOGO	1	0	1053	1089	1268	1501
1	NAHOURI	TIEBELE	N40.LO-POLOBIESSAN	1	0	115	119	139	164
1	NAHOURI	TIEBELE	N41.LO-LONGO	1	0	637	659	767	908
1	NAHOURI	TIEBELE	N42.CORA-LO	1	0	642	664	773	915
1	NAHOURI	TIEBELE	N43.MAMAGUINIA	1	0	307	318	370	438
1	NAHOURI	TIEBELE	N28.BLOB-AVV-V1	1	0	1349	1395	1624	1922
1	NAHOURI	TIEBELE	N30.BLOB-AVV-V4	1	0	514	532	619	733
1	NAHOURI	TIEBELE	N31.BLOC-AVV-V2	1	0	686	710	826	978
1	NAHOURI	TIEBELE	N19.TINDONGO	1	0	524	542	631	747
1	NAHOURI	TIEBELE	N20.NAZBENIA	0,858	207	1411	1459	1699	2011
1	NAHOURI	TIEBELE	N22.BAPANIA	0,615	371	932	964	1122	1328
1	NAHOURI	TIEBELE	N24.IDENIA-KORA	0,857	201	1361	1408	1639	1940
1	NAHOURI	TIEBELE	N26.KABRIKOGAGO	0,766	326	1349	1395	1624	1922
13	NAHOURI	TIEBELE	N25.IDENIA-MOA	1	0	527	545	635	751
Pop totale					3091	21191	21919	25518	30202
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								20415	24162

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de TIEBELE R2				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	571,60	153,11	676,52	181,21
Total	724,71		857,73	

Estimation du coût de réalisation du Système de TIEBELE R2	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	746,19
Stockage et traitement	71
Réseau primaire et stations de surpression	452,29
Distribution	337,85
Formation	5
Imprévus (5% du coût des travaux)	80,37
Coût total estimé (HTVA)	1693
Coût total estimé (TTC)	1998
Etudes et suivi-contrôle (10%)	200
EIES	60
Coût total	2258
Coût total estimé / habitant en 2030	

SYSTEME AEP-MV DE NOBERE 2

Estimation de la population cible du système de NOBERE 2									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	ZOUNWEOGO	NOBERE	N1 SAROGO	0,904	130	1309	1354	1576	1866
2	ZOUNWEOGO	NOBERE	N3 LINOUGHIN	1	0	827	855	996	1179
3	ZOUNWEOGO	NOBERE	N4 KOUGRISSINCE	1	0	492	509	593	701
4	ZOUNWEOGO	NOBERE	N5 BINSBOUMBOU	0,997	4	1421	1470	1711	2025
5	ZOUNWEOGO	NOBERE	N6 KATAGA	1	0	957	990	1152	1364
6	ZOUNWEOGO	NOBERE	N7 NOBILI	1	0	2484	2569	2991	3540
7	ZOUNWEOGO	NOBERE	N9 POUGNERKOUGRI	1	0	1570	1624	1890	2237
8	ZOUNWEOGO	NOBERE	N10 TOEMIGHIN	1	0	638	660	768	909
9	BAZEGA	TOECE	N12 TAMSE	0,518	279	559	578	673	797
10	BAZEGA	TOECE	N13 ZORGHO	1	0	632	654	761	901
11	BAZEGA	TOECE	N14 GOUBLA	1	0	537	555	647	766
12	BAZEGA	TOECE	N16 LILBOURE	0,717	342	1167	1207	1405	1663
13	BAZEGA	TOECE	N17 TIMBOUE	1	0	1600	1655	1926	2280
14	BAZEGA	NOBERE	N19 ZAGABLE	0,89	169	1487	1538	1790	2119
15	BAZEGA	NOBERE	N8 NIORYIDA	1	0	1715	1774	2065	2444
16	BAZEGA	NOBERE	N18 TAMPOUY	1	0	1521	1573	1831	2168
17	BAZEGA	NOBERE	N21 KAMBO	0,93	86	1184	1225	1426	1687
18	ZOUNWEOGO	GUIBA	N22 GOGHIN	1	0	949	982	1143	1353
19	ZOUNWEOGO	GUIBA	N23 GUERE	0,917	276	3218	3328	3874	4585
20	ZOUNWEOGO	GUIBA	N24 KOUGBAGA	1	0	1432	1481	1724	2041
21	ZOUNWEOGO	GUIBA	N25 SAONGHIN	1	0	1163	1203	1400	1657
22	ZOUNWEOGO	GUIBA	N26 BANGUESSOM	1	0	755	781	909	1076
23	ZOUNWEOGO	GUIBA	N27 IMASGO	1	0	1598	1653	1924	2277

Estimation de la population cible du système de NOBERE 2									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
24	BAZEGA	NOBERE	N35 LAMZOUSSI	1	0	530	548	638	756
Pop totale					1286	29745	30766	35813	42391
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								28651	33913

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de NOBERE 2				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	802,21	214,88	949,56	254,35
Total	1017,09		1203,90	

Estimation du coût de réalisation du Système de NOBERE 2	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	947,24
Stockage et traitement	280
Réseau primaire et stations de surpression	536,22
Distribution	520,78
Formation	5
Imprévus (5% du coût des travaux)	114,21
Coût total estimé (HTVA)	2404

Estimation du coût de réalisation du Système de NOBERE 2	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Coût total estimé (TTC)	2837
Etudes et suivi-contrôle (10%)	283,7
EIES	85,11
Coût total	3206

SYSTEME AEP-MV DE TOECE-BERE

Estimation de la population cible du système de BERE-TOECE									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Bazega	Toece	Binsboubou	1	0	1457	1494	1674	1900
2	Bazega	Toece	Masgo	1	0	1167	1197	1341	1522
3	Bazega	Toece	Zangogo	1	0	965	990	1109	1258
4	Zoundweogo	Bere	Goghin	1	0	953	989	1166	1401
5	Zoundweogo	Bere	Bounoumtore	1	0	758	786	928	1114
6	Zoundweogo	Bere	Gonse	1	0	1055	1094	1291	1551
7	Zoundweogo	Bere	Luli Nobere	0,924	187	2378	2467	2910	3495
8	Zoundweogo	Bere	Boulare	0,437	405	693	719	848	1019
9	Zoundweogo	Bere	Bougoumbarga	0,871	101	758	786	928	1114
10	Zoundweogo	Bere	Siguinvousse	79,2	-89461	1103	1144	1350	1621
11	Bazega	Toece	Boromtenga	0,981	21	1092	1120	1255	1424
12	Zoundweogo	Bere	Kondrin	1	0	1595	1655	1952	2344
13	Zoundweogo	Bere	Bere	1	0	4081	3075	3627	4357
14	Zoundweogo	Bere	Yorgo	1	0	1116	1158	1366	1641
15	Zoundweogo	Bere	Doure	1	0	1786	1853	2186	2625
16	Bazega	Toece	Yargo	1	0	1116	1145	1283	1455
17	Zoundweogo	Bere	Yackin	1	0	810	840	991	1191
Pop totale					88747	22883	22512	26205	31032
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								20964	24826

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de BERE-TOECE				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	586,99	157,23	695,12	186,19
Total	744,22		881,31	

Estimation du coût de réalisation du Système de BERE-TOECE	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	662,81
Stockage et traitement	353
Réseau primaire et stations de surpression	346,72
Distribution	370,25
Formation	5
Imprévu (5%)	86,89
Coût total estimé (HTVA)	1825
Coût total estimé (TTC)	2154
Etudes et suivi-contrôle (10%)	216
EIES	65
Coût total	2435

SYSTÈME AEP-MV DE SAPONE 1

Estimation de la population cible du système de SAPONE 1									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Bazega	Sapone	Toundou	1	0	966	991	1110	1260
2	Bazega	Sapone	Bissiga	1	0	802	823	922	1046
3	Bazega	Sapone	Balonghin	0,94	103	1596	1637	1834	2081
4	Bazega	Sapone	Kougri	0,94	46	822	843	945	1072
5	Bazega	Sapone	Koumssaga	1	0	1441	1478	1656	1879
6	Bazega	Sapone	Doutinga	1	0	653	670	751	852
7	Bazega	Sapone	Dawelgue	1	0	642	658	738	837
8	Bazega	Sapone	Bonkore	1	0	1256	1288	1444	1638
9	Bazega	Sapone	Yansare	0,97	34	1222	1253	1404	1593
10	Bazega	Sapone	Kounda	1	0	2733	2803	3140	3563
11	Bazega	Sapone	Diepo	1	0	875	897	1006	1141
12	Bazega	Sapone	Karangtanghin	1	0	658	675	756	858
13	Bazega	Sapone	Ouarmini	1	0	772	792	887	1007
14	Bazega	Sapone	Koakin	0,85	95	628	644	722	819
Pop totale					278	15066	15452	17315	19646
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								13852	15717

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de SAPONE 1				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	387,85	103,89	440,07	117,88
Total	491,74		557,94	

Estimation du coût de réalisation du Système de SAPONE 1	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	489,33
Stockage et traitement	47
Réseau primaire et stations de surpression	492,54
Distribution	244,81
Formation	5
Imprevu (5%)	63,93
Coût total estimé (HTVA)	1343
Coût total estimé (TTC)	1585
Etudes et suivi-contrôle (10%)	159
EIES	48
Coût total	1792

SYSTÈME AEP-MV DE SAPONE 3

Estimation de la population cible du système de SAPONE 3									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Bazega	Sapone	Koagma	1	0	921	945	1059	1201
2	Bazega	Sapone	Baguemnini	1	0	1074	1101	1234	1400
3	Bazega	Sapone	Bonogo	0,95	74	1450	1487	1666	1891
4	Bazega	Sapone	Ouidi-Wafe	1	0	1258	1290	1446	1640
5	Bazega	Sapone	Sapone	1	0	4572	4689	5253	5960
6	Bazega	Sapone	Damkieta	0,748	238	921	945	1059	1201
7	Bazega	Sapone	Kuilzili	0,867	202	1479	1517	1700	1928
8	Bazega	Sapone	Banembanto	1	0	1089	1117	1252	1420
9	Bazega	Sapone	Watinga	1	0	467	479	537	609
10	Bazega	Sapone	Sambsin	1	0	741	760	852	966
11	Bazega	Sapone	Tanghin	1	0	713	731	820	930
12	Bazega	Sapone	Kontenga	0,957	27	611	627	702	797
13	Bazega	Sapone	Bamzoussi	0,914	67	759	778	873	990
14	Bazega	Sapone	Timanemboin	1	0	582	597	669	759
Pop totale					608	16637	17063	19122	21692
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								15298	17354

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de SAPONE 3				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	428,33	114,73	485,90	130,15
Total	543,06		616,05	

Estimation du coût de réalisation du Système de SAPONE 3	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	374,43
Stockage et traitement	203
Réseau primaire et stations de surpression	306,69
Distribution	306,08
Formation	5
Imprevu (5%)	59,76
Coût total estimé (HTVA)	1255
Coût total estimé (TTC)	1481
Etudes et suivi-contrôle (10%)	149
EIES	45
Coût total	1675

SYSTÈME AEP-MV DE NOBERE 1

Estimation de la population cible du système de NOBERE1									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Zoundweogo	Guiba	N1 Dissomey	1	0	1452	1506	1777	2134
2	Zoundweogo	Guiba	N2 Garance	0,864	115	813	843	995	1195
3	Zoundweogo	Guiba	N3 Parougri	1	0	1618	1678	1980	2378
4	Zoundweogo	Guiba	N4 Sougou	1	0	1562	1620	1911	2296
6	Zoundweogo	Guiba	N7 Yakin	1	0	1471	1526	1800	2162
7	Zoundweogo	Guiba	N8 Boura	1	0	1874	1944	2293	2754
8	Zoundweogo	Guiba	N9 Toemissin	1	0	638	662	781	938
9	Zoundweogo	Guiba	N10 Tanghin	1	0	1438	1492	1760	2114
10	Zoundweogo	Guiba	N11 Bilbalogo	1	0	2775	2879	3395	4078
11	Zoundweogo	Nobere	N13 Bakago	1	0	1157	1200	1416	1701
12	Zoundweogo	Nobere	N14 Donsin	0,91	204	2190	2272	2680	3219
13	Zoundweogo	Nobere	N16 Passintinga	0,717	500	1704	1768	2085	2505
14	Zoundweogo	Nobere	N17 Nobere	1	0	4923	5107	6023	7235
15	Zoundweogo	Nobere	N18 Tewaka	1	0	1533	1590	1876	2253
16	Zoundweogo	Nobere	N19 Soulougre	1	0	1112	1154	1361	1635
17	Zoundweogo	Nobere	N20 Togse	0,903	136	1355	1406	1658	1992
18	Zoundweogo	Nobere	N21 Pissi	1	0	3347	3472	4095	4919
19	Zoundweogo	Nobere	N23 Bion	1	0	2211	2294	2705	3250
20	Zoundweogo	Nobere	N24 Seloghin	1	0	531	551	650	781
21	Zoundweogo	Nobere	N25 Dakiecma	1	0	860	892	1053	1264
22	Zoundweogo	Nobere	N26 Barse	1	0	1026	1064	1256	1508
23	Zoundweogo	Nobere	N27 Tamse	0,518	280	559	580	684	822

Estimation de la population cible du système de NOBERE1									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
Pop totale					1235	36149	37500	44234	53133
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								35388	42507

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de NOBERE1				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	990,84	265,40	1190,18	318,79
Total	1256,24		1508,98	

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de NOBERE1	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	1292,877186
Stockage et traitement	606
Réseau primaire et stations de surpression	593,22385
Distribution	642,314967
Formation	5
Imprevu (5%)	156,9708002
Coût total estimé (HTVA)	3297
Coût total estimé (TTC)	3890
Etudes et suivi-contrôle (10%)	389
EIES	117
Coût total	4396

SYSTÈME AEP-MV DE ZECCO

Estimation de la population cible du système de ZECCO									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Nahouri	Zecco	N1 Zecco-Yarce	1	0	136	141	164	194
2	Nahouri	Zecco	N2 Gonre	1	0	2843	2940	3423	4051
3	Nahouri	Zecco	N4 Guian	1	0	578	598	696	824
4	Nahouri	Zecco	N5 Barre	1	0	1003	1037	1208	1430
	Nahouri	Zecco	N22 Arrombissi	1	0	3023	3127	3639	4308
13	Nahouri	Zecco	N15 Songo	1	0	467	483	563	666
14	Nahouri	Zecco	N16 Zelogo	1	0	461	477	555	657
15	Nahouri	Zecco	17 Garwende	1	0	702	726	846	1001
8	Nahouri	Zecco	N9 Bourouma	0,466	686	1242	1285	1496	1770
5	Nahouri	Ziou	N6 Nimbrongo	0,756	193	766	792	923	1092
6	Nahouri	Ziou	N7 Guelwongo I	1	0	3321	3435	3998	4732
7	Nahouri	Ziou	N8 Guelwongo li	1	0	2928	3028	3525	4172
9	Nahouri	Ziou	N10 Toukini	1	0	594	614	716	847
10	Nahouri	Ziou	N11 Yorgo	1	0	414	428	499	590
11	Nahouri	Ziou	N12 Allobiga	1	0	513	531	618	731
12	Nahouri	Ziou	N13 Tamissougou	0,646	192	523	541	630	746
	Nahouri	Ziou	N18 Tomabissi	1	0	1622	1678	1953	2311
	Nahouri	Ziou	N19 Zinci	0,983	16	884	914	1065	1260
	Nahouri	Ziou	N20 Narguia	1	0	899	930	1083	1281
	Nahouri	Ziou	N21 Yelbissi	1	0	424	439	511	605
Pop totale					1087	23343	24144	28111	33268
Taux de desserte								0,8	0,8

Estimation de la population cible du système de ZECCO									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
Pop totale à desservir								22489	26615

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Zecco				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	629,68	168,67	745,20	199,61
Total	798,35		944,81	

Estimation du coût de réalisation du Système de ZECCO	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	449,4
Stockage et traitement	94
Réseau primaire et stations de surpression	174,274
Distribution	419,32484
Formation	5
Imprevu (5%)	57,099942
Coût total estimé (HTVA)	1200
Coût total estimé (TTC)	1416
Etudes et suivi-contrôle (10%)	142
EIES	43
Coût total	1601

SYSTÈME AEP-MV DE GUIARO

Estimation de la population cible du système de Guiaro									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Nahouri	Guiaro	Betare	0,966	74	2098	2170	2526	2990
2	Nahouri	Guiaro	Boala	0,873	212	1615	1670	1945	2301
3	Nahouri	Guiaro	Boassan	0,755	485	1915	1981	2306	2729
4	Nahouri	Guiaro	Boli	0,912	117	1291	1335	1555	1840
5	Nahouri	Guiaro	Bouya	0,9	104	1006	1040	1211	1434
6	Nahouri	Guiaro	Guiaro	0,881	294	2388	2470	2875	3403
7	Nahouri	Guiaro	Kollo	0,787	256	1161	1201	1398	1655
8	Nahouri	Guiaro	Koro	0,974	58	2172	2246	2615	3095
9	Nahouri	Guiaro	Koumbili	0,585	1006	2343	2423	2821	3339
10	Nahouri	Guiaro	Kountioro	0,629	361	940	972	1132	1340
11	Nahouri	Guiaro	Natiedougou	0,385	957	1504	1556	1811	2143
12	Nahouri	Guiaro	Nikouem	0,795	309	1457	1507	1754	2076
13	Nahouri	Guiaro	Nitiana	0,858	126	857	886	1032	1222
14	Nahouri	Guiaro	Pore	0,715	1165	3953	4089	4759	5633
15	Nahouri	Guiaro	Sarro	1	0	1134	1173	1366	1616
Pop totale					5524	25834	26719	31106	36816
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								24885	29453

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Guiaro				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	696,7744	186,636	824,6784	220,896
Total	883,4104		1045,5744	

Estimation du coût de réalisation du Système de Guiaro	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	772,7925
Stockage et traitement	125
Réseau primaire et stations de surpression	853,17875
Distribution	618,4871248
Formation	5
Imprevu (5%)	118,7229187
Coût total estimé (HTVA)	2494
Coût total estimé (TTC)	2943
Etudes et suivi-contrôle (10%)	295
EIES	89
Coût total	3327

SYSTÈME AEP-MV DE GAONGO

Estimation de la population cible du système de Gaongo									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Bazega	Gaongo	Gaongo	0,995	19	3694	3788	4240	4805
2	Bazega	Gaongo	Tambili	1	0	498	511	572	648
3	Bazega	Gaongo	Dassamkande	0,842	243	1500	1538	1722	1952
4	Bazega	Gaongo	Nakomestinga	1	0	735	754	844	957
5	Bazega	Gaongo	Douaba	1	0	1405	1441	1613	1828
6	Bazega	Gaongo	Kombogo	0,876	165	1299	1332	1491	1690
7	Bazega	Gaongo	Somassi	1	0	524	537	602	682
8	Bazega	Toece	Tinsobtenga	0,974	17	643	659	738	837
9	Bazega	Gaongo	Tanwoko	0,924	153	1960	2010	2250	2550
10	Bazega	Gaongo	Gomasgo	0,688	537	1677	1720	1925	2182
11	Bazega	Gaongo	Vossé	0,764	897	3707	3801	4255	4822
12	Bazega	Gaongo	Neblaboumbou	0,693	799	2537	2601	2912	3301
13	Bazega	Gaongo	Nafbanka	0,636	2869	7687	7882	8823	9999
14	Bazega	Gaongo	Wardogo	0,428	5010	8542	8759	9804	11112
15	Zoundweogo	Bere	Koulwoko	0,47	1706	3104	3219	3794	4553
16	Zoundweogo	Bere	Mazoara	0,741	1090	4057	4208	4959	5950
Pop totale					13505	43569	44760	50544	57868
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								40436	46295

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Gaongo				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	1132,18	303,26	1296,24	347,20
Total	1435,45		1643,45	

Estimation du coût de réalisation du Système de Gaongo	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	671,22
Stockage et traitement	150
Réseau primaire et stations de surpression	910,20
Distribution	724,04
Formation	5
Imprevu (5%)	123,02
Coût total estimé (HTVA)	2584
Coût total estimé (TTC)	3049
Etudes et suivi-contrôle (10%)	305
EIES	92
Coût total	3446

SYSTÈME AEP-MV DE TOECE 1

Estimation de la population cible du système de TOECE1									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Bazega	Toece	N2 Dangouma	1	0	1565	1619	1799	2040
2	Bazega	Toece	N3 Koulpele	1	0	615	636	707	802
3	Bazega	Toece	N4 Koussala	1	0	1683	1741	1934	2194
4	Bazega	Toece	N5 Damzoussi	1	0	1040	1076	1195	1356
5	Bazega	Toece	N6 Nayalgue	0,75	73	281	291	323	367
6	Bazega	Toece	N7 Bonsrima	0,94	81	1457	1507	1674	1900
7	Bazega	Toece	N8 Sincene	1	0	878	908	1009	1145
8	Bazega	Toece	N9 Sankouissi	0,78	166	745	771	856	972
9	Bazega	Toece	N11 Pawamtore	1	0	1035	1070	1190	1350
10	Bazega	Toece	N12 Goudou	1	0	812	840	933	1059
11	Bazega	Toece	N13 Loussa	1	0	1034	1069	1188	1348
12	Bazega	Toece	N14 Toudou	1	0	1299	1344	1493	1694
13	Bazega	Toece	N15 Toece	1	0	3701	3828	4253	4825
14	Bazega	Toece	N17 Yargo	1	0	1241	1284	1426	1618
15	Bazega	Toece	N18 Kosmassom	1	0	746	772	858	973
16	Bazega	Toece	N19 Goumse	1	320	788	815	906	1028
Pop totale								21744	24671
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								17396	19737

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de TOECE1				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	487,06	130,46	552,63	148,03
Total	617,53		700,65	

Estimation du coût de réalisation du Système de TOECE1	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	396,68125
Stockage et traitement	82
Réseau primaire et stations de surpression	314,65625
Distribution	382,4676123
Formation	5
Imprevu (5%)	5,904025561
Coût total estimé (HTVA)	1187
Coût total estimé (TTC)	1401
Etudes et suivi-contrôle (10%)	141
EIES	43
Coût total (Millions FCFA)	1585
Coût par habitant (FCFA)	91113

SYSTÈME AEP-MV DE SAPONE 2

Estimation de la population cible du système de SAPONE2									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Bazega	Sapone	Pazouetfom	1	0	305	315	351	397
2	Bazega	Sapone	Boulsin	0,886	57	482	499	554	627
3	Bazega	Sapone	Targho	0,898	397	3768	3897	4325	4902
4	Bazega	Ipelce	Kactinga	1	0	301	311	346	392
5	Bazega	Ipelce	Zingu2deghin	1	0	720	745	827	937
6	Bazega	Sapone	Nionsna	1	0	1202	1243	1380	1564
7	Bazega	Sapone	Kougpaka	1	0	1101	1139	1264	1433
8	Bazega	Sapon	Boulougou	1	0	208	215	239	271
Pop totale					454	8087	8364	9286	10523
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								7429	8419

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de SAPONE 2				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	208,00	55,72	235,71	63,14
Total	263,72		298,85	

Estimation du coût de réalisation du Système de SAPON2	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	448,17
Stockage et traitement	27
Réseau primaire et stations de surpression	248,04
Distribution	172,25
Formation	5
Imprevu (5%)	4,50
Coût total estimé (HTVA)	905
Coût total estimé (TTC)	1068
Etudes et suivi-contrôle (10%)	107
EIES	33
Coût total	1208
Coût par habitant	162607

SYSTÈME AEP-MV DE GONBOUSGOU 1

Estimation de la population cible du système de Gonbousgou 1									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Zounweogo	Gonbousgou	N2_Nombira	1	0	1766	1832	2161	2596
2	Zounweogo	Gonbousgou	N3_Bourzem	0,988	24	1911	1980	2338	2809
3	Zounweogo	Gonbousgou	N4_Leoupo	0,896	229	2127	2204	2603	3126
4	Zounweogo	Gonbousgou	N5_Dassanga	0,995	11	2050	2124	2508	3013
5	Zounweogo	Gonbousgou	N6_Goyenga	0,799	1034	4963	5142	6072	7294
6	Zounweogo	Gonbousgou	N7_Dirze	1	0	3449	3573	4220	5069
7	Zounweogo	Gonbousgou	N10_Nongnan	1	0	979	1014	1198	1439
8	Zounweogo	Gonbousgou	N9_Beobango	0,623	908	2325	2409	2845	3417
9	Zounweogo	Gonbousgou	N8_Kipala de Dassanga	1	0	671	695	821	987
Pop totale					2206	20241	20973	24766	29750
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								19813	23800

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Gonbousgou 1				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	554,76	148,59	666,4	178,5
Total	703,35		844,9	

Estimation du coût de réalisation du Système de Gonboussougou 1	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	477,69
Stockage et traitement	73
Réseau primaire et stations de surpression	245,90
Distribution	380,76
Formation	5
Imprévu (5%)	5,91
Coût total estimé (HTVA)	1189
Coût total estimé (TTC)	1403
Etudes et suivi-contrôle (10%)	141
EIES	43
Coût total	1587

SYSTÈME AEP-MV DE GONBOUSGOU 3

Estimation de la population cible du système de GONBOUSGOU 3									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Zounweogo	Gonbousgou	N2_Mediga	0,914	702	7889	8160	9497	11240
2	Zounweogo	Gonbousgou	N4_Dédeogo	1	0	2724	2817	3279	3882
3	Zounweogo	Gonbousgou	N5_Gombo-Bourfou	0,777	344	1491	1542	1795	2125
4	Zounweogo	Gonbousgou	N6_Korguereya	1	0	2210	2286	2661	3149
5	Zounweogo	Gonbousgou	N7_Bougouré	1	0	512	530	617	730
6	Zounweogo	Gonbousgou	N8_Gnetaya	0,823	511	2792	2888	3361	3978
7	Zounweogo	Gonbousgou	N10_Yarsipiga	1	0	1162	1202	1399	1656
8	Zounweogo	Gonbousgou	N11_Kipala de Gnetaya	0,746	102	388	401	468	553
Pop totale					1659	19168,00	19826	23077	27313
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								18462	21851

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Gom-boussougou 3				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	516,92	138,46	611,81	163,88
Total	655,38		775,69	

SYSTEME AEP-MV DE BINDE

Estimation de la population cible du système de BINDE									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	Zoundweogo	Binde	N1 Konnekongo	0,964	78	2081	2159	2546	3059
2	Zoundweogo	Binde	N2 Sondre	0,599	866	2082	2160	2548	3060
3	Zoundweogo	Bere	N3 Nacombgo	1	0	660	685	808	970
4	Zoundweogo	Bere	N4 Signoghin	1	0	858	890	1050	1261
5	Zoundweogo	Bere	N5 Sidtenga	1	0	842	873	1031	1238
6	Zoundweogo	Bere	N6 Mandie	0,846	219	1368	1419	1674	2011
7	Zoundweogo	Binde	N8 Simbri	1	0	1230	1276	1505	1808
8	Zoundweogo	Binde	N9 Lilgomde	1	0	1205	1250	1475	1771
9	Zoundweogo	Binde	N10 Kaibo Centre	0,953	216	4432	4598	5423	6514
10	Zoundweogo	Binde	N12 Kaibo-Sud V1	0,867	92	668	693	818	982
11	Zoundweogo	Binde	N13 Kaibo-Sud V4	1	0	421	437	516	619
12	Zoundweogo	Binde	N14 Kaibo-Sud V3	1	0	300	311	368	441
13	Zoundweogo	Binde	N15 Kaibo-Sud V2	1	0	384	398	470	565
14	Zoundweogo	Binde	N16 Kaibo-Sud V6	1	0	604	627	739	888
15	Zoundweogo	Binde	N17 Kaibo-Sud V5	1	0	1378	1429	1686	2026

16	Zoundweogo	Binde	N18 Kaibo-Sud V7	1	0	1069	1109	1308	1571
17	Zoundweogo	Binde	N20 Toeyoko	0,878	124	983	1020	1203	1445
18	Zoundweogo	Binde	N21 Kaibo-Nord V1	1	0	600	622	735	882
19	Zoundweogo	Binde	N22 Kaibo-Nord V2	0,949	55	1032	1071	1263	1517
20	Zoundweogo	Binde	N23 Kaibo-Nord V3	0,93	45	626	649	766	920
21	Zoundweogo	Binde	N24 Sinikere	0,865	642	4585	4756	5610	6738
22	Zoundweogo	Binde	N25 Kaibo-Nord V4	1	0	353	366	432	519
23	Zoundweogo	Binde	N26 Ouda	1	0	1714	1778	2097	2519
24	Zoundweogo	Binde	N28 Dayasmnore	1	0	1472	1527	1801	2164
25	Zoundweogo	Binde	N29 Bana	1	0	922	956	1128	1355
26	Zoundweogo	Binde	N30 Tanghin	1	0	935	970	1144	1375
Pop totale					2337	32804	34029	40144	48218
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								32116	38575

Estimation du coût de réalisation du Système Gom-boussougou 3	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations	574,72
Stockage et traitement	73
Réseau primaire et stations de surpression	184,29
Distribution	530,78
Formation	5
Imprevu (5%)	6,84
Coût total estimé (HTVA)	1375
Coût total estimé (TTC)	1623
Etudes et suivi-contrôle (10%)	163
EIES	49
Coût total	1835,00

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de BINDE				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	899,2256	240,864	1080,0832	289,308
Total	1140,0896		1369,3912	

Estimation du coût de réalisation du Système de BINDE	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	1269,966
Stockage et traitement	125
Réseau primaire et stations de surpression	568,62353
Distribution	616,21715
Formation	5
Imprévu (5%)	129,240334
Coût total estimé (HTVA)	2715,000
Coût total estimé (TTC)	3204
Etudes et suivi-contrôle (10%)	321
EIES	97
Coût total (Millions FCFA)	3622
Coût par habitant (FCFA)	98117

SYSTEME AEP-MV DE KAMPALA

Estimation de la population cible du système de Kampala									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2021	Pop non desservie en 2021	Pop INSD 2019	Pop 2021	Pop 2030	Pop 2040
1	NAHOURI	PO	N2 BADONGO	1	0	1681	1739	2024	2396
2	NAHOURI	PO	N3 GOUGOGO	1	0	641	663	772	914
3	NAHOURI	PO	N4 MANTIONGO	0,825	285	1572	1626	1893	2240
4	NAHOURI	PO	N6 YAGO	1	0	359	371	433	512
5	NAHOURI	PO	N7 GHO	0,867	142	1034	1069	1245	1474
6	NAHOURI	PO	N8 FANIAN	1	0	1552	1605	1869	2212
7	NAHOURI	PO	N9 DONGO	0,933	65	931	963	1121	1327
8	NAHOURI	PO	N10 POUNKOUYAN	0,874	574	4404	4555	5302	6275
9	NAHOURI	PO	N11 LANGOUEROU	1	0	1072	1109	1291	1528
10	NAHOURI	PO	N12 BANON	0,748	245	942	974	1134	1343
11	NAHOURI	PO	N13 SAPINA	1	0	344	356	415	491
12	NAHOURI	PO	N14 NAKOUM	0,984	15	883	913	1063	1259
Pop totale					1326	15415	15943	18562	21971
Taux de desserte								0,8	0,8
Pop totale à desservir								14850	17577

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Kampala				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	415,78	111,37	492,15	131,82
Total	527,16		623,97	

Estimation du coût de réalisation du Système de Kampala	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA)
Exhaure, refoulement et installations annexes	499,17
Stockage et traitement	73
Réseau primaire et stations de surpression	301,25
Distribution	408,31
Formation	5
Imprevu (5%)	64,34
Coût total estimé (HTVA)	1352
Coût total estimé (TTC)	1595
Etudes et suivi-contrôle (10%)	160
EIES	48
Coût total	1803

ANNEXE II : OUVRAGES DE CAPTAGE

Ouvrages de captage				
SYSTEME AEP	FORAGE DE REFERENCE	DEBIT	FORAGE A REALISER	DEBIT
KAYAO 1	F. Goumsin	10	F. Goumsin	10
	F. Dapouri	10	F. Dapouri	10
	F. Kinkirou	12,9	F. Kinkirou	12,9
	F. Koukoulou	10	F. Koukoulou	10
KAYAO 2	F. YADA	10	F. YADA	10
	F. Singdin	10	F. Singdin	10
SAKUILGA 1	F. Léongo	18	F. Léongo	18
	F. Sakuilga	17	F. Sakuilga	17
	F. Zilga	10	F. Zilga	10
	F. Manga S1	10	F. Manga S1	10
SAKUILGA 2			F. Fictif	
	F. Gogo	10	F. Gogo	10
			F. Fictif	
			F. Fictif	
			F. Fictif	
	F. Samtenga	12,4	F. Samtenga	12,4
GON-BOUSSOUGOU 1			F. Fictif	
			F. Fictif 1	
			F. Fictif 2	
			F. Fictif 3	
	F. Mediga	10	F. Mediga	10

Ouvrages de captage				
SYSTEME AEP	FORAGE DE REFERENCE	DEBIT	FORAGE A REALISER	DEBIT
GON-BOUSSOUGOU 3			F. Fictif 1	
			F. Fictif 2	
			F. Fictif 3	
KOMBISSIRI 1	F. Kalpongo	10	F. Kalpongo	10
	F. Koulpelga	10	F. Koulpelga	10
	F. Tingandogo	10	F. Tingandogo	10
KOMBISSIRI 2	F. Yorgo	10	F. Yorgo	10
	F. Tuili	10	F. Tuili	10
	F. Bilbalogo	10,28	F. Bilbalogo	10,28
TOECE 1	F. Koussala	10	F. Koussala	10
	F. Pawamtore	10	F. Pawamtore	10
	F. Goudou	10	F. Goudou	10
TOECE-BERE	F. Douré	10	F. Douré	10
	F. Zanghogo	10	F. Zanghogo	10
	F. Téocé	10	F. Téocé	10
NOBERE 1	F. Passintinga	10	F. Passintinga	10
	F. Larga	10,6	F. Larga	10,6
	F. Basgana	10	F. Basgana	10
	F. Téwaka	10	F. Téwaka	10
NOBERE 2	F. Bion	10	F. Bion	10
	F. Nobili	10	F. Nobili	10
	F 2. Nobili	10	F 2. Nobili	10
	F. Kambo	10	F. Kambo	10
	F. Guéré	10	F. Guéré	10

Ouvrages de captage				
SYSTEME AEP	FORAGE DE REFERENCE	DEBIT	FORAGE A REALISER	DEBIT
	F. Boromtenga	10	F. Boromtenga	10
GUIBA	F. Koankin	10	F. Koankin	10
	F. Bindé	10	F. Bindé	10
	F. Zaptenga 1	18	F. Zaptenga 1	18
BINDE	F. Sinikièré	20	F. Sinikièré	20
	F. Simbri	13,8	F. Simbri	13,8
	F. Konnekongo	10	F. Konnekongo	10
	F. Kaibo Nord v3	10	F. Kaibo Nord v3	10
SAPONE 2	F. Kougpaka	10	F. Kougpaka	10
			F. Fictif	
SAPONE 3			F1. Fictif	
			F2. Fictif	
SAPONE 1	F. Toundou	10		10
	F. Kouri	10		10
	F. Balonghin	10		10
TIEBELE	F. Doabié	10		10
			F. Fictif	
	F. Bloc AAVV1	17		17
TOECE 2	F. Nagnesna	10	F. Nagnesna	10
	F. Dayasmnoré	10	F. Dayasmnoré	10
GAONGO	F. Nafbanka	10	F. Nafbanka	10
	F1. Nafbanka	10	F1. Nafbanka	10
	F. Vossé	10	F. Vossé	10
	F. Gomansgo	10	F. Gomansgo	10
TIEBELE 3			F. Fictif 1	

Ouvrages de captage				
SYSTEME AEP	FORAGE DE REFERENCE	DEBIT	FORAGE A REALISER	DEBIT
			F. Fictif 2	
			F. Fictif 3	
ZIOU	F. Zinca-Comonlga	10	F. Zinca-Comonlga	10
	F. Zinka	10	F. Zinka	10
	F. Dindirgou	10	F. Dindirgou	10
KAMPALA			F. Fictif 1	
			F. Fictif 2	
			F. Fictif 3	
PO 1			F. Fictif 1	
ZECCO			F. Fictif 1	
			F. Fictif 2	
GUIARO	F. Kwaniessan	10,6	F. Kwaniessan	10,6
	F. Natiédougou	10	F. Natiédougou	10
	F. Moassan	10	F. Moassan	10
	F. Boassan	10	F. Boassan	10
	F. Kountioro	10	F. Kountioro	10
	F. Koro	10	F. Koro	10
	F. Poré	18	F. Poré	18

Les Systèmes AEP-MV de KAMPALA, de TIEBELE 3, ZECCO de SAPONE 3 et de GONBOUSSOUGOU 1 n'ont pas de forages de referrences dans leurs zones d'influences mais des forages à gros débits ont été identifié à proximité de leurs zones frontalières d'où la simulation des réseau des ces systèmes avec des forages fictifs.

ANNEXE III : TYPE D'OUVRAGES DANS LES ZONES HORS SAEP-MV

PROVINCE	COMMUNE	VILLAGE	TYPE D'OUVRAGE
NAHOURI	TIEBELE	KAYA-POUNGOU	PEA
NAHOURI	TIEBELE	KAYA-NAVIO	AEPS
NAHOURI	TIEBELE	KAYA-FABOLO	MINI-AEP
NAHOURI	TIEBELE	KAYA-KAFORO	PEA
NAHOURI	TIEBELE	KAYA-KANTIOLO	MINI-AEP
NAHOURI	TIEBELE	KAYA-KORSO	MINI-AEP
NAHOURI	TIEBELE	SISSORO	PEA
NAHOURI	PO	TOREM	PEA
NAHOURI	PO	BOUROU	PEA
NAHOURI	PO	YARO	PEA
NAHOURI	PO	SONGO1	AEPS
NAHOURI	PO	SONGO2	AEPS
NAHOURI	GUIARO	OUALEM	PEA
NAHOURI	GUIARO	NISSARE	AEPS
NAHOURI	GUIARO	SIA	PEA
ZOUNDWEOGO	GOGO	MOUZI	AEPS
ZOUNDWEOGO	GOGO	SAFOULA	AEPS
ZOUNDWEOGO	GOGO	YAMBASSE	MINI-AEP
ZOUNDWEOGO	BINDE	TIGRE	AEPS
ZOUNDWEOGO	BINDE	SONDRE-EST	AEPS
ZOUNDWEOGO	BERE	ROABANKA	AEPS
ZOUNDWEOGO	GUIBA	TINGRETINGA	MINI-AEP
ZOUNDWEOGO	NOBERE	KOAKIN	PEA
ZOUNDWEOGO	NOBERE	PEGWENDE	PEA
ZOUNDWEOGO	GOMBOUSSOUGOU	FOUNGOU	AEPS
ZOUNDWEOGO	GOMBOUSSOUGOU	TINGUEMNORE	AEPS
ZOUNDWEOGO	GOMBOUSSOUGOU	SARE PEULH	MINI-AEP

PROVINCE	COMMUNE	VILLAGE	TYPE D'OUVRAGE
ZOUNDWEOGO	GOMBOUSSOUGOU	TIERE	PEA
ZOUNDWEOGO	GOMBOUSSOUGOU	YALGA	AEPS
BAZEGA	KOMBISSIRI	Kierma	AEPS
BAZEGA	KOMBISSIRI	BISSIGA	PEA
BAZEGA	SAPONE	KORBOGDO	MINI-AEP
BAZEGA	SAPONE	KOUMSAGA	MINI-AEP
BAZEGA	SAPONE	TANLILI	PEA
BAZEGA	SAPONE	SAMBI	PEA
BAZEGA	SAPONE	GODIN	MINI-AEP
BAZEGA	DOULOUGOU	SARANA	PEA
BAZEGA	DOULOUGOU	SILEMBA	MINI-AEP
BAZEGA	DOULOUGOU	RAKAYE-MOSSI	PEA
BAZEGA	DOULOUGOU	SAMSAONGO	MINI-AEP
BAZEGA	DOULOUGOU	GUIDSSI	PEA
BAZEGA	DOULOUGOU	WATINOMA	PEA
BAZEGA	IPELCE	BANGHINGOGO	PEA

Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
Secrétariat Général
Avenue Sembène Ousmane Ouaga 2000
03 BP 7005 Ouagadougou 03
SG : +226 25 49 99 00
DCPM : +226 25 49 89 00
Mail : contact@mea.gov.bf
Site Web : www.mea.gov.bf
www.eaiburkina.org